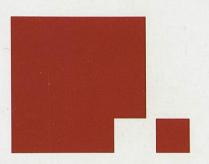
# MADE BANGE

exercice 1972



## MAGNE BANGARE

Observations
du
Conseil de Surveillance
sur le
Rapport du Directoire

Assemblée Générale du 7 Mai 1973 Mesdames, Messieurs,

L'exercice 1972 et les premiers mois du présent exercice présentent, dans l'histoire de la Compagnie Bancaire, des aspects hautement significatifs. C'est au cours de cette période qu'a été définitivement démontrée l'aptitude de votre Groupe à faire face, sans altération de sa capacité bénéficiaire et de sa force de croissance, à une profonde mutation de son environnement. Et c'est au terme de cette même période que sont intervenus, dans la structure de notre capital, les changements qui étaient la conséquence logique d'une telle mutation. Sur ces deux points, le Conseil de Surveillance désire attirer l'attention de l'Assemblée et en particulier celle des très nombreux actionnaires individuels qui lui témoignent, ainsi qu'au Directoire, la confiance la plus fidèle et doivent trouver dans leurs rapports annuels tous les éléments de jugement sur la politique de leur Société et sur son avenir.

Le Rapport du Directoire fait ressortir une sensible progression de l'activité et des résultats du Groupe.

Le montant des crédits distribués s'est accru de plus de 17 % et celui des encours de 19 % environ, atteignant 24,5 milliards de francs à la fin de l'exercice. Quant aux résultats, l'augmentation est de 23 % au niveau du Groupe et de 18 % en ce qui concerne la part revenant directement ou indirectement à la Compagnie Bancaire.

Le bénéfice consolidé par action de votre Société atteint dans ces conditions 70 F. Une telle progression, succédant à celle de 1971, peut être jugée remarquablement satisfaisante.

Les chiffres cités reposent sur des bases comptables quelque peu différentes de celles précédemment utilisées. En effet, à l'occasion de l'introduction prochaine du titre de la Compagnie Bancaire à la Bourse de Londres, la révision des comptes du Groupe, au cours des cinq dernières années, a dû être entreprise en vue de leur adaptation aux normes habituellement utilisées dans les pays anglo-saxons - en particulier en matière de provisions et d'amortissement du capital dans les opérations de crédit et de crédit bail.

Cette révision fait apparaître, après une certaine réduction du bénéfice consolidé de la Compagnie Bancaire pour 1968, 1969, 1970, un bénéfice 1971 supérieur de 16 % à celui qui avait été indiqué l'an dernier et un bénéfice 1972 supérieur de 15 % à celui qui eut pu être calculé selon les méthodes traditionnelles, soit pour les cinq exercices un bénéfice total supérieur à celui résultant de nos règles comptables habituelles. De tels résultats confirment le caractère rigoureux desdites règles, lesquelles resteront d'ailleurs en vigueur au niveau des comptes non consolidés de votre Société et de ses filiales.

La seconde observation qu'appelle cette révision comptable et l'examen de la série homogène des comptes sur cinq ans, qu'elle a permis d'établir, est qu'elle souligne plus encore que nous ne l'avions fait dans nos précédents rapports le danger d'un jugement des comptes qui prétendrait tirer des conclusions trop précises de variations observées d'une année sur l'autre.

Déjà l'an dernier, nous avions attiré votre attention sur l'ampleur accrue depuis quelques années des fluctuations du taux d'intérêt dans l'ensemble des pays occidentaux et sur le caractère non nécessairement significatif des variations à court terme du bénéfice comptable qui en résultaient, dès lors que les Autorités fiscales n'admettent pas, et nous le déplorons, la constitution de provisions destinées à pallier l'instabilité des taux d'intérêts.

Cette réserve étant faite, le Conseil de Surveillance tient à souligner que l'évolution bénéficiaire de votre Société en 1972 lui paraît d'autant plus notable qu'elle a coïncidé avec un nouveau renforcement, nécessairement onéreux, de la politique de consolidation des ressources financières et avec une exacerbation de la concurrence.

Le rapport du Directoire indique que la part des ressources propres et des emprunts à plus de deux ans dans le financement de l'accroissement annuel des encours est passée de 23 % en 1969, à 42 % en 1970, à 63 % en 1971 et à 74 % en 1972. En 1972 une gestion moins prudente eût incontestablement permis de dégager dans l'immédiat des résultats supérieurs. Il reste que grâce à la politique suivie par le Directoire en accord complet avec le Conseil de Surveillance, au lieu de subir en 1973 le plein effet de la hausse brutale des taux à court terme intervenue à la fin de 1972, le Groupe de la Compagnie Bancaire tirera parti d'un coût des ressources devenu modéré par rapport au prix actuel de l'argent.

Dans ces conditions, sauf aggravation brutale de la hausse des taux d'intérêt d'ici la fin de l'année, nous envisageons avec confiance les résultats de 1973. C'est dans cette perspective que vous sera proposée, à l'issue de la présente Assemblée Ordinaire, une nouvelle distribution d'actions gratuites.

Un autre avantage de cette politique de ressources réside dans la marge de manœuvre dont le Groupe dispose aujourd'hui vis à vis des règles limitatives fixées par les Autorités Monétaires, grâce notamment à l'importance des émissions obligataires de votre Société. Il est normal à cet égard que ceux qui s'efforcent de mettre en œuvre des ressources de durée longue trouvent le bénéfice d'une telle discipline dans une période où la création monétaire doit être globalement freinée.

Le développement de la concurrence, second élément de la mutation que nous avons évoquée et compte tenu de laquelle la croissance des résultats mérite d'être appréciée, avait été signalé dans les observations du Conseil de Surveillance qui vous ont été présentées l'an dernier. Il s'est poursuivi tout au long de l'année jusqu'à prendre dans certains cas une allure extrêmement vive, à la faveur notamment du climat d'abondance des capitaux qui, quelque peu artificiellement, régnait jusqu'à la fin de 1972. Le rapport du Directoire contient sur ce point des indications détaillées sur lesquelles nous ne reviendrons pas.

Nous voudrions toutefois rappeler que ce développement de la concurrence, notamment de la part d'Etablissements figurant au nombre des fondateurs du Groupe, loin d'être inattendu, était une conséquence inéluctable de son succès.

Les prémices de ce mouvement étaient apparues dès 1966 à la faveur d'une réforme "despécialisante" du système bancaire français. Du fait de sa généralisation, à une période de croissance sans conflits majeurs — en quelque sorte "d'adolescence protégée" — a définitivement succédé pour la Compagnie Bancaire un âge de maturité où elle doit, sans nostalgie du passé, compter d'abord sur ses propres forces pour faire face à une conjoncture nouvelle et reconsidérer ses alliances en fonction de la seule notion de réciprocité des intérêts en présence. Dans ce contexte les résultats de l'exercice 1972 apparaissent comme hautement encourageants. C'est dans ce même contexte que prennent tout leur sens les récentes évolutions dont vous avez eu connaissance concernant la répartition entre les grandes Banques de la Place de la part du capital qu'elles continuent de détenir.

A vrai dire, les phénomènes de concurrence qui ont ainsi conduit à transformer la géographie de notre actionnariat se sont produits à plusieurs niveaux.

A un premier niveau certaines Banques, actionnaires d'origine, ont considéré comme normal, compte tenu de la situation nouvelle du marché et de la part qu'elles y prennent directement, de réduire jusqu'à un pourcentage symbolique leur participation d'origine.

A un deuxième niveau certaines autres Banques ont contracté, par suite d'opérations successives de remodelage des Groupes financiers intervenues au cours des années récentes, des liens directs avec des Etablissements spécialisés constitués à l'image même des nôtres, situation incompatible avec le maintien de leur position d'actionnaires comme avec leur participation à l'élaboration de notre politique.

Enfin, indépendamment des deux phénomènes précédents, les Banques belges, actionnaires de la Compagnie Bancaire, désiraient, pour des raisons qui leur sont propres, retrouver la liquidité de leur participation.

Une telle situation appelait la concertation entre actionnaires ayant témoigné avec continuité de leur attachement à leur création. C'est dans ces conditions que la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Maison Worms, la Société Générale et le Crédit Lyonnais, demeurés par ordre d'importance les principaux actionnaires de votre Compagnie, ont examiné ensemble et en liaison avec les organes de Direction de votre Société le problème des titres devenus disponibles pour les raisons précédemment décrites et se sont mis d'accord sur le principe de leur rachat par le Groupe Paribas.

A la suite de ces opérations, un Groupe cohérent d'actionnaires détient aujourd'hui quelque 39 % du capital de votre Société. Sur ce pourcentage le Groupe Paribas, appuyé par l'Union Bancaire, qui contrôle elle-même le Crédit du Nord et la Banque de l'Union Parisienne, détient quelque 22 %. La Maison Worms, qui participe en outre à l'Union Bancaire, demeure comme depuis l'origine le second actionnaire de votre Compagnie, la Société Générale et le Crédit Lyonnais continuant eux-mêmes de détenir des participations importantes. Les Banques ainsi nommées continueront bien entendu de siéger à votre Conseil de Surveillance; nous vous proposerons d'y renforcer la représentation de certaines d'entre elles.

Les Banques actionnaires d'origine qui, sans s'être intégrées dans un Groupe directement concurrent, n'ont maintenu qu'une participation symbolique à notre capital, demeureront également dans notre Conseil comme nous en avons naturellement formulé le vœu

Quant au financement de la Compagnie Bancaire et de ses filiales, il continuera d'être largement ouvert à l'ensemble des Etablissements de la Place, actionnaires ou non, conformément au désir de ceux là même dont les participations ont été récemment rachetées. Ce fait démontrerait, s'il en était besoin, la qualité des actifs proposés aux Banques par le Groupe de la Compagnie Bancaire et la permanence des relations d'intérêt réciproque qu'ils ont permis de développer par-delà toutes les concurrences.

Ainsi l'actionnariat de la Compagnie Bancaire, comme la collectivité des Etablissements participant à son financement, ont-ils démontré leur capacité de s'adapter de façon souple et sans rupture avec le passé à la situation présente du marché comme à la structure nouvelle des Groupes bancaires.

La nécessité de tenir compte des faits accomplis est allée de pair avec le souci de maintenir la plupart de nos liens traditionnels en même temps que l'esprit de bonne entente et de coopération qui doit demeurer la marque de notre Maison.

Le Conseil de Surveillance tient à souligner, en conclusion, que les modifications intervenues dans la structure de notre capital ne doivent en rien porter atteinte aux principes d'organisation et de gestion qui ont permis le développement de la Compagnie Bancaire et sont une part essentielle de sa force, c'est-à-dire l'autonomie de sa personnalité, l'élaboration concertée de sa politique et la décentralisation systématique de sa gestion.

# MATE BANGE

exercice 1972

Société Anonyme au capital de 245 039 200 francs Régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les Sociétés Commerciales

Registre du commerce Paris 59 B 5207 L.B.F. 470 Numéro insee 833 75 116 0055 T

25 avenue Kléber, Paris 16

## conseil de surveillance

M. Jacques de FOUCHIER PRÉSIDENT

M. Jacques BRUNET VICE-PRÉSIDENT

M. François BLOCH-LAINÉ

M. Pierre de BONVOISIN

M. Jacques BURIN des ROZIERS

M. Louis-Charles de FOUCHIER

M. Robert LABBÉ

M. Maurice LAURÉ

M. Christian de LAVARÈNE

M. Gérard LLEWELLYN

M. Jean MAXIME-ROBERT

M. Jean REYRE

## collège des censeurs

M. Jean FORGEOT

M. Lucien HARTOG

M. Jean PATEY

M. Marcel WIRIATH

## commissaire du gouvernement

M. Aimé TEYSSIER d'ORFEUIL

## directoire

M. Pierre BESSE PRÉSIDENT

M. Claude GRUSON

M. Raymond MATHÉLY

M. Boris MÉRA

M. Hubert de NONNEVILLE

## direction

M. Michel FÉTIZON Directeur et Secrétaire Général

M. Jean CHICOYE Directeur

M. René DURAND Directeur

M. Marcel VENTURA Directeur au Secrétariat Général

M. Augustin NAVARRO Directeur du Service de la Trésorerie

M. Jean BORGOMANO Directeur du Service Financier et Comptable

M. Jacques LESIGNE Directeur Adjoint

M. Jean FOUASSE Directeur Adjoint

M. Gérard SENOUILLET Directeur Adjoint

## commissaires aux comptes

M. Lucien LAUNIAU

M. Robert MAZARS

secrétaire du conseil de surveillance et du directoire

M. Jacques LESIGNE

## l'année 1972

Groupe de la Compagnie Bancaire	millions de francs	
Production (crédits consentis et contrats souscrits)	13 700	+ 17 %
Concours à la clientèle (au 31 décembre)	24 500	+ 19 %
Résultat net	287	+ 23 %
Capitalisation Boursière consolidée au 31 décembre	2 421	
Compagnie Bancaire		
Résultat net consolidé	129	+ 18 %
Résultat net consolidé par action	70,09 F	+ 18 %
Capitalisation Boursière au 31 décembre	1 130	

## sommaire

## Assemblée Générale Ordinaire du 7 Mai 1973

## La Compagnie Bancaire

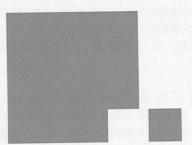
Rapport du Directoire  Observations du Conseil de Surveillance sur le Rapport	•	9
du Directoire	enc	art 33
Comptes de l'Exercice		•
Bilan au 31 Décembre 1972		38
au 31 Décembre 1972		40
des 4 derniers Exercices		43 46
les Participations		48 50
au 31 Décembre 1972		51
Note sur le Bilan et les Comptes de la Compagnie Bancaire	• •	52
Résolutions		59
Le Groupe		
Activité		64 68 70
Les Filiales et les Participations		
Union Française de Banques		76
LOCABAIL CETELEM.	• • •	80
COFICA		88
Union de Crédit pour le Bâtiment		92
Compagnie Française d'Épargne et de Crédit		96
SINVIM		100
LOCABAIL IMMOBILIER		108

## Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Mai 1973

Rapport du	Directoire															113	~
Résolutions															٠.	114	4

Assemblée Générale Ordinaire du 7 Mai 1973

Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 Mai 1973



in the process of the control of the

A. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER EN 1972

1 - UNE ANNEE DE DEVELOPPEMENT EXCEPTIONNEL DE LA DISTRIBUTION DU CREDIT, S'ACHEMINANT CEPENDANT VERS UN RETOURNEMENT DE LA CONJONCTURE.

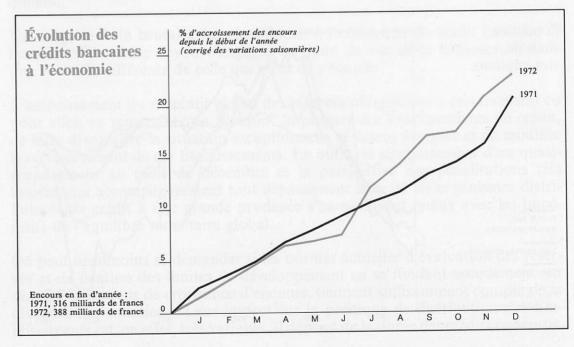
Comme au cours des années antérieures, la politique économique et monétaire française a été conditionnée en 1972 par des facteurs internationaux.

• Un début d'année "euphorique"...

Le début de l'année 1972 a été marqué par l'application du Plan Nixon. C'était pour l'essentiel, on s'en souvient, un Plan de relance de l'économie américaine, assorti de mesures plus ou moins contraignantes en matière de prix et de salaires. Visant un objectif de redressement strictement national, il ranima, dans le climat d'incertitude qui affectait les relations monétaires internationales, la crainte du protectionnisme et de la dépression mondiale et conduisit les responsables des économies occidentales à donner la priorité au soutien de l'expansion, malgré l'inflation régnante.

La France n'a pas échappé à cette tendance générale et la politique économique favorable à la croissance qui a été adoptée à cette époque a eu dans le domaine financier deux conséquences particulièrement importantes pour votre Groupe :

- Le développement très rapide du crédit, conséquence d'une concurrence bancaire extrêmement vive.



Mesdames, Messieurs,

L'année 1972 a été marquée par un développement exceptionnel de la distribution du crédit.

Dans ces circonstances, la Direction de votre Groupe a eu deux préoccupations principales :

- S'adapter aux conditions d'une concurrence particulièrement agressive.
- Se prémunir contre les effets d'un retournement prévisible de la conjoncture financière.

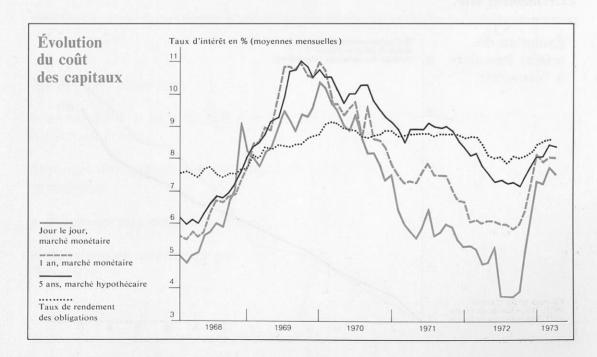
Autant que l'on puisse en juger à partir des statistiques disponibles, il semble bien que, dès le milieu de l'année 1972, la croissance instantanée du volume des crédits distribués atteignait un rythme exceptionnel, notablement supérieur à 20 % par an.

Le niveau soutenu de la demande et de la conjoncture économique ne suffisent pas à expliquer ce phénomène.

Une concurrence particulièrement vive s'est développée, sous l'impulsion des grands Établissements de crédit, non seulement en vue de satisfaire les besoins de financement spontanés de la clientèle traditionnelle, mais également pour susciter de nouveaux besoins et une nouvelle clientèle par une promotion active de formules de crédits originales.

Les Banques étaient animées par le souci de défendre leurs positions sur le marché du crédit, en même temps que par celui d'améliorer leur rentabilité, atteinte par la baisse des taux créditeurs dans leur domaine traditionnel d'intervention. Il faut souligner en outre que les entrées de devises ont mis certaines Banques de Dépôts dans une situation créditrice vis-à-vis du marché monétaire. Ces établissements se sont trouvés, pour des raisons d'équilibre monétaire global, en position de collecter un volume de ressources supérieur aux financements directs qu'ils réalisaient. Cette situation a, selon toute vraisemblance, favorisé par des mécanismes de nature complexe le développement d'emplois nouveaux. Mais ces emplois, une fois trouvés, déterminaient une nouvelle création monétaire et de nouveaux excédents qui renforçaient les tendances inflationnistes inhérentes à cette situation.

- La poursuite de la baisse des taux d'intérêt sur les marchés des capitaux, après deux années de détente progressive, a été le second trait caractéristique de la conjoncture financière de la première partie de l'année 1972.



Cette évolution commandée dans une large mesure par les données de la situation monétaire internationale, par la crainte qu'une hausse des taux français ne détermine un afflux de dollars et par le souci que le franc se maintienne sur le marché des changes, a été particulièrement marquée pour l'argent à court terme sur le marché monétaire. Mais elle a été également observable pour les opérations à échéances les plus longues et sur le marché des capitaux à long terme.

Ainsi, au mois d'août 1972, le taux de l'argent au jour le jour se trouvait inférieur de 2 points au niveau constaté un an plus tôt, le taux des pensions à cinq ans sur le marché hypothécaire avait baissé de 1,7 point pendant la même période et le taux de rendement des obligations privées de 0,7 point.

• ... mais un retournement de la conjoncture pouvait être pressenti dès la fin du premier semestre.

Au plan international, en effet, certains facteurs facilitaient alors une réorientation de la politique monétaire vers plus de rigueur : la politique américaine s'était manifestée, dès le printemps 1972, par une reprise de la hausse des taux d'intérêt, et déterminait à partir de juillet un raffermissement du dollar sur le marché des changes. Dans le même temps, des facteurs intérieurs (l'accélération de la hausse des prix au milieu de l'année, et le rythme inquiétant de l'expansion monétaire) rendaient cette réorientation plus nécessaire.

Des mesures de plus en plus contraignantes prenant la forme d'un alourdissement des réserves obligatoires accompagnant l'accroissement des encours de crédit étaient décidées. Elles aboutissaient aux décisions de décembre (encadrement assorti de pénalités imposant des réserves supplémentaires très rapidement progressives en cas de dépassement), tandis que les taux d'intervention de la Banque de France sur le marché monétaire remontaient rapidement à partir de septembre, rattrapant et dépassant les taux pratiqués sur le marché des eurodollars.

Un coup de frein brutal a été ainsi donné à l'expansion du crédit bancaire et l'année 1973 semble devoir s'engager du point de vue de la conjoncture dans une voie très différente de celle qui vient de s'écouler.

L'accroissement du montant global des réserves obligatoires a certainement eu pour effet, en remettant "en Banque" la plupart des Établissements de crédit, de faire disparaître la situation exceptionnelle ci-dessus évoquée et de modifier le comportement de ces Établissements. En outre, le rétablissement d'un quasiencadrement au mois de décembre et la perspective des pénalisations très lourdes qui accompagneraient tout dépassement a incité les organismes distributeurs de crédit à une grande prudence s'harmonisant mieux avec les impératifs de l'équilibre monétaire global.

On peut néanmoins se demander si les normes actuelles d'évaluation des réserves et de fixation des limites de développement en se fondant uniquement sur des considérations de croissance d'encours, tiennent suffisamment compte de la diversité des situations. Leur impact sur la politique de distribution des Établissements est, en effet, très variable. Il dépend de la durée des crédits consentis,

de l'ancienneté et du rythme passé de la croissance des Établissements, de la nature des opérations réalisées et notamment du décalage moyen entre les utilisations et les engagements donnés.

Il faut souligner également que le souci d'effectuer une régulation par les coûts, incontestablement plus souple et moins arbitraire qu'une régulation purement quantitative, qui sous-tend la politique des réserves est, dans une large mesure, contrecarré pour les crédits longs par l'incertitude concernant la durée et surtout les modalités d'application de la politique restrictive au cours des prochains mois. Il n'est pas possible, dans ces conditions, d'apprécier de façon même approximative l'incidence réelle de cette politique sur la rentabilité des opérations. Le pouvoir de dissuasion dont elle devrait être dotée s'en trouve, de ce fait, notablement émoussé.

#### 2 - DANS LES SECTEURS OU OPERENT LES SOCIETES DU GROUPE, UN CLIMAT DE VIVE EXPANSION ALLAIT DE PAIR AVEC UNE CONCURRENCE PARFOIS DESORDONNEE.

Dans ces secteurs, deux faits importants pour le Groupe de la Compagnie Bancaire ont plus particulièrement marqué l'année 1972.

- L'expansion considérable des crédits immobiliers. Des résultats publiés, encore provisoires, permettent de penser que les crédits immobiliers nouveaux distribués par les Banques et Établissements financiers aux ménages se sont accrus d'environ 50 % par rapport à l'année précédente (pour les seuls crédits hypothécaires, la progression, appréciée sur des bases statistiques, est d'ores et déjà de 70 %).
- Cette expansion considérable trouve en partie son origine dans le développement appréciable du marché du logement, où la demande a été stimulée par l'érosion monétaire : les mises en chantier, en croissance par rapport à l'année précédente de 7 % pour l'ensemble des secteurs de financement, mais de 17 % pour le secteur non aidé et "primé sans prêt", ont cette année encore enregistré des records absolus. Une nette avance a été ainsi prise dans la réalisation de l'objectif global du VI<sup>e</sup> Plan. Cette avance, il faut le souligner, est surtout marquée pour le secteur non aidé, alors que le secteur social (H.L.M.) enregistre, au contraire, un certain retard par rapport aux objectifs.

				THE PERSON
Logements mis en chantier (en milliers)	1970	1971	1972	1975 (VI° Plan)
H.L.M.	156	164	165	236
Prêts spéciaux immédiats	94	96	95	
Prêts spéciaux différés + PIC	42	43	40	145
Primés sans prêt + non aidés	190	217	254	198
Total	482	520	554	579

- Mais la progression observée en 1972 implique aussi un fort accroissement des recours au crédit. Cet accroissement s'observe dans la proportion des emprunteurs parmi les acquéreurs, et dans la quotité de financement à crédit des opérations. Ne pouvant être imputé, comme en 1971, au rattrapage consécutif à une période d'encadrement, il manifeste des tendances qui remontent au début du V° Plan et qui, contrairement à ce qui était attendu dans le VI° Plan, ne se sont pas effacées.
- Le développement des "prêts personnels". Le secteur du crédit non immobilier aux ménages a été marqué par le développement extrêmement important du prêt personnel.

L'encours de ces prêts, qui n'excédait pas 1,5 milliard de F jusqu'à la fin de l'année 1970, s'est élevé à 3,8 milliards à fin 1971 et dépasse 9 milliards à la fin de 1972.

Dans cette évolution, les Banques à vocation générale, en quête d'emplois du fait de leur situation financière exceptionnellement aisée, ont joué un rôle moteur. Il est vrai que les mesures restrictives de la fin de l'année les ont incitées à réduire très sensiblement leurs interventions dans ce domaine à partir du mois de décembre.

L'expérience de 1972 permet, cependant, de tirer des enseignements intéressants :

- En premier lieu, elle a révélé l'existence d'un marché potentiel considérable concernant des besoins beaucoup plus étendus que le financement des achats de biens durables : financement des loisirs, financements immobiliers d'appoint, et plus généralement financements de toutes les difficultés temporaires de trésorerie. Il est certain que la forme traditionnelle de la vente à tempérament ne suffit pas à couvrir toute la gamme des besoins financiers des particuliers.
- Elle a montré, en deuxième lieu, les insuffisances et les incohérences de la réglementation actuelle des crédits aux particuliers, laquelle n'est pas adaptée à ces évolutions.

Ce qui, en définitive, différencie les prêts personnels que les banques ont abondamment distribués en 1972 des financements de ventes à tempérament effectuées par les organismes financiers spécialisés, c'est que les premiers sont totalement libres du point de vue du versement comptant, de la durée et de la règle de la ratio alors que les seconds restent astreints à des dispositions restrictives sévères.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les prêts personnels aient eu tendance à se substituer aux autres formes de crédit aux particuliers. Les crédits liés à la vente à tempérament ont ainsi plafonné en 1972.

Les Établissements spécialisés ne pouvaient rester passifs devant cette évolution. Ils ont cherché à entrer également sur le marché des prêts personnels.

Il était difficile pour les Autorités Monétaires de maintenir l'interdiction qui leur était faite de pratiquer toute autre forme de crédit que le financement très réglementé de la vente à tempérament. Aussi se sont-elles décidées à donner dans le

courant de l'année 1972, aux Établissements qui en ont fait la demande, l'autorisation d'offrir des prêts personnels.

Toutefois, la réglementation actuelle n'établit pas encore une parfaite égalité entre les divers organismes de crédit. Notamment, les Établissements financiers sont astreints à des règles de ratio de fonds propres, qui pèsent lourdement sur la rentabilité de leurs opérations, alors que les Établissements de crédit échappent à une telle contrainte dont on ne voit pas, d'ailleurs, comment elle pourrait leur être appliquée.

Sans doute est-il à souhaiter que des dispositions soient prises pour que ces distorsions ne conduisent pas, dans une conjoncture redevenue plus expansionniste, à des déséquilibres fâcheux. Il ne serait pas heureux, notamment, qu'elles aient pour effet d'introduire des phénomènes de segrégation, les Établissements spécialisés ne conservant dans leur fonds, de commerce que des dossiers de moindre importance et une clientèle modeste qui se verrait, pour des raisons d'équilibre d'exploitation, appliquer des barèmes plus élevés que la clientèle bancaire généralement plus fortunée.

Ainsi, d'un réaménagement de la réglementation des prêts personnels, touchant notamment la règle de la ratio et visant à l'harmonisation des conditions de concurrence entre Établissements spécialisés et Banques à vocation générale, dépend la préservation d'un équilibre complexe et fragile entre les diverses catégories de clientèles.

L'utilité des Établissements spécialisés ne se limite d'ailleurs pas à ce rôle (la satisfaction des besoins d'une clientèle non bancaire en moyenne moins aisée). Le retournement de la conjoncture qui s'est opéré à la fin de l'année 1972 est l'occasion de souligner une fois de plus la fonction de ces Établissements dans l'économie : dans l'évolution de leurs secteurs de spécialisation, ils ont apporté des éléments de continuité, au contraire d'autres Établissements dont les interventions dans ces domaines présentaient un caractère circonstanciel.

Leur spécialisation les astreint en effet à respecter une certaine continuité dans leurs relations de clientèle. Ils se différencient en ceci des Établissements à vocation plus générale qui, devant satisfaire un vaste éventail d'entreprises industrielles et commerciales de toutes tailles, ont parfois tendance à faire supporter plus lourdement à la clientèle des particuliers et des petites entreprises les "à-coups" de la conjoncture financière.

La hardiesse dont certains établissements ont fait preuve dans leur politique de distribution du crédit en 1972, année de grande aisance financière, a contribué à rendre nécessaire l'encadrement du crédit de décembre. Beaucoup d'entre eux avaient alors déjà dépassé la limite qui était assignée à leurs encours pour la fin du mois de mars 1973 et ont dû, en conséquence, tarir presque complètement la production des crédits nouveaux qui n'étaient pas directement nécessaires aux entreprises; tandis que d'autres établissements, dont l'action en 1972 avait été plus continue et dont l'encours avait enregistré une progression modérée, plus compatible avec le ralentissement monétaire souhaité par les Autorités, n'ont pas été contraints par l'encadrement à une inflexion aussi rigoureuse de leur politique commerciale.

#### B. VOTRE SOCIETE ET SON GROUPE

Les crédits distribués par le Groupe en 1972 ont atteint un volume proche de 14 milliards de F, en progression de 17 % par rapport à l'année précédente.

Le bénéfice consolidé de votre Compagnie s'est élevé dans le même temps de 18 % et a atteint 70,09 F par action.

Ainsi après deux années très favorables, l'exercice 1972 a été encore caractérisé par une progression importante de l'activité et des résultats.

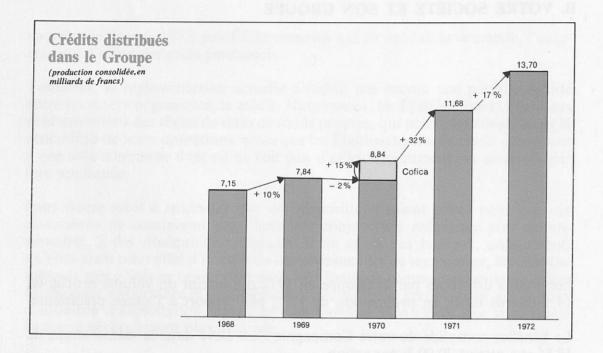
## 1 - POURSUITE DE LA CROISSANCE DANS UN CLIMAT DE CONCURRENCE ACCRUE

Pourtant la concurrence fut particulièrement vive en 1972 et notamment dans le domaine des crédits aux particuliers où les besoins latents sont toujours importants et relativement faciles à satisfaire si l'on n'attache pas une importance trop grande aux risques que cela peut comporter pour l'avenir. La nécessité de faire face à la concurrence s'imposait donc, comme une sorte de priorité, à des Sociétés, comme celles de votre Groupe, spécialisées dans la distribution de cette catégorie de crédits.

Cette priorité ne devait cependant pas conduire à négliger la qualité des crédits et à prendre des risques inconsidérés. Il fallait mettre en œuvre une politique commerciale sélective, qui assure une progression satisfaisante de la production sans hypothéquer l'avenir. Les résultats qui ont été obtenus semblent pouvoir être considérés à cet égard comme satisfaisants.

#### a) des résultats satisfaisants

Le Groupe a en effet pris sa part dans la croissance de la distribution de crédits en 1972. La progression de sa production (+ 17 %) est supérieure au rythme moyen observé depuis cinq ans (+ 14 %) si l'on fait abstraction de l'augmentation de production imputable à l'entrée de Cofica dans le Groupe. Mais cette progression n'a pas été uniforme dans tous les secteurs.



- Dans le secteur des crédits immobiliers, les taux de progression ont été généralement plus modérés en 1972 qu'au cours de l'année précédente où la croissance avait été très vive.

Ainsi les crédits distribués par l'U.C.B. et la C.F.E.C. aux acquéreurs de logement n'ont progressé que de 10 % (+ 38 % en 1971) et ont atteint 4 410 millions de F; mais on doit noter dans le même temps la remarquable progression des consolidations de prêts bancaires par la C.F.E.C. (+ 46 %) qui ont porté sur un montant proche de 1 100 millions de F. Les crédits de l'U.C.B. aux promoteurs se sont stabilisés au niveau atteint l'année précédente (1 300 millions de F) après une progression de 63 %.

- Dans le secteur des crédits à l'équipement professionnel, le rythme de croissance de la production (+ 9 %) a été supérieur à celui de 1971 (+ 5 %), année qui avait été marquée par la réorganisation du secteur d'activité, crédits sur véhicules industriels et biens d'équipement, hérité de COFICA. Très faible au deuxième et troisième trimestre en raison des effets combinés de la conjoncture médiocre des investissements productifs et de la vive concurrence bancaire, la croissance de l'activité a vivement repris au quatrième trimestre (+ 20 %). La production de l'U.F.B. et de Locabail a ainsi atteint 2 600 millions de F en 1972.

- Dans le secteur des crédits à l'équipement des ménages, on doit distinguer les crédits traditionnels du Cetelm et de sa filiale Cofica dont la majeure partie porte sur le financement des ventes à tempérament, et les prêts personnels que le Groupe a été amené à distribuer à partir du mois d'avril.

Les premiers n'ont progressé que de 8 % en 1972 après avoir enregistré, il est vrai, une croissance beaucoup plus forte (+ 44 %) l'année précédente. Les seconds, distribués et gérés par le CETELEM et COFICA pour le compte de la Compagnie Bancaire qui les finance et les porte à son bilan, se sont élevés à 945 millions de F. Au total, la production réalisée dans le secteur des crédits à

l'équipement des ménages a dépassé 4 000 millions de F, soit environ le double du chiffre réalisé deux ans plus tôt.

Cette progression trouve sa cause dans le développement exceptionnellement rapide des prêts personnels pendant l'année 1972 et dans la capacité de votre Groupe à s'adapter à cette évolution pour en tirer profit. Comme nous vous l'exposions dans la première partie de ce rapport, le succès de ces nouvelles formules de crédit qui ne sont en fait soumises à aucune des contraintes réglementaires auxquelles sont astreintes les ventes à tempérament (réglement comptant minimum, durée maximum, règle de ratio) et sont par conséquent d'un usage plus souple pour les particuliers, devait conduire votre Groupe à se doter des moyens lui permettant de soutenir la concurrence sur ce terrain. Cette politique était dictée par le souci de maintenir le fonds de commerce du CETELEM et de COFICA menacé par une formule de crédit plus attrayante pour les emprunteurs.

- Dans le secteur de la promotion immobilière, le développement des activités de la SINVIM est conforme aux orientations prises depuis maintenant deux ans. Les ventes ont atteint un montant global de 460 millions de F, en progrès de 23 % sur l'année précédente. Elles ont porté sur 2 490 logements et 16 400 m² de bureaux, marquant une progression dans ces deux secteurs.

Les affaires nouvelles ont été prises de préférence dans des programmes importants situés à Paris ou dans la Région Parisienne. Dans le secteur des opérations en participation, la part revenant à la SINVIM est généralement plus forte que par le passé. D'autre part la SINVIM a continué à développer ses opérations en promotion directe, ce secteur constituant désormais une partie importante de ses activités.

Des informations plus détaillées sur l'activité et les résultats des filiales de votre groupe, ainsi que sur les principales Sociétés dans lesquelles votre Compagnie détient des participations, vous sont exposées en annexe du présent rapport.

#### b) une politique commerciale sélective

La progression de l'activité du Groupe en 1972 a donc été satisfaisante et parfois même dans certains secteurs, brillante. Pourtant elle a été souvent moins rapide que la progression réalisée par le marché du fait notamment de la place prise par les banques à vocation générale. La comparaison des taux de croissance de la production au niveau des sociétés du Groupe et au niveau des marchés sur lesquels celles-ci opèrent le montre. Le Groupe a donc vu sa part de marché se restreindre, son importance relative diminuer.

Cette évolution, il faut le souligner, résulte d'une orientation dans une large mesure délibérée. La modération dont le Groupe a fait preuve en 1972 était commandée par des considérations de politique commerciale à long terme.

Une telle politique devait tenir compte d'abord du caractère exceptionnel et par conséquent temporaire du climat de concurrence qui régnait en 1972. Ce climat provenait, on l'a souligné dans la première partie de ce rapport, du sentiment qu'avaient les collecteurs de dépôts qu'ils disposaient d'un excédent de ressources, et du processus cumulatif qui en résultait eu égard à la position de ces Établissements vis à vis de la Banque de France.

Il importait de ne pas se laisser entraîner par ces tendances passagères et de résister au sentiment que pouvait faire naître, auprès des services commerciaux notamment, les performances des réseaux concurrents. Le problème auquel les sociétés étaient confrontées était donc de définir jusqu'où il fallait "soutenir" la concurrence par des aménagements de barèmes, de quotité ou de durée, par un renforcement des équipes commerciales, par l'amélioration des méthodes de vente... et à partir de quand il convenait de refuser les "surenchères".

Les responsables des sociétés de votre Groupe ont été guidés dans cette recherche par le souci de maintenir la qualité des crédits et d'assurer une rentabilité minimum aux opérations engagées. L'expérience qu'ils avaient de leur métier les conduisait en effet à penser que la concurrence débridée, qui se développait dans un domaine où les facilités sont "tentantes" et les excès particulièrement dangereux, ne pouvait qu'entraîner des conséquences défavorables à tous égards.

Le développement des crédits devait d'ailleurs être jugé excessif par les Autorités Monétaires dans le courant du troisième trimestre 1972. Les mesures qui furent finalement prises pour freiner la croissance des encours constituent une contrainte moins pesante lorsque la croissance de la production a été modérée en 1972. De sorte que votre Groupe se trouve aujourd'hui probablement plus à l'aise que d'autres établissements pour respecter les normes de l'encadrement tout en poursuivant une croissance régulière.

La politique de croissance poursuivie en 1972 dans un souci de saine exploitation s'est donc avérée à la fois compatible avec la modération souhaitée par les Autorités Monétaires et conforme aux objectifs commerciaux du Groupe qui pourra continuer à procurer à sa clientèle les concours réguliers qu'elle est en droit d'en attendre.

Il faut en effet souligner que votre Groupe a constamment veillé à la régularité de son développement et qu'il a notamment porté une grande attention à la continuité de ses relations avec la clientèle. C'est un des meilleurs atouts dont il dispose face à la concurrence des Établissements à vocation plus générale dans la mesure où celle-ci s'exerce, pour les raisons qui ont été dites, de façon sans doute plus fluctuante en fonction des aléas de la conjoncture.

## 2 - LA RENTABILITE DES OPERATIONS A CONTINUE DE S'AMELIORER EN 1972

a) poursuite de l'effort de consolidation

La baisse des taux d'intérêt qui s'est prolongée jusqu'à la fin du troisième trimestre constituait un facteur favorable aux Établissements qui, comme ceux de votre Groupe, financent une partie importante de leurs opérations sur des

ressources d'emprunt. Cette baisse était générale; elle était cependant moins marquée sur les durées les plus longues de sorte que le mouvement d'ouverture de la gamme des taux observé déjà en 1970 et 1971 s'accentuait encore.

Dans une telle conjoncture où le coût des ressources empruntées varie très fortement selon leur durée, la détermination de la politique financière la plus adéquate est un exercice difficile.

Beaucoup d'Établissements financiers ont pensé tirer le profit maximum de cette situation en développant leurs recours au marché monétaire sur les échéances les plus courtes, et ceci au détriment par exemple des ressources plus stables négociées directement avec les Banques. Quand la conjoncture s'est retournée et que les taux ont remonté, il est apparu que cette politique ne prenait pas suffisamment en considération la nécessité d'assurer une rentabilité aussi régulière que possible des opérations.

Votre Établissement a suivi une ligne différente. Il a maintenu sa politique de consolidation des ressources, dont nous vous avons exposé les raisons dans le rapport de l'année dernière, l'accentuant même en cours d'année par rapport aux objectifs initiaux. Ce choix impliquait de renoncer à chercher le profit immédiat le plus élevé. Il était commandé par un souci de prudence que l'évolution des taux amorcée au quatrième trimestre a pleinement justifié.

Les encours que le Groupe avait à financer ont atteint 25 milliards de F à la fin de l'année 1972 en progression de 19 % par rapport à l'année précédente. Cette progression, analogue à celle de la production, marque un léger infléchissement par rapport aux taux de croissance des encours observés dans le passé. Il faut souligner à cet égard que le Groupe ne se trouve plus dans la phase de développement extrêmement rapide des encours qui caractérise les premières années d'activité des sociétés distribuant des crédits à long terme. Il approche d'un régime de croissance plus modéré comparable à celui des autres grands Établissements de crédit. Mais d'autre part, les ressources supplémentaires qu'il doit chaque année trouver auprès des divers organismes qui participent à son financement portent sur des montants très élevés, près de 4 milliards de F en 1972, soit un montant comparable à celui du total de ses encours 7 ans plus tôt.

Étant donné l'abondance des ressources qui caractérisait le marché de l'argent en 1972, votre Société n'avait pas à redouter de difficultés pour réunir les moyens de financement dont elle avait besoin. Elle n'a cependant pas voulu renoncer à la sécurité particulière que lui donnent les ressources négociées directement avec les Banques dans le cadre des pools. Ces concours ont augmenté en 1972 de 21 %, soit sensiblement plus vite que les recours au marché monétaire qui ont progressé de 17 % seulement. Le renforcement de la part de ces ressources stables dans l'encours des ressources du Groupe constitue le premier aspect de la politique de consolidation qui a été suivie.

Le second volet de cette politique a porté sur l'allongement des durées d'emprunt sur les marchés monétaire et hypothécaire. La plus grande part des pensions nouvelles ont été prises pour des durées supérieures à 2 ans et dépassant même souvent 5 ans. La structure de ces ressources en fonction de leur durée restant à courir en a été profondément modifiée. A la fin de l'année 1972 les

ressources supérieures à 2 ans atteignaient 5 milliards de F en accroissement de 70 % par rapport à l'année précédente; en sens inverse les ressources à moins de 6 mois avaient diminué de 30 % et n'étaient plus que de 1,7 milliard de F. Ces quelques chiffres illustrent la politique d'allongement des ressources, politique menée avec persévérance depuis plusieurs années. Ainsi la part des concours trouvés par le Groupe sur les marchés monétaire et hypothécaire et ayant plus de deux ans à courir est-elle passée de 17 % en 1968 à 50 % en 1972.

#### Financement de l'accroissement des encours (en %)

1969	1970(1)	1971	1972
17	22	19	21
31	21	34	39
52	57	47	40
(26)	(4)	(- 3)	(- 14)
(20)	(33)	( 6)	( 1)
(3)	(9)	( 35)	( 48)
( 3)	(11)	( 9)	( 5)
100	100	100	100
	17 31 52 (26) (20) (3) (3)	17 22  31 21  52 57  (26) (4)  (20) (33)  (3) (9)  (3) (11)	17     22     19       31     21     34       52     57     47       (26)     (4)     (-3)       (20)     (33)     (6)       (3)     (9)     (35)       (3)     (11)     (9)       100     100     100

(1) COFICA incluse.

La recherche de financements de longue durée s'est traduite également par la poursuite des émissions d'emprunts obligataires. Nous vous avions demandé l'année dernière de nous donner une autorisation relativement importante de 800 millions de F, afin de pouvoir procéder le cas échéant à deux émissions dans l'intervalle de temps séparant deux assemblées annuelles. Les circonstances nous ont conduit à utiliser cette possibilité dès cette année. Nous avons procédé en effet à une émission de 300 millions de F en octobre 1972, à l'époque habituelle, et à une émission de 350 millions de F en février dernier. La réalisation de ces deux émissions en moins de quatre mois s'est avérée particulièrement heureuse. Elle a permis de collecter des fonds à long terme à des conditions avantageuses eu égard à l'évolution récente des taux sur le marché des capitaux. Elle a surtout apporté des facilités de financement qui, n'étant pas soumises à la réglementation des réserves obligatoires, ont constitué un volant d'action précieux pour le Groupe.

Il ne sera sans doute pas utile de procéder à une nouvelle émission d'ici à la fin de l'année. Pour permettre cependant à votre société de tirer le meilleur parti des opportunités qui pourront se présenter, nous vous demandons l'autorisation de procéder en une ou plusieurs fois à de nouvelles émissions dans la limite d'un montant de 800 millions de F.

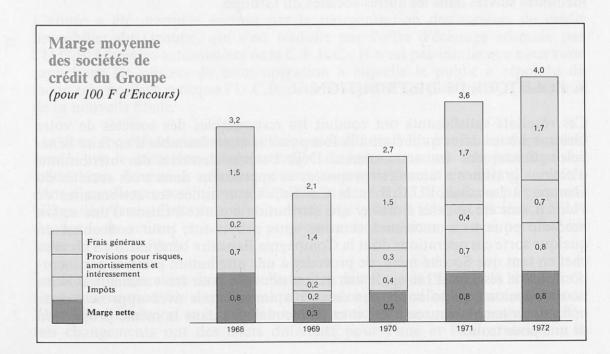
#### b) amélioration de la rentabilité

Le mouvement de reconstitution des marges s'est prolongé en 1972. Les baisses successives de tarifs sur les crédits distribués ont certes entraîné une diminution du taux de rendement moyen de l'encours. Mais le coût moyen des ressources a diminué de façon plus sensible encore, sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt dont le Groupe a bénéficié à mesure du renouvellement de ses conditions de financement.

L'évolution favorable de la marge aurait sans doute pu être plus accentuée si les disciplines que le Groupe s'était imposé avaient été moins rigoureuses. C'est pourtant cette politique de prévoyance qui lui permet d'aborder aujour-d'hui la nouvelle phase de hausse des taux d'intérêt dans des conditions bien meilleures que celles qu'il a connues en 1969. Les ressources longues accumulées en 1972 sont dès à présent moins onéreuses que les ressources les moins chères disponibles sur le marché.

Il faut souligner d'autre part que la composition des encours du Groupe par générations de crédit, qui reflète l'évolution passée des taux d'intérêt, est très différente aujourd'hui de ce qu'elle était en 1968. La remontée des taux étant intervenue moins de trois ans après qu'ils aient atteint leur point le plus élevé, une part encore importante des encours est constituée aujourd'hui de crédits générés en 1969 et 1970 à taux élevé. Le "risque" impliqué par le financement de cet encours est donc relativement faible. En 1968, à la veille d'une hausse des taux sans précédent, le problème était d'une autre nature.

Un mouvement de hausse des taux d'intérêt, on le voit, exerce des effets à la fois immédiats et durables qui jouent de façon complexe sur les conditions d'exploitation des sociétés de crédit. Les effets immédiats sont plutôt défavorables, mais ils peuvent être palliés par une politique appropriée de consolidation des ressources à taux garanti. Les effets durables eux sont favorables. Ils permettent



d'augmenter le taux de rendement moyen des actifs et d'améliorer la capacité bénéficiaire. La hausse intervenue à la fin de l'année 1972 pourrait à cet égard constituer le point de départ d'une nouvelle progression des bénéfices.

Toutes les sociétés du Groupe ont bénéficié d'une progression sensible de leurs résultats en 1972. En ce qui concerne les sociétés de crédit cette progression résulte de l'amélioration de la marge nette qui a retrouvé un niveau assez voisin de celui où elle était avant la crise de 1968-1969, et de l'accroissement des encours.

Les autres sociétés, la C.F.E.C. et surtout la SINVIM, progressent aussi de façon remarquable sous l'effet de facteurs spécifiques à leur activité qui sont rappelés dans la suite de ce rapport.

La progression des résultats comptables ne rend d'ailleurs pas pleinement compte de l'amélioration réelle de la situation de ces sociétés. Celles-ci ont mis à profit la conjoncture favorable des trois dernières années pour renforcer la structure de leur bilan et provisionner au delà même de ce qu'admet la pratique fiscale, les risques susceptibles de survenir.

Ainsi par exemple ont été généralisées dans le Groupe les provisions non déductibles pour l'intéressement et les congés payés dûs au titre de l'exercice sous revue. Des dotations ont été faites pour la première fois à une provision pour fluctuations des taux de refinancement à l'U.F.B. et à l'U.C.B. pour corriger l'effet de ces fluctuations sur les résultats bénéficiaires. Ces dotations ne sont pas déductibles des bases d'imposition des profits, l'administration fiscale n'ayant pas admis que le refinancement d'un encours à long terme dans une conjoncture de variations extrêmement brutales des taux d'intérêt pouvait imposer des charges de cette nature. On doit citer encore les provisions pour réescompte du CETELEM et de COFICA portées à un niveau tel que la comptabilisation des recettes encaissées par ces sociétés est désormais comparable aux méthodes suivies dans les autres sociétés du Groupe.

### 3. POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Ces résultats satisfaisants ont conduit les responsables des sociétés de votre Groupe à considérer qu'il était à la fois possible et souhaitable d'en faire bénéficier directement les actionnaires. Déjà l'année dernière des attributions d'actions gratuites avaient été proposées et approuvées dans trois sociétés du Groupe : à Locabail, l'U.C.B. et la C.F.E.C. Cette année les actionnaires de l'U.F.B. ont été appelés à ratifier une attribution gratuite à raison d'une action nouvelle pour trois anciennes et nous vous proposons, pour couronner en quelque sorte ces opérations dont la Compagnie Bancaire bénéficiera au premier chef en tant que Société mère, de procéder à une attribution gratuite par incorporation de réserves à raison de une action nouvelle pour trois anciennes. Nous vous rappelons qu'au cours des dernières années vous avez approuvé deux opérations semblables, en 1967 et en 1971, réalisées dans la même proportion de une pour trois.

Cette proposition traduit la confiance que nous portons dans l'évolution de l'activité et de la capacité bénéficiaire de votre Groupe au cours des prochaines années. Vous trouverez sans doute une autre marque de cette confiance dans le fait que des démarches ont été entreprises pour introduire les actions de votre Compagnie sur le marché de Londres. Nous avons bon espoir que la procédure qui est maintenant près d'être close, conduira à une conclusion positive. Cette opération permettra d'accroître la notoriété de la Compagnie Bancaire sur le principal marché des capitaux européen.

Votre Compagnie sera amenée à publier dans l'avenir des informations régulière sur ses comptes et ses résultats en langue anglaise à l'intention des actionnaires du marché de Londres. Nous avons ainsi été conduits à apporter des aménagements notables à la présentation de ces comptes et aux principes de consolidation, de façon à se conformer aux recommandations et aux prescriptions des "Chartered accountants" anglais. Vous trouverez ainsi une série nouvelle de résultats consolidés calculés sur les cinq dernières années et présentant des différences notables par rapport aux séries publiées antérieurement. Les raisons principales de ces différences sont exposées en annexe.

#### 4. ORGANISATION ET STRUCTURE

Les efforts ont été poursuivis pour améliorer l'efficacité de la gestion dans les différentes sociétés du Groupe. Les structures de planification mises en place les années précédentes ont été perfectionnées pour permettre une participation plus large à la fixation des objectifs et à leur suivi. Au niveau de la Direction du Groupe, le contrôle d'exécution du plan a favorisé une adaptation plus rapide à l'évènement dans une conjoncture qui a été particulièrement changeante et contrastée.

L'année a été marquée surtout par la réorganisation des sociétés de crédit immobilier du Groupe, qui s'est traduite par l'offre d'échange adressée par l'U.C.B. à tous les actionnaires de la C.F.E.C.. Il n'est pas inutile que nous vous rappelions les raisons de cette opération à laquelle le public a répondu de façon très positive puisque l'U.C.B. détient aujourd'hui plus de 99 % des titres de sa nouvelle filiale.

Les deux sociétés avaient depuis l'origine établi des liens étroits de coopération fondés sur le caractère complémentaire de leurs concours : le jumelage des mécanismes financiers qu'elles mettent en œuvre permet en effet d'accroître dans d'excellentes conditions de liquidité et de sécurité la durée des prêts immobiliers distribués. Cette coopération avait déjà conduit les deux sociétés à coordonner leurs actions et à mettre progressivement en commun une part importante de leurs moyens.

La situation financière dans laquelle se sont développées l'U.C.B. et la C.F.E.C. s'est trouvée modifiée depuis quelques années par la réforme des concours de l'Institut d'Émission et le développement rapide du marché hypothécaire. De tels changements ont des effets différents pour l'une et l'autre société : la

C.F.E.C. est spécialisée, de façon exclusive, dans les opérations de crédit différé; l'U.C.B., quant à elle, peut varier ses techniques d'intervention.

Dans ces conditions, il était à craindre que la recherche des formules de crédit les mieux adaptées à la situation du marché des capitaux et aux besoins de la clientèle ne devienne, à l'occasion, difficilement compatible avec le souci d'assurer un développement harmonieux à l'activité des deux sociétés, de façon à préserver les intérêts légitimes de leurs actionnaires respectifs.

L'offre publique lancée par l'U.C.B. a maintenant réuni ces différents actionnaires en un seul collège. Elle permet, en rendant plus totale la collaboration des deux sociétés, d'assigner à chacune des objectifs choisis en fonction d'une stratégie commune et de tirer ainsi le plein bénéfice de leur coopération.

Après la réorganisation des activités de COFICA, qui avait constitué l'un des objectifs majeurs de l'année 1971, celle des rapports de l'U.C.B. et de la C.F.E.C. traduit le souci d'une adaptation permanente des structures du Groupe à l'équilibre de sa croissance et à l'évolution de son environnement.

Ce même souci a conduit l'an dernier la SINVIM à adopter des structures plus conformes aux dispositions du régime fiscal institué par la loi du 29 juin 1971 et les décrets d'application de mars et juillet 1972. Ces textes ont réservé l'application du régime fiscal le plus favorable aux entreprises dont l'activité est, de façon quasi exclusive, affectée à la construction. Pour soumettre à ce régime les activités de construction qu'elle développe, la SINVIM a fait apport de ces activités et des actifs qui leur sont liés à une filiale nouvelle, SINVIM-CONSTRUCTION, qu'elle contrôle de façon quasi absolue. Elle s'est elle-même transformée en société financière susceptible d'exercer soit directement soit par l'intermédiaire de filiales les autres activités connexes.

Nous mentionnerons également la réorganisation du portefeuille des participations externes détenues par la Compagnie Bancaire et certaines de ses filiales. Cette réorganisation, entreprise pour rendre la gestion de ces participations plus efficace sans porter atteinte au rôle d'animation et de contrôle joué à cet égard par votre société, a conduit à répartir ces participations entre différentes sociétés spécialisées. Trois sociétés nouvelles ont été constituées à cette occasion : Kleber-Foncier, Kleber-Investissement et Kleber-Valeurs; elles ont, comme le Credit Automobile Lyonnais et l'Ogepam, été instituées filiales d'une autre société nouvelle, la Compagnie Financiere Kleber, entièrement contrôlée par la Compagnie Bancaire.

#### 5. PERSONNEL

Le développement de l'activité dans la conjoncture de vive concurrence qui régnait en 1972 n'a pu être obtenu sans un accroissement assez sensible des effectifs employés. Ceux-ci s'élevaient en fin d'année, dans l'ensemble du Groupe, à 6 168 personnes, ce qui représente une augmentation de 600 personnes par rapport à l'année précédente.

La répartition de ce personnel supplémentaire entre les services centraux parisiens et les services situés dans les bureaux extérieurs traduit l'accentuation de la politique de décentralisation poursuivie par le Groupe depuis une dizaine d'années. Les deux tiers des créations d'emploi ont porté en effet sur les unités décentralisées dont les effectifs ont augmenté d'environ 400 personnes, ce qui représente un taux d'accroissement annuel proche de 25 %. Ces chiffres reflètent l'effort accompli à la fois sur le plan commercial pour se rapprocher de la clientèle et sur le plan de l'organisation pour décentraliser les fonctions et les responsabilités. Les effectifs des services centraux n'ont augmenté en revanche que de 5 %, une bonne part de cet accroissement étant dû au développement des activités les plus récentes du Groupe.

Les efforts ont été poursuivi pour améliorer la gestion du personnel et favoriser sa promotion dans le cadre du développement prévu des activités du Groupe. Une étude limitée jusqu'à présent à une société a été entreprise pour mettre en place un système de gestion prévisionnelle des emplois. Par ailleurs, l'analyse des postes de travail, les études sur l'évolution prévisionnelle des catégories de fonctions déjà entreprises dans le passé, ont été poursuivies, l'ensemble de ces tâches relevant d'une même politique de valorisation du personnel et d'amélioration des moyens de son administration.

Dans le domaine de la formation, l'entrée en application en début d'année de la loi du 16 juillet 1971, a modifié le cadre réglementaire dans lequel s'exerçait notre action. Elle ne s'est pas traduite cependant par un surcroît de charges financières, le Groupe consacrant à cette action, depuis plusieurs années déjà, une contribution qui atteint 2,4 % de la masse salariale et dépasse donc sensiblement le minimum (0,8 %) imposé par la Loi.

L'accord de Groupe sur la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises, signé en 1968 et renouvelé en 1972, a permis de distribuer aux salariés, pour sa quatrième année d'application, une masse d'intéressement qui atteint 13,34 millions de F. Ce montant dépasse nettement celui des deux années précédentes conformément à l'évolution des résultats bénéficiaires. Le taux d'intéressement atteint ainsi 8,73 % du salaire annuel pour la grande majorité des salariés dont la rémunération prise en considération pour le calcul de ce taux n'est pas plafonnée.

Comme l'année dernière, un choix était ouvert pour le placement du produit de l'intéressement pendant la période d'indisponibilité de cinq ans. La préférence pour le compte bloqué déjà manifestée en 1971 — 59 % des sommes investies — s'est légèrement accentuée en 1972 — 61 % des sommes investies —. Cette évolution s'explique sans doute par le niveau élevé de l'intérêt garanti, calculé sur la base du taux de rendement moyen des obligations. C'est cependant l'investissement en Fonds Commun de Placement qui a bénéficié jusqu'à présent, eu égard à la valeur actuelle de la part, de la plus grande valorisation.

## C. LE BILAN ET LES COMPTES DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Le développement d'activité qui vous a été exposé s'est traduit par une nouvelle augmentation des actifs et des résultats de votre Compagnie.

Le bilan arrêté au 31 Décembre 1972 s'établit à 2 757 541 867,44 F et marque une progression des actifs sociaux de 19 % depuis la clôture de l'exercice précédent. L'accroissement des ressources provient, pour l'essentiel, de l'emprunt obligataire 8,25 % de 300 000 000 de F d'octobre 1972. Cet emprunt amortissable en 15 ans a été émis avec un taux de rendement actuariel brut de 8,01 % l'an.

L'ensemble des crédits distribués par votre Compagnie et des concours qu'elle consent à ses filiales pour le financement de leurs opérations — soit qu'elle les porte elle-même, soit qu'elle les mobilise sur le marché — atteignait 10 261 326 076,76 F au 31 Décembre 1972. La stabilité de ce montant, qui est à peine supérieur (+ 0,8 %) au niveau atteint un an plus tôt est liée à l'évolution relative des taux d'intérêt observée en fin d'année qui a notamment incité les filiales à accroître de façon un peu exceptionnelle la fraction de leurs crédits à moyen terme réescomptables qu'elles mobilisent directement auprès des organismes de réescompte.

Les comptes sociaux vous sont présentés cette année en une forme nouvelle, distinguant le compte d'exploitation générale et le compte de pertes et profits. Cette modification, conforme aux prescriptions de la Commission de Contrôle des Banques, complète celle dont la présentation du bilan avait déjà fait l'objet du fait de la mise en vigueur d'un nouveau plan comptable le 1<sup>er</sup> Janvier 1970.

Une analyse détaillée du bilan, du compte d'exploitation générale et du compte de pertes et profits vous est donnée dans une note annexée au présent rapport (cf. page 52). Nous y avons inclus, conformément aux dispositions de l'article 356 de la loi sur les sociétés commerciales, la liste des participations prises par votre Compagnie au cours de l'exercice.

Les produits bancaires perçus par la Société, nets des frais de même nature et des intérêts sur emprunts obligataires, ont progressé de 25 % en 1972 et se sont élevés à 91 817 699,42 F. Les revenus du portefeuille-titres ont atteint 20 738 698,63 F dont 17 039 382,99 F bénéficient des régimes fiscaux particuliers accordés aux sociétés-mères ou aux sociétés immobilières d'investissement.

Au total après dotation des comptes d'amortissement et de provision et constitution d'une provision pour impôt de 30 240 694,00 F, le bénéfice net de l'exercice, hors plus-values, ressort à 32 843 990,02 F.

Le montant des plus-values nettes, à long terme ou exonérées, dégagées par les réalisations de titres intervenues au cours de l'exercice s'élève à 14 584 804,57 F.

Le bénéfice distribuable constitué par :	
- le bénéfice net de l'exercice	32 843 990,02 I
- les plus-values nettes	14 584 804,57 I
- le report à nouveau au 1 <sup>er</sup> Janvier 1972	903 290,68 I
s'établit à	48 332 085,27 I
Nous vous proposons de l'affecter ainsi :	
- au fonds de prévoyance prévu à l'article 66 des statuts	18 000 000,00 H
- à la réserve provenant de plus-values à long terme	14 119 469,60 H
- à la réserve provenant de plus-values exonérées	465 334,97 I
- aux actionnaires	
• au titre d'un premier dividende de 5 % 9 188 970,00 F	
• au titre d'un dividende complémentaire de 3 % 5 513 382,00 F	
au total	14 702 352,00 H
Les tantièmes attribués au Conseil de Surveillance conformément aux statuts étant de	612 598,00 H
le solde porté au compte "Report à nouveau" sera de	432 330,70 F
	48 332 085,27 H

Si vous approuvez ces propositions, le dividende versé au titre de l'exercice 1972, soit 8 F par action, sera assorti d'un avoir fiscal de 4 F représentant le montant de l'impôt payé au Trésor. Le revenu global distribué sera donc de 12 F par action.

Nous vous rappelons, en application des dispositions de l'article 47 de la loi du 12 Juillet 1965, que les dividendes des trois exercices antérieurs avaient aussi été fixés à 8 F par action et étaient également assortis d'un avoir fiscal de 4 F.

Nous vous demandons d'approuver, tels qu'ils ont été arrêtés et qu'ils vous sont présentés, le bilan et les comptes de l'exercice et les conclusions du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 143 de la loi du 24 Juillet 1966 et nous vous invitons à donner quitus au Directoire et au Conseil de Surveillance.

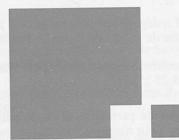
M. Amaury de Cazanove, qui était membre du Conseil de Surveillance après avoir été Administrateur de votre Compagnie depuis sa constitution, a remis sa démission dans le courant de l'exercice. Nous lui renouvelons l'assurance de nos regrets et l'expression de nos remerciements pour l'assistance qu'il n'a cessé d'apporter à la société. Votre Conseil de Surveillance a appelé M. Gérard LLEWELLYN pour lui succéder et nous vous invitons à ratifier cette cooptation.

Votre Compagnie a perdu avec M. Jacques Ferronnière, subitement décédé dans les derniers jours de l'année 1972, l'un de ses amis les plus fidèles. M. Ferronnière qui était membre du Conseil de Surveillance, après avoir été depuis l'origine membre du Conseil d'Administration, s'était acquis, par sa compétence et son esprit de coopération, une place éminente au sein des organes de gestion de votre société. Nous avons été profondément attristés par sa disparition et pensons que vous tiendrez à vous associer à l'hommage que nous rendons à sa mémoire. Le Conseil de Surveillance a appelé M. Maurice Lauré à succéder à M. Jacques Ferronnière pour la durée qui restait à courir sur le mandat de celui-ci. Vous voudrez bien ratifier cette nomination.

Nous vous invitons également à modifier la rémunération de vos Censeurs. Leur responsabilité s'accroît régulièrement par le développement de votre Compagnie et nous vous proposons d'élever la rémunération de chacun d'eux à 60 000 F par an.

Vous nous aviez, lors de votre précédente Assemblée Générale, autorisés à contracter un ou plusieurs emprunts obligataires, à concurrence d'un montant global de 800 millions de francs. Nous en avons usé en émettant successivement deux emprunts de 300 et 350 millions de francs en Octobre 1972 et Février 1973. Nous vous demandons donc de renouveler au Directoire l'autorisation d'émettre, sur le marché français ou sur les marchés internationaux, un ou plusieurs emprunts obligataires nouveaux, dans la limite d'un montant total de 800 millions de francs. Cette autorisation rendrait caduque la part non utilisée de l'autorisation que vous nous avez donnée l'an dernier.

Rapports des Commissaires aux Comptes



#### RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte pour l'exercice 1972 de la mission que vous avez bien voulu nous confier.

La révision des comptes de votre Société à laquelle nous avons procédé, en collaboration avec le Cabinet Touche Ross de Londres, a été effectuée en conformité avec les règles de diligence généralement admises; nos contrôles ont porté sur les Sociétés du Groupe dont les comptes sont consolidés.

Votre Directoire, dans son rapport, fournit une analyse détaillée des comptes de la Société : elle appelle de notre part les commentaires suivants :

- 1. Les modifications apportées dans la présentation des comptes de résultats tiennent compte des prescriptions de la Commission de Contrôle des Banques applicables à compter du 1er janvier 1972;
- 2. Les dotations aux provisions comprennent 8 000 000 de F de dotation à la provision pour éventualités diverses (provision taxée);
- 3. Une fraction du réescompte pris en charge à la clôture de l'exercice d'un montant de 4 354 800 F a supporté l'impôt sur les sociétés;
- 4. La cession des actions SFIT a dégagé une plus-value de 1 256 025,10 F, compte tenu d'une provision antérieurement constituée de 1 200 000 F dont 1 100 000 F au titre de l'exercice 1971;
- 5. Les dotations aux amortissements comprennent 10 857 648 F d'amortissement des frais d'émission de l'emprunt obligataire 8,25 % 1972.

Nous vous confirmons les prises de participation ou de majorité signalées par votre Directoire dans le capital des Sociétés que, pour nous conformer aux prescriptions légales, nous vous rappelons en annexe.

En conclusion, nous estimons pouvoir certifier la régularité et la sincérité :

- du bilan et des comptes de résultats de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1972,
- du bilan et du compte de résultats consolidés au 31 décembre 1972 du Groupe de la COMPAGNIE BANCAIRE.

Paris, le 2 Avril 1973

Lucien LAUNIAU Robert MAZARS

Commissaires aux Comptes Inscrits.

Annexe au rapport des Commissaires aux Comptes

Acquisition de titres ayant procuré une participation au moins égale à 10 % du capital des Sociétés (article 356 de la loi du 24 juillet 1966).

Société	Nombre de titres acquis	% du capital détenu par la Compagnie Bancaire
Cie Financière Kléber	9 994	99,94 %
Cifica & C°	1 245	24,90 %
Société Civile pour l'étude du forum de commerce et de loisirs des Halles	4 000	40,00 %

### RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les opérations visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil de Surveillance nous a avisé de l'opération suivante entrant dans le cadre des opérations visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966 :

Cession par la Sinvim à la Compagnie Bancaire de 650 parts de la S.C.I. "La Tour" pour la valeur nominale des parts, soit 6 500 F.

M. de Nonneville, membre du Directoire, est Président de la Sinvim. M. Besse, Président du Directoire, est administrateur de la Sinvim.

Cette opération n'appelle pas d'observation de notre part.

Les opérations effectuées avec les différentes Sociétés du Groupe, dont nous avons eu par ailleurs connaissance, nous paraissent entrer dans le cadre des opérations courantes, conclues à des conditions normales, visées par l'article 144 de la loi.

Paris, le 30 mars 1973

Lucien LAUNIAU Robert MAZARS

Commissaires aux Comptes Inscrits.

le Bilan et les Comptes de la Compagnie Bancaire



## Bilan de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1972

ACTIF	Avant répartition	Après répartition
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux	5 570 744,73	5 570 744,73
Banques et entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire		
- Comptes à vue	93 571 574,96	93 571 574,96
Bons du Trésor et valeurs reçues en pension ou achetées ferme	1 455 338 387,00	1 455 338 387,00
Crédits à la clientèle - Portefeuille	445 001 619,45	445 001 619,45
Crédits à la clientèle - Comptes débiteurs	41 496 070,31	41 496 070,31
Comptes de régularisation et divers	23 850 408,55	23 850 408,55
Débiteurs divers	204 131 255,72	204 131 255,72
Comptes d'opérations sur titres	38 691,90	38 691,90
Titres de filiales et participations	479 808 133,91	479 808 133,91
Immobilisations	8 734 980,91	8 734 980,91
total de l'actif	2 757 541 867,44	2 757 541 867,44

## hors bilan

(1) dont 706 952,70 F provenant de Plus-values exonérées ou à long terme.

PASSIF	Avant répartition	Après répartition
Instituts d'Émission, Banques et entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire  - Comptes à vue	That of any a	reconnect up to the
- Comptes et emprunts à échéance	467 499 164,67	467 499 164,67
Comptes d'entreprises et divers  - Comptes à vue	689 449 069,15	689 449 069,15
Comptes de particuliers	are water to a to	
- Comptes à échéance	22 949 480,81	22 949 480,81
Comptes de régularisation, provisions et divers	174 971 054,25	190 286 004,25
Créditeurs divers	17 940 461,88	17 940 461,88
Comptes d'opérations sur titres	385 058,75	385 058,75
Obligations		
- Obligations échangeables 4,50 % 1965	924 911 500,00	924 911 500,00
Réserves avant répartition après répartition		
- Prime d'échange       39 372 075,10       39 372 075,10         - Prime de fusion       17 498 311,28       17 498 311,28         - Prime d'apport       11 924 900,00       11 924 900,00         - Réserve légale       18 377 940,00       18 377 940,00(1)         - Fonds de prévoyance       46 000 000,00       64 000 000,00		Section result
- Réserves provenant de plus-values exonérées 8 922 648,64 9 387 983,61		
- Réserves plus-values à long terme	227 324 592,66	259 909 397,23
Capital	183 779 400,00	183 779 400,00
Report à nouveau	903 290,68	432 330,70
Bénéfice net de l'exercice	32 843 990,02	_
Plus-values nettes, à long terme ou exonérées, de l'exercice	14 584 804,57	_
total du passif	2 757 541 867,44	2 757 541 867,44

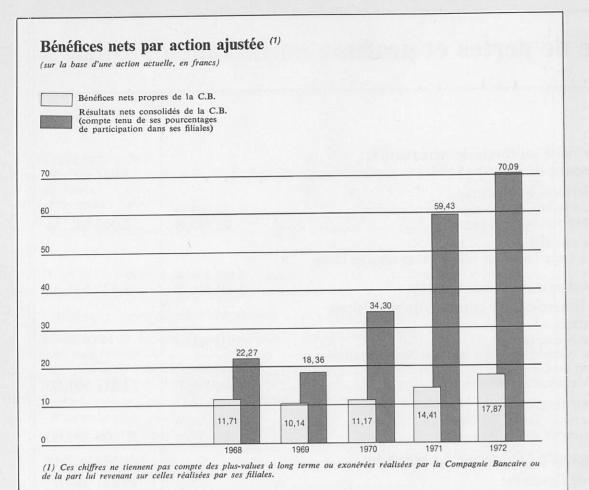
Valeurs données en pension à recevoir	7 572 400 000,00
Effets escomptés circulant sous endos	747 090 000,00
Engagements par cautions et avals	1 242 934 303,40
Ouvertures de crédits confirmés	26 372 240,80

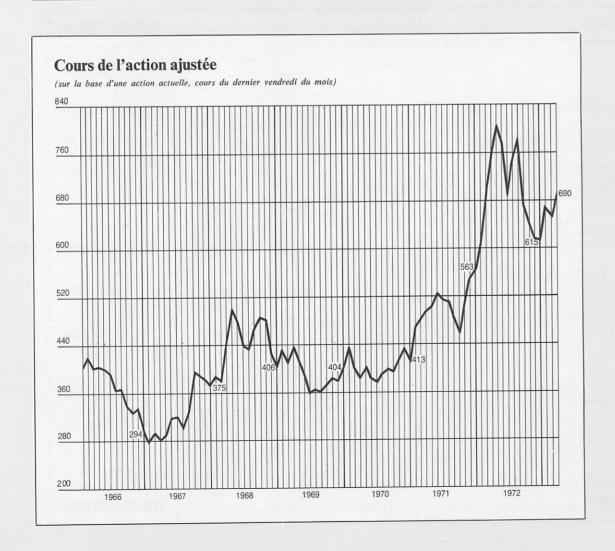
## Compte d'exploitation générale

Frais bancaires Intérêts versés aux comptes des banques et autres entreprises admises au Marché Monétaire	EARSIE  Saltima a file  Saltima a sua
Intérêts versés aux comptes des banques et autres entreprises admises au Marché Monétaire	e de il la granditeria mia a sociazione di Secretarione di pori di colonia di
au Marché Monétaire	Section (State 2 - )
Intérêts versés aux comptes de la clientèle et sur bons de caisse 44 745 696,68 Autres charges bancaires	
	693 900 368,76
Frais de personnel	6 708 008,46
Impôts et taxes	634 542,60
Autres charges d'exploitation	9 064 546,48
Intérêts sur emprunts obligataires	50 431 900,13
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements des immobilisations	11 729 004,36
de frais d'émission d'emprunt obligataire	11 727 004,30
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions  - Provisions pour créances douteuses	11 352 122,67
Bénéfice d'exploitation	76 210 807,32
	and medical MR
total du débit	860 031 300,78
CREDIT	
Produits bancaires	
- Intérêts perçus sur les comptes des banques et autres entreprises admi-	
ses au Marché Monétaire	
- Produits percus sur crédits consentis à la clientèle 1 145 /2/,48	-
- Produits perçus sur comptes débiteurs de la clientèle	
Autres produits bancaires	
Revenus du portefeuille-titres	
<ul> <li>Dividendes soumis au régime fiscal général</li> <li>Sociétés du Groupe</li></ul>	
• Autres Sociétés	
- Dividendes bénéficiant d'un régime fiscal particulier (1)  • Sociétés du Groupe	
<ul> <li>Sociétés du Groupe</li> <li>Autres Sociétés</li> <li>16 074 827,17</li> <li>964 555,82</li> <li>17 039 382,99</li> </ul>	20 738 698,63
Produits accessoires	2 027 683,12
Desciona de mario en devenues disponibles	
Reprises de provisions devenues disponibles  - Reprises de provisions pour créances douteuses	1 11 1 0 5 0 5 2
- Reprises de provisions pour risques à Moyen Terme	
- Reprises de provisions pour risques à Moyen Terme 913 246,34	
Reprises de provisions pour risques à Moyen Terme 913 246,34  (1) Régime des sociétés-mères ou régime des sociétés immobilières d'investissement	

## Compte de pertes et profits

DEBIT	
Contribution nette au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe (1971)	2 031 991,00
Pertes sur exercices antérieurs - Créances irrécouvrables couvertes par des provisions. 2 654 087,44 - Autres pertes sur exercices antérieurs	2 960 042,64
Pertes exceptionnelles - Moins-values à Long Terme sur réalisation de titres de filiales et participations	5 322 385,03
hors-exploitation - Provision pour investissement	
de l'intéressement du Groupe (1972)	12 271 991,00
Provision pour impôt - Provision pour impôt sur les Sociétés	31 809 523,00
Plus-values nettes à long terme ou exonérées	14 584 804,57
Bénéfice net de l'exercice	32 843 990,02
total du débit	101 824 727,26
CREDIT	
Bénéfice d'exploitation de l'exercice	76 210 807,32
Profits sur exercices antérieurs	574 865,89
Profits exceptionnels  - Plus-values sur réalisation de titres de filiales et participations  - à long terme - à long terme - exonérées - exonérées - Autres plus-values - Autres profits exceptionnels - 15 185 380,28 - 464 841,29 - 15 650 221,57 - 237 366,30	15 888 090,61
Reprises de provisions utilisées - sur créances irrécouvrables	
- sur Contribution nette au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe (1971)	9 150 963,44
total du crédit	101 824 727,26





## Annexe 1: bilans résumés des quatre derniers exercices (avant répartition) (en millions de Francs)

ACTIF	31-12-69	31-12-70	31-12-71	31-12-72
			26.0	<i>5 (</i>
aisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux	0,3	7,6	26,9	5,6
anques et entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire	2,0	22,1	29,8	77,9
Comptes à vue	1,2	1,2	1,2	15,7
Sons du Trésor et valeurs reçues en pension ou achetées ferme	693,1	895,7	1 365,5	1 455,3
Crédits à la clientèle - Portefeuille	182,5	202,1	278,7	445,0
Crédits à la clientèle - Comptes débiteurs	78,3	98,1	4,0	41,
Comptes de régularisation et divers	35,2	46,0	17,8	23,
Débiteurs divers	32,6	52,9	133,7	204,
Titres de filiales et participations	213,5	395,3	458,9	479,
mmobilisations	9,0	9,6	9,6	8,
otal de l'actif	1 247,7	1 730,6	2 326,1	2 757,
PASSIF				
instituts d'émission, banques et entreprises non bancaires admises				
nu Marché Monétaire  Comptes à vue	122,8	127,5	109,2	14
Comptes et emprunts à échéance	296,8	456,6	311,5	452
Comptes d'entreprises et divers	49,6	64,3	111,9	164
- Comptes à vue	135,0	130,6	530,0	525
Comptes de particuliers	0,1	4,7	8,9	18
- Comptes à échéance	21,6	14,3	6,4	4
Bons de caisse	10,5	_	_	-
Comptes de régularisation, provisions et divers	78,9	96,7	150,1	175
Créditeurs divers	8,8	6,8	16,7	17
Comptes d'opérations sur titres		0,2	0,5	C
Obligations échangeables 4,50 % 1965	73,9	72,7	55,2	36
Autres obligations	174,5	378,0	614,1	888
Réserves	128,9	221,1	198,5	227
	120,0	137,8	183,8	183
Capital	0,3	0,5	0,3	(
Report à nouveau	16,2	17,9	26,5	32
Bénéfice net de l'exercice	9,8	0,9	2,5	14
Tius-values fiettes, a folig terme ou exonerces, de l'alternation				
total du passif	1 247,7	1 730,6	2 326,1	2 75
HORS-BILAN				
Valeurs données en pension à recevoir  Effets escomptés circulant sous endos  Engagements par cautions et avals  Ouvertures de crédits confirmés	3 871,3 531,1 743,5	5 116,9 350,9 817,8	8 404,0 125,6 914,7	7 57: 74 1 24 2

## Comptes d'exploitation générale résumés des quatre derniers exercices (en millions de Francs)

lon	millions	do	France	1

DEBIT	31-12-69	31-12-70	31-12-71	31-12-72
Frais bancaires				
- Intérêts versés aux comptes des Banques et autres entreprises admises au Marché Monétaire	21,7	48,4	48,4	43,4
- Charges de Trésorerie	402,2	484,9	558,8	587,5
- Intérêts versés aux comptes de la clientèle et sur bons de caisse	14,3	13,7	38,2	44,8
- Autres charges bancaires	0,8	2,0	2,6	18,3
Frais de personnel	2,6	3,6	4,5	6,7
Impôts et taxes	0,2	0,3	0,5	0,0
Autres charges d'exploitation	3,0	4,8	7,5	9,
Intérêts sur emprunts obligataires	14,9	16,8	41,8	50,4
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements	0,7	9,9	10,2	11,
Excédent des provisions constituées sur les provisions reprises	0,9	4,3	2,5	10,
Bénéfice d'exploitation	36,8	37,5	64,6	76,
total du débit	498,1	626,2	779,6	858,
CREDIT				
Produits bancaires				
- Intérêts perçus sur les comptes des Banques et des autres entreprises admises au Marché Monétaire	11,6	12,7	5,2_	2,
- Produits des opérations de Trésorerie	456,8	577,3	722,6	724,
- Produits perçus sur crédits consentis à la clientèle	_	_	0,4	1,
- Produits perçus sur comptes débiteurs de la clientèle	13,1	21,1	24,8	88,
- Autres produits bancaires	6,6	3,6	10,4	20,
Revenus du portefeuille-titres	10,0	10,5	14,6	20,
Produits accessoires	_	1,0	1,6	2,

## Comptes de pertes et profits résumés des quatre derniers exercices

DEBIT	31-12-69	31-12-70	31-12-71	31-12-72
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	1,4	0,9	0,9	2,0
Pertes sur exercices antérieurs	0,4	0,4	1,9	3,0
Pertes exceptionnelles	1,0	3,4	_	5,3
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors-exploitation	3,4	3,0	10,6	12,3
Impôts sur les bénéfices	13,9	12,4	26,3	31,8
Bénéfice net de l'exercice	16,2	17,9	26,5	32,8
Plus-values nettes à long terme et exonérées	9,7	0,9	2,5	14,6
		10 V 18 3 11		an Bank
total du débit	46,0	38,9	68,7	101,8
CREDIT				
Bénéfice d'exploitation	36,8	37,5	64,6	76,2
Profits sur exercices antérieurs	_	_	-	0,6
Profits exceptionnels	9,2	1,3	3,8	15,9
Reprise de provisions utilisées	1	0,1	0,3	9,1
total du crédit	46,0	38,9	68,7	101,8

## Annexe 2: portefeuille titres de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1972

Valeur d'inventaire : 479 808 133,91 F	Nombre de titres détenus	% du capital	Valeur d'inventaire
1 - Sociétés du groupe		con acceptan	
UNION FRANÇAISE DE BANQUES "U.F.B."	300 496	66,78	(1) 29 250 555,34
COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS "LOCABAIL"	436 995	38,50	(1) 96 285 045,92
CETELEM	721 778	69,63	(1) 143 565 751,93
UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT "U.C.B." (2)	520 949	34,72	(1) 65 516 932,92
COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT "C.F.E.C." (2)	267 880	21,10	(1) 16 951 035,09
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE "SINVIM"	267 064	21,37	(1) 18 840 451,90
LOCABAIL IMMOBILIER (Société Immobilière pour le Commerce et l'Industrie)	321 924	23,28	34 344 001,81
COMPAGNIE FINANCIÈRE KLÉBER	9 994	99,94	999 400,00
SOCIÉTÉS D'ÉTUDES ET DE GESTION DES CENTRES D'ÉQUIPEMENT "S.E.G.E.C.E."	3 542	70,84	355 181,00
SICAR (Société Immobilière pour le Commerce et l'Industrie)	140 252	70,13	14 025 200,00
SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT DE CRÉTEIL "S.É.M.A.E.C."	1 244	24,88	62 200,00
SOLVEG & CIE	49 975	24,99	4 997 500,00
COFIBAIL AUTO	28 750	57,50	4 168 750,00
CIFICA & CIE	1 245	24,90	124 500,00
2 - Tiers-souscripteurs (Émission d'obligations échangeables)			
UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT "U.C.B."	19 875	1,33	1 490 689,98
3 - Autres valeurs Françaises			
COMPAGNIE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX "COGEI"	135 136	9,24	15 000 060,00
FONCIER INVESTISSEMENT (SICAV)	24 000	9,20	6 000 000,00

<sup>(1)</sup> Compte tenu d'un amortissement par remploi de plus-values.

	Nombre de titres détenus	% du capital	Valeur d'inventaire
NSTITUT DE DÉVEL-OPPEMENT INDUSTRIEL "I.D.I."	20 000	0,60	2 000 000,00
OCIÉTÉ POUR LE FINANCEMENT D'IMMEUBLES COMMERCIAUX ET NDUSTRIELS "SOFICOMI"	10 000	0,67	1 050 000,00
ANQUE IMMOBILIÈRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE "IMMO-	9 000	1,13	937 500,00
OCIÉTÉ FINANCIÈRE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS THOTELIERS "SOFITEL"	8 362	0,65	418 100,00
4 - Valeurs étrangères			
DIVERSES VALEURS			4 554,25
5 - Sociétés Immobilières			
DIVERSES S.A.I. ET S.C.I.			23 271 406,00
6 - Divers			
Titres ou parts dont la valeur d'inventaire est inférieure à 100 000 F par catégorie de titres ou de participations	100000		(1) 149 317,77
			4.

(3) Après provision pour dépréciation de 1 597 093,88 F.

<sup>(2)</sup> Avant approbation des apports d'actions C.F.E.C. par l'Assemblée de l'U.C.B. du 5 mars 1973 Ces apports ont supprimé toute participation directe de la Compagnie Bancaire dans la C.F.E.C. et porté à 842 399 le nombre des actions de l'U.C.B. détenues par la Compagnie Bancaire, soit 28,56 % du capital. Ces actions figurent pour une valeur d'inventaire de 225 533 939,33 F.

## Annexe 3: renseignements concernant les filiales et les participations

	Capital	Réserves après répartition
1º Renseignements détaillés		
concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Compagnie Bancaire		
A - Filiales: 50 % au moins du capital détenu par la Compagnie Bancaire		
- CETELEM	103 656 800,00	140 986 096,98
- Union Française de Banques "U.F.B." (1)	45 000 000,00	47 628 990,85
- SICAR	20 000 000,00	576 900,00
- Cofibail Auto	5 000 000,00	2 515 033,02
B - Participations: 10 à 50 % du Capital détenu par la Compagnie Bancaire		
- Compagnie pour la Location d'Équipement Professionnels "LOCABAIL"	113 511 100,00	88 917 081,43
- Union de Crédit pour le Bâtiment "U.C.B." (2)	150 000 000,00	79 577 000,29(3)
- LOCABAIL IMMOBILIER	138 264 300,00	14 670 645,00
- Société d'Investissements Immobiliers de France "SINVIM"	125 000 000,00	64 563 410,87(5)
- Compagnie Française d'Épargne et de Crédit "C.F.E.C." (2)	126 953 100,00	87 958 210,48
- SOLVEG ET CIE	20 000 000,00	-
2º Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations		///////////////////////////////////////
A - Filiales : non reprises au paragraphe 1		
a - Filiales Françaises b - Filiales Étrangères		
B - Participations: non reprises au paragraphe 1		
a - Filiales Françaises b - Filiales Étrangères		
2º Pangairmamenta		
3° Renseignements concernant les sociétés non reprises aux paragraphes 1 et 2		
Total du portefeuille-titres au 31 décembre 1972		///////////////////////////////////////

<sup>(1)</sup> Capital porté à 60 000 000 de F par incorporation de réserves, par l'Assemblée du 10 avril 1973.

(Articles 247 et 295 du décret sur les Sociétés Commerciales)

% du Capital détenu	Valeur d'inventaire des titres détenus	Préts et Avances consentis par la Société et non remboursés	Montant des Cautions et Avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier Exercice	Bénéfice net ou Perte du dernier Exercice	Dividendes encaissés au cours du dernier Exercice
			1917 TO SQL - 1 195 1917 TO SQL - 1	provide a		
69,63	143 565 751,93	_		217 173 463,26	13 457 735,05	5 742 784,00
66,78	29 250 555,34	_	_	323 728 787,62	13 815 115,19	2 397 936,00
70,13	14 025 200,00	14 644 238,00	_	5 957 537,62	3 859 364,72	_
57,50	4 168 750,00	26 000 000,00		27 173 469,47	1 467 429,69	661 250,00
38,50	96 285 045,92			656 778 716,29	12 955 379,10	2 330 640,00
36,05	67 007 622,90	_	835 169 950,53	1 457 331 646,17	54 264 338,72	2 499 150,42
23,28	34 344 001,81	65 680 124,48	_	50 782 729,90	14 012 858,06	2 211 538,5
21,37	18 840 451,90	4 000 000,00	30 000 000,00	47 233 911,16 <sup>(5)</sup>	22 316 446,66(5)	936 078,3
21,10	16 951 035,09	_	353 533 121,00	200 466 396,10	44 319 374,94	1 714 400,0
24,99	4 997 500,00	<del>-</del>	-	10 204 867,13	1 856,23(4)	463,8
	3 182 153,00	91 350 233,19 —	Ξ			392 070, —
	21 584 343,00	44 007 353,81 —	12 746 231,87			32 393, —
		Marian Maria	x = 45, 139			
	25 605 723,02	4 286 020,00				1 260 212,
	479 808 133,91					

<sup>(3)</sup> Avant répartition.

<sup>(2)</sup> Avant approbation des apports d'actions C.F.E.C. par l'Assemblée de l'U.C.B. du 5 mars 1973. Cette assemblée a porté le capital de l'U.C.B. à 294 871 200 F, la prime d'apport dégagée en outre étant de 567 412 200 F. A la suite de cette opération, la Compagnie Bancaire ne détient plus de participation directe dans la C.F.E.C. et sa participation totale dans l'U.C.B. est de 29,89 % (actions détenues en tant que tiers-souscripteur incluses), pour une valeur d'inventaire de 227 024 629,31 F.

<sup>(4)</sup> Résultats au 30-09-72.

<sup>(5)</sup> Chiffres consolidés : SINVIM et SINVIM CONSTRUCTION.

## Annexe 4: résultats financiers de la Compagnie Bancaire au cours des 5 derniers exercices (Art. 133 - 135 et 148 du Décret sur les Sociétés Commerciales)

nature des indications	1968	1969	1970	1971	1972
1. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	120 000 000,00	120 000 000,00	137 834 600,00	183 779 400,00	183 779 400,00
b) Nombre d'actions émises	1 200 000	1 200 000	1 378 346	1 837 794	1 837 794
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	_	<u>-</u>	_		_
d) Nombre d'obligations échangea- bles contre des actions	141 825	132 034	129 778	98 637	65 250
2. Résultat global des opérations effec-					
tives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	304 493 931,51	493 606 421,30	626 361 729,40	779 380 527,89	858 916 350,0
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	46 527 775,04	37 004 751,34	48 199 058,78	75 636 006,14	99 907 812,1
c) Impôts sur les bénéfices	17 034 350,00	12 792 915,90	12 369 522,00	26 289 171,00	30 240 694,0
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions (1)	18 736 035,91	16 228 999,04	17 873 487,24	26 486 634,64	32 843 990,0
e) Montant des bénéfices distribués	9 600 000,00	9 600 000,00	9 600 000,00	14 702 352,00	14 702 352,0
f) Dividende versé à chaque action : - Avoir fiscal non compris Avoir fiscal compris	8,00 12,00	8,00 12,00	8,00 12,00	8,00 12,00	8,0 12,0
3. Résultat des opérations réduit à une seule action ajustée (2) (3)			A A		
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	18,44	15,14	22,40	26,85	37,9
b) Bénéfice après impôt, amortisse- ments et provisions	11,71	10,14	11,17	14,41	17,
c) Dividende par action ajustée : - Avoir fiscal non compris Avoir fiscal compris	6,00 9,00	6,00 9,00	6,00 9,00	8,00 12,00	8, 12,
4. Personnel					
a) Nombre de salariés au 31 décembre (4)	20	25	33	39	45
b) Montant de la masse salariale	1 728 009,16	2 234 429,29	3,128 763,33	3 967 154,69	5 696 627,
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	432 259,91	565 744,78	819 002,58	977 613,67	1 504 696,
titre des avantages sociaux (sécurité	432 259,91	565 744,78	819 002,58	977 613,67	1 504 6

(1) Auxquels s'ajoutent les plus-values exonérées ou à long terme nettes suivantes :

| 40 766 151,67 | 9 750 935,58 | 2 500 626,21 |

(3) Pour 1970 les calculs par action ont encore été effectués sur la base de 1 200 000 actions, les 178 346 actions nouvelles créées par l'A.G.E. du 30/12/70 comme indiqué dans le nota (2) ci-dessus étant jouissance du 1/1/1971.

(4) Nombre de salariés : à ces chiffres, qui ne représentent que le personnel propre de la Compagnie Bancaire, il y a lieu d'ajouter le personnel d'autres Sociétés du Groupe travaillant partiellement pour la Compagnie Bancaire et dont la rémunération est supportée au prorata par celle-ci.

## Annexe 5: répartition du capital de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1972 (1)

	en %
Banques fondatrices (actions nominatives)	
Groupe BANQUE DE PARIS ET DES PAYS BAS	7,14
Groupe WORMS	6,45
Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	6,01
BANQUE DE L'INDOCHINE	4,0
CRÉDIT LYONNAIS	3,6
Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE	3,1
Groupe CRÉDIT DU NORD	1,6
CRÉDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL	1,4
BANQUE DE L'UNION PARISIENNE	1,4
CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE	0,2
BANQUE NATIONALE DE PARIS	0,1
	35,
Actions détenues par les Tiers Souscripteurs (garants de la faculté d'échange des obligations 4 1/2 % 1965)	6,
Actions dans le Public (sous la forme nominative ou au porteur)	58,

(1) La Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas a fait connaître par un communiqué du 6 avril 1973 qu'elle avait négocié avec la Banque de l'Indochine et le Crédit Industriel et Commercial le rachat de leurs participations dans le capital de la Compagnie Bancaire, qu'elle avait également acquis les actions détenues par le Groupe de la Société Générale de Belgique et que le Groupe Paribas se trouvait, à l'issue de ces diverses opérations, contrôler plus de 20 % du capital de la Compagnie Bancaire.

Le communiqué de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas précisait que la Maison Worms demeurait second actionnaire de la Compagnie Bancaire suivie par la Société Générale et par le Crédit Lyonnais.

<sup>(2)</sup> Opérations financières réalisées par la Société et coefficients d'ajustement ayant permis de ramener les résultats à une action actuelle :
- en 1971 : augmentation du capital de 137 834 600 à 183 779 400 F par incorporation de réserves et attribution gratuite de une action nouvelle, jouissance
1° janvier 1971, pour trois actions détenues.
- en 1970 : augmentation du capital de 120 000 000 à 137 834 600 F en contre partie de l'apport en nature d'actions de "COFICA" et de l'absorption de "l'Omnium
de Participations Financières et de Valeurs Mobilières". Les actions créées à ce titre portaient jouissance du 1° janvier 1971.

## Note sur le bilan et sur les comptes de résultats de la Compagnie Bancaire

#### • Le bilan

Le bilan au 31 Décembre 1972 a été établi sous une forme identique à celle du précédent et conforme aux prescriptions de la Commission de Contrôle des Banques.

Les créances et les dettes ont été évaluées et les résultats déterminés selon des principes inchangés, mais la présentation des résultats obéit aux règles de la Commission de Contrôle des Banques applicables depuis le 1er janvier 1972.

Au 31 décembre 1972, l'ensemble des actifs, gérés ou possédés par notre Société, s'élevait à un montant de en augmentation de par rapport à l'année précédente.			F 11 077 031 867,44 F 221 342 504,18
Ces actifs étaient constitués par :			
1 - Les disponibilités			F 99 142 319,69
- en Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, Comptes Courants Postaux en Banques et Entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire	F	5 570 744,73	1 33 112 613,63
2 - L'encours, en capital, des concours apportés aux Filiales et à la clientèle du Groupe c'est-à-dire :			F 10 261 326 076,76
a) les crédits nourris figurant sous les rubriques :  - Bons du Trésor et valeurs reçues en pensions ou achetées ferme  - Crédits à la Clientèle-Portefeuille	F F	1 455 338 387,00 445 001 619,45 41 496 070,31	
au total	F	1 941 836 076,76	
b) les crédits mobilisés figurant Hors-Bilan sous les rubriques : - Valeurs données en pensions à recevoir Effets escomptés circulant sous endos	F	7 572 400 000,00 747 090 000,00	
au total	F	8 319 490 000,00	
3 - Les créances diverses			F 228 020 356,17
a) les comptes de régularisation et divers	F	23 850 408,55	
se décomposant en :  - produits à recevoir F 16 897 997,72  - charges payées d'avance F 6 748 146,87  - effets à l'encaissement F 139 288,38  - divers comptes de régularisation F 64 975,58			
b) les débiteurs divers	F	204 131 255,72	
c) les comptes d'opérations sur titres représentant des coupons à recevoir	F	38 691,90	
4 - Les Titres de filiales et participations qui font l'objet des Annexes 2 et 3			F 479 808 133,91
Ce montant correspond à la valeur d'acquisition des Titres en Portefeuille	F	511 073 471,83	
L'augmentation constatée	F	20 862 344,58	

à reporter F 11 068 296 886,53

				report	F 11 006 290 660,55
par rapport au 31 décembre 1971, date à laquelle le Portefeuille-Ti	tres fi	gurait au Bilan,			
pour			F	458 945 789,33	
provient : - de l'excédent des acquisitions, souscriptions, libérations et aug-					
mentations de capital en numéraire, sur les cessions intervenues,	F	21 409 244,46			
soit					
d'exercice, des provisions pour dépréciation	F	546 899,88			
différence nette	F	20 862 344,58			
Dans cette augmentation, les prises de participations nouvelles ou					
complémentaires portant à 10% ou plus la part de capital détenu par votre Société représentent un total de	F	1 523 900,00			
constitué par les souscriptions ou acquisitions suivantes :					
<ul> <li>9 994 actions de 100 F de la Cie Financière KLEBER soit 99,94 %</li> <li>1 245 parts de 100 F de la Société CIFICA et Cie soit 24,90 % du</li> </ul>	du car capital	oitai I			
- 4 000 parts de 100 F de la Société Civile pour l'Etude du FORU	м de	COMMERCE et de			
Loisirs des Halles - Sofor, soit 40 % du capital					
5 - Les Immobilisations					F 8 734 980,91
comprenant: - d'une part, les immobilisations proprement dites, dont le montai	nt net.	déduction faite			
des amortissements intervenus pour F 689 811.96, s'élève à			F	150 972,27	
- d'autre part, les primes de remboursement restant à amortir sur l	es titr	es en circulation			
des emprunts obligataires : 7 % novembre 1968	F	6 875 148,57			
8,75 % novembre 1970	F	1 033 165,63 675 694,44			
8,/5 % Juliet 19/1	1	073 074,44	F	8 584 008,64	
			Г	8 384 000,04	
Le montant de ces primes est partiellement contre-balancé au Pa F 8 491 380 inscrite dans les comptes de Régularisation et qui re	assif p orésen	ar une somme de te le supplément.			
par rapport à la valeur nominale, du prix de remboursement d	es titr	res de l'emprunt			
obligataire 7 % 1968.					
Total de la valeur des actifs au bilan, au 31 décembre 1972					F 11 077 031 867,44
Total de la valear des aeths da saun, de ex estimate					
Les ressources dont notre Société disposait à cette date pour finance	r ces a	ctifs provenaient :			
De ressources externes					
fournies par :					
1) Les Instituts d'Émission, Banques et Entreprises non bancair	es adi	mises au Marché			
Monétaire					
a) au titre des Comptes et emprunts à vue et à échéance inscrits au	Passif	du Bilan, pour	F	467 499 164,67	
b) au titre des valeurs					
- données en pension				7 572 400 000,00 747 090 000,00	
- remises à l'escompte inscrites en Hors-Bilan.			-	747 000 000,00	
et dont le Total représentant le recours au Marché Monétaire et a	ux Or	ganismes Bancair	es, s'é	levait à	F 8 786 989 164,67
Il convient de noter que ce total est inférieur de 163 Millions à celu	ui du 3	31 décembre 1971.	•		
2) Les comptes					
a) d'Entreprises et divers	lées n	ar lui	F	689 449 069,15	
en l'occurrence ceux des Sociétés du Groupe ou de sociétés contrô	nees p	ur iui,			
b) de particuliers		and du Cassas	F	22 949 480,81	
il s'agit des comptes d'épargne et de comptes bloqués ouverts au p titre de l'intéressement	erson	nei du Groupe au			
and do i interessement					
			_		

à reporter F 712 398 549,96 F 8 786 989 164,67

report F 11 068 296 886,53

		reports	F	712 398 549,96	F 8 786 989 164,67
c) de régularisation, provisions et divers			F	174 971 054,25	
Ce montant comprend, notamment,					
<ul> <li>diverses charges courantes d'exploitation à régler, pour</li> <li>les provisions pour éventualités diverses, risques Moyen Terme</li> </ul>	F	107 918 000,00			
ou investissement, pour	F	43 407 000,00			
les produits et les charges postérieurs au 31 décembre 1972, calculés		10.906.000.00			
sur les effets en portefeuille et sur les effets négociés à cette date Ce réescompte a été pratiqué à des taux qui tiennent compte du	F	10 806 000,00			
risque d'une majoration possible en 1973 du coût de refinancement d'opérations conclues à des conditions fermes.					
- les primes à verser aux obligataires au fur et à mesure du rem-					
boursement de leurs titres pour	F	8 491 000,00			
d) de créditeurs divers et d'opérations sur titres			F	18 325 520,63	
représentant essentiellement les provisions d'intérêts courus au 31 d emprunts obligataires en cours,	lécemb	ore sur les quatre			
soit un total pour l'ensemble de ces comptes de					F 905 695 124,84
3) les emprunts obligataires					E 024 011 500 00
					F 924 911 500,00
se décomposant en : - obligations échangeables 4,50 % 1965			F	36 540 000,00	
- obligations - 7 % novembre 1968	F	149 462 000.00			
- 8,75 % novembre 1970 - 8,75 % juillet 1971	F	196 373 500,00			
- 8,25 % novembre 1972	F	300 000 000,00			
(nouvelle émission)			F	999 271 500 00	
l'échéancier de l'amortissement obligatoire de cette dette de			F	924 911 500,00	
se présente ainsi :			1	924 911 300,00	
échu F 14 404 920 report F 300 203 000 re	port	F 667 544 000			
	1983 1984				
1975 F 51 677 720 1980 F 72 920 500 1	1985	F 53 893 000			
	1986 1987				
à reporter F 300 203 000 à reporter F 667 544 000 T	Total	F 924 911 500			
Le Total des dettes à l'égard des tiers et des divers comptes de régi	nalo mino	ution ou do neovis	ione	Saurant au Dilan	
ou au Hors-Bilan s'élève ainsi à		-			F 10 617 595 789,51
A ces ressources externes ou assimilées de					
s'ajoutent :					F 10 617 595 789,51
Des ressources propres					
constituées par :					
1) Les Réserves			F	227 324 592,66	
L'augmentation de F 28 831 317,24 qui apparaît par rapport au Bi	ilan dê	l'exercice précé-			
dent, provient de l'accroissement : - des primes d'échange encaissées à la suite de l'échange de					
33 106 obligations échangeables 4 ½ % 1965 ou du produit net					
de la vente des actions correspondant à 588 obligations amorties et non présentées à l'échange	F	15 745 095,10			
- de la réserve légale - du fonds de prévoyance	F	4 594 480,00 6 000 000,00			
- des réserves provenant de plus-values exonérées	F	2 322 944,82			
- des réserves provenant de plus-values à long termeces quatre derniers montants représentant les dotations décidées	F	168 797,32			
par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 1972.					
Total de l'augmentation	F	28 831 317,24			
		à reporter	F	227 324 592,66	F 10 617 595 789,51

reports	F	227 324 592,66	F 10 617 595 789,51
2) Le Capital	F	183 779 400,00	
3) Le Report à nouveau	F	903 290,68	
4) Le Bénéfice d'Exploitation de l'Exercice en augmentation de	F	32 843 990,02	
5) Les diverses plus-values nettes de l'Exercice	F	14 584 804,57	
Le total des ressources propres, c'est-à-dire l'actif net comptable au 31 décembre 1972, s'élève ainsi à			F 459 436 077,93 F 11 077 031 867,44

### • Les comptes de résultats

La nouvelle présentation des comptes de résultats, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1972, est caractérisée, dans la forme, par la suppression du compte unique de Profits et Pertes et son éclatement en deux comptes distincts : le compte d'Exploitation Générale et le compte de Pertes et Profits.

En outre, les charges et les produits font l'objet de distinctions et de classifications par nature qui tiennent compte d'une part des données du Plan Comptable National, d'autre part des critères et de la terminologie propres à l'activité bancaire et identiques à ceux qui ont été retenus dans la nouvelle présentation des bilans instaurée en 1970, notamment quant à l'origine des ressources et à l'affectation des emplois.

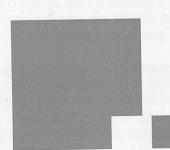
A. - Le compte d'exploitation. L'analyse de l'Annexe 1 permet de comparer le compte de l'Exercice 1972 avec ceux des exercices précédents, reconstitués selon la nouvelle présentation.

La comparaison des chiffres de l'Exercice 1972 avec ceux de l'Exercice 1971, permet les constatations suivantes :

1) Les produits bancaires et les produits accessoires perçus en 1972 ceux-ci s'élèvent à	F 73 216 305 65	43
Ils sont en augmentation de 9,50 % en valeur relative ou, en valeur a  2) Les Frais Bancaires et les Intérêts sur Emprunts obligataires		
qui représentent essentiellement le coût du refinancement des encours Leur augmentation est moindre que celle des produits, puisqu'elle absolue, que	e n'atteint, en vaieur	89
L'excédent des produits bancaires perçus sur les frais de même nature.  Son augmentation, de	F 18 618 023,44	54
3) Les revenus du Portefeuille-Titres		
se sont élevés à	F 611515/,4/	63
Du montant de recettes ainsi obtenu, soit ont été déduits :	F 114 584 081,	17
4) les dépenses courantes de gestion		
représentées par : - les frais de personnel	F 6 708 008,46 F 634 542,60 F 9 064 546,48	
	E 16 407 007 54	

reports	F	16 407 097,54	F	114 584 081,1
5) les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements	F	11 729 004,36		
d'un montant peu différent de celui de l'an dernier, F 10 177 039,12, et comprenant l'amortissement intégral des frais d'émission de l'emprunt obligataire 8,25 % 1972, F 10 857 648,00				
6) l'excédent des provisions constituées sur les provisions devenues disponibles reprises				
est égal à	F	10 237 171,95		
La déduction sur les recettes brutes du total des dépenses courantes de gestion, des dotations aux comptes d'amortissement et de l'excédent des provisions constituées sur les				
provisions reprises, soit			F	38 373 273,8
fait ressortir un bénéfice brut d'exploitation de			F	76 210 807,3
Celui de l'an dernier s'élevait à F 64 621 096,09, la progression enregistrée est donc de l'ordre de 18 %.				
B - Le compte de pertes et profits				
Crédité du bénéfice d'exploitation			F	76 210 807,32
par les profits exceptionnels constitués par les plus-values à long terme et exonérées, réalissession de titres de filiales et de participations, provisions pour impôt déduite, net F 14 584	sées à 1	'occasion de la		
d'autre part, pour le surplus par diverses opérations de régularisation de profits ou pertes sur exercices antérieurs, don tété égale à	t la bal	ance créditrice		
			F	268 910,6
Ceci a eu pour conséquence d'élever le solde des résultats ànontant sur lequel ont été imputés :		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	F	76 479 718,0
a) les dotations de l'exercice et compléments de dotation aux comptes suivants de provisions h		.1-14-41		
pour investissements	F	2 031 991,00		
ontre, en 19/1 F 871 198,00		2 051 551,00		
pour contribution nette au Fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe y compris F 281 991 de complément au titre de l'exercice précédent) ontre, en 1971, dans les mêmes conditions F 2 621 198,00	F	2 521 991,00		
pour éventualités diverses	F	8 000 000,00		~
nontant identique à celui de l'année précédente		8 000 000,00		
) la provision pour impôt sur les Sociétés sur les résultats courants d'exploitation	F	30 240 694,00		
diverses moins-values et pertes exceptionnelles F 1 625 318,17				
nontant représentant essentiellement la différence entre : notre quote-part de résultats dans des S.C.I. poursuivant la éalisation de Centres commerciaux				
nontant représentant essentiellement la différence entre : notre quote-part de résultats dans des S.C.I. poursuivant la éalisation de Centres commerciaux et le total formé par : • divers profits exceptionnels				
nontant représentant essentiellement la différence entre : notre quote-part de résultats dans des S.C.I. poursuivant la éalisation de Centres commerciaux et le total formé par : • divers profits exceptionnels F 237 366,30 • l'excédent de F 546 899,88 fférent aux provisions pour dépréciation u Portefeuille-Titres débitées au Compte 'Exploitation, mais imputées en raison des ispositions fiscales en vigueur sur les résul-				
nontant représentant essentiellement la différence entre : notre quote-part de résultats dans des S.C.I. poursuivant la éalisation de Centres commerciaux et le total formé par : • divers profits exceptionnels F 237 366,30 • l'excédent de F 546 899,88  fférent aux provisions pour dépréciation u Portefeuille-Titres débitées au Compte Exploitation, mais imputées en raison des ispositions fiscales en vigueur sur les résults des plus-values à long terme dont elles				
nontant représentant essentiellement la différence entre : notre quote-part de résultats dans des S.C.I. poursuivant la éalisation de Centres commerciaux et le total formé par : • divers profits exceptionnels F 237 366,30 • l'excédent de F 546 899,88  fférent aux provisions pour dépréciation u Portefeuille-Titres débitées au Compte Exploitation, mais imputées en raison des ispositions fiscales en vigueur sur les résults des plus-values à long terme dont elles int été déduites F 784 266,18	F	841.051.90		
nontant représentant essentiellement la différence entre : notre quote-part de résultats dans des S.C.I. poursuivant la éalisation de Centres commerciaux et le total formé par : • divers profits exceptionnels F 237 366,30 • l'excédent de F 546 899,88 fférent aux provisions pour dépréciation u Portefeuille-Titres débitées au Compte l'Exploitation, mais imputées en raison des ispositions fiscales en vigueur sur les résults des plus-values à long terme dont elles int été déduites F 784 266,18 bit un net de	F	841 051,99	F	43 635 727 00
nontant représentant essentiellement la différence entre : notre quote-part de résultats dans des S.C.I. poursuivant la éalisation de Centres commerciaux et le total formé par : • divers profits exceptionnels F 237 366,30 • l'excédent de F 546 899,88  fférent aux provisions pour dépréciation u Portefeuille-Titres débitées au Compte Exploitation, mais imputées en raison des ispositions fiscales en vigueur sur les résults des plus-values à long terme dont elles int été déduites F 784 266,18			F F	43 635 727,99 32 843 990,02

## Résolutions



#### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Directoire, les observations du Conseil de Surveillance et les rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 1972, les approuve sans réserve ainsi que le bilan et les comptes, tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus au Directoire et au Conseil de Surveillance.

#### **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve les propositions du Directoire concernant l'affectation des résultats de l'exercice 1972 et fixe en conséquence à 8 F par action le dividende de cet exercice, assorti d'un avoir fiscal de 4 F. Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, l'Assemblée rappelle que les dividendes distribués au titre de chacun des trois exercices précédents avaient été de 8 F par action assortis d'un avoir fiscal de 4 F.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Directoire pour arrêter les conditions et la date de mise en paiement du dividende fixé ci-dessus.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires sur les opérations visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966, approuve les conclusions dudit rapport.

#### **QUATRIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation au Conseil de Surveillance, faite par celui-ci au cours de l'exercice 1972, de M. Gérard Llewellyn en remplacement de M. Amaury de Cazanove, démissionnaire, pour la durée restant à courir sur le mandat de ce dernier.

Elle ratifie de même la cooptation au Conseil de Surveillance, faite par celui-ci au cours de l'exercice 1973, de M. Maurice Lauré en remplacement de M. Jacques Ferronnière, décédé, pour la durée restant à courir sur le mandat de ce dernier.

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six années les mandats de Membres du Conseil de Surveillance de MM. Jacques de Fouchier, Jacques Brunet, François Bloch-Lainé et Robert Labbé, mandats qui venaient à expiration à la présente Assemblée, conformément aux dispositions de l'article 35 des statuts.

### SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à la somme de 60 000 F par exercice la rémunération de chacun des Censeurs, conformément aux dispositions de l'article 58 des Statuts.

### SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale autorise le Directoire à contracter, au nom de la Société, un ou plusieurs emprunts pour un montant nominal total de huit cents millions de francs, par voie d'émissions d'obligations, aux conditions qu'il jugera convenables, en francs ou en devises étrangères.

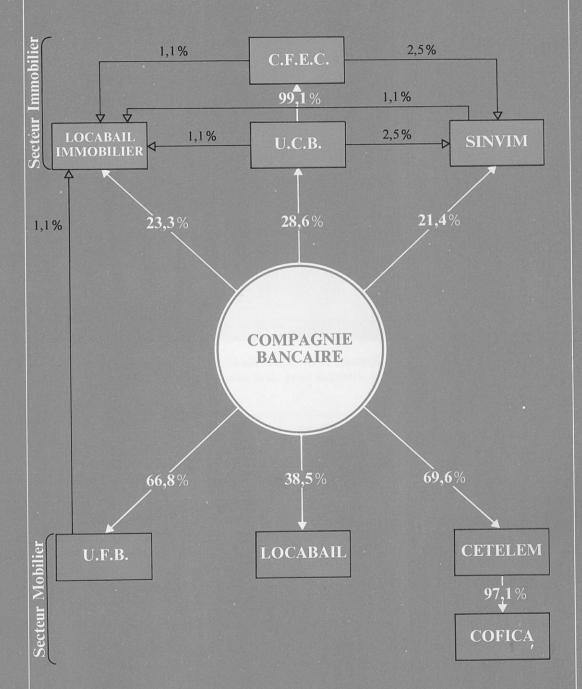
Conformément à l'article 287 de la loi du 24 juillet 1966, la présente autorisation est donnée pour un délai de cinq ans.

Elle rend caduque la part non utilisée de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 8 Mai 1972.

#### HUITIÈME RÉSOLUTION

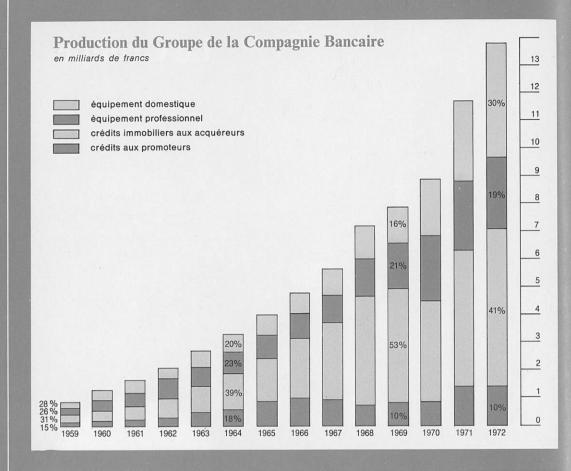
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités, conformément à la loi.

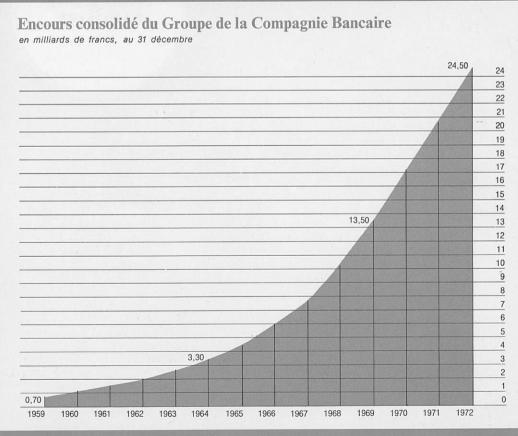
## Le Groupe



Cet organigramme ne fait mention que des principales sociétés du Groupe de la Compagnie Bancaire qui comprend, en outre, plus de soixante sociétés ou organismes divers. I applique aux participations détenues au 31 décembre 1972 les modifications résultant de l'Offre Publique d'Échange adressée par l'U.C.B. aux actionnaires de la C.F.E.C., dont les résultats ont été approuvés par l'Assemblée de l'U.C.B. du 5 mars 1973.

## activité



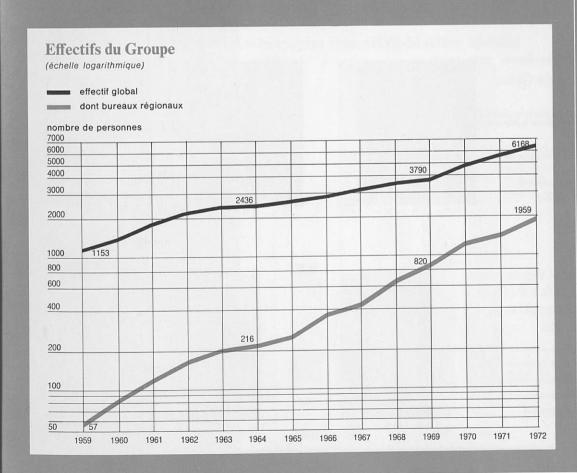


Les crédits distribués par le Groupe en 1972 ont atteint un volume proche de 14 milliards, soit une progression de 17 % par rapport à l'année précédente.

La composition de la production a été légèrement modifiée à la suite du développement rapide des prêts personnels et d'une croissance plus modérée dans le secteur des crédits immobiliers et des prêts à l'équipement professionnel.

Les encours du Groupe ont atteint 24,5 milliards au 31 décembre 1972 progressant de 19 % par rapport à l'année précédente. Depuis trois ans ce rythme de croissance est stabilisé autour de 20 %.

Le développement de l'activité a entraîné un accroissement assez sensible des effectifs (+ 600 personnes). Les deux tiers des emplois supplémentaires ont été créés dans les bureaux extérieurs au Siège, conformément à une politique systématique de décentralisation.



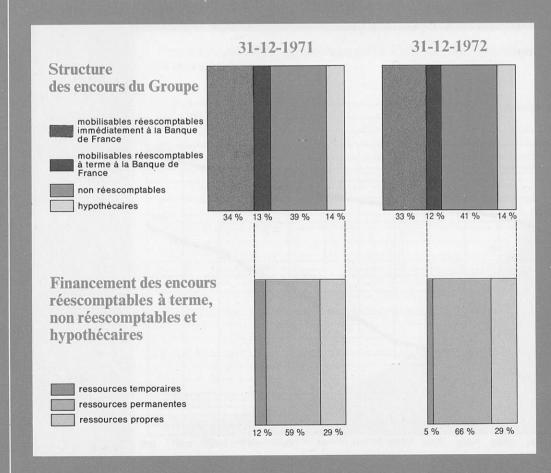
## financement

Conformément à l'évolution observée les années passées, la part des encours du Groupe immédiatement réescomptables a diminué en 1972. En fin d'année, elle représentait encore 33 % de l'encours global.

La Compagnie Bancaire a poursuivi sa politique de consolidation des ressources destinées au financement des encours réescomptables à terme, non réescomptables et hypothécaires. Ce choix maintenu malgré l'écart grandissant entre le coût des ressources courtes et le coût des ressources longues, était commandé par un souci de prudence. L'évolution des taux amorcée au quatrième trimestre en a atténué les charges.

#### Au 31 Décembre 1972 :

- les ressources propres du Groupe permettaient de conserver en portefeuille une part importante de ces encours (29 %).
- les ressources permanentes constituées de lignes de crédits auprès des banques actionnaires et de pensions longues prises sur les marchés monétaire et hypothécaire assuraient le financement de 66 % de ces encours, part supérieure à celle enregistrée l'année précédente (59 %).
- Les moyens temporaires de mobilisation constitués par des emprunts de plus courte durée sur le marché monétaire, pour lesquels la Compagnie Bancaire bénéficie de garanties de mobilisation utilisables éventuellement, assuraient le financement de 5 % de ces encours.

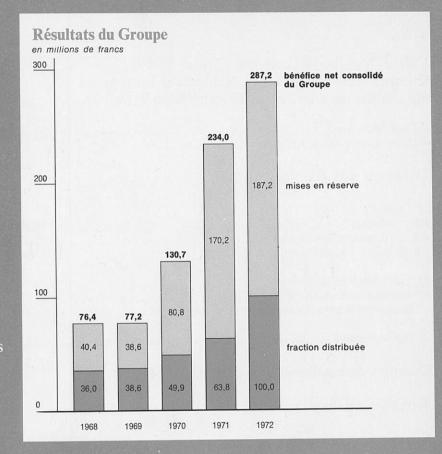


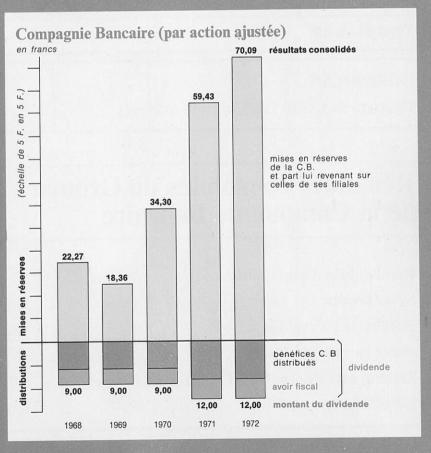
## résultats

De 1968 à 1972, les résultats consolidés par action ont augmenté de 33 % par an.

Compte tenu de l'attribution gratuite décidée par l'Assemblée Générale du 8 Avril 1973, le dividende par action aura progressé de 12% par an de 1968 à 1973.

Au cours des cinq dernières années, 64 % des résultats du Groupe ont été mis en réserve pour assurer le développement des fonds propres correspondant à l'expansion des engagements.





# Bilans consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire

ACTIF	au 31 décembre 1971		au 31 déc	rembre 1972
Caisse, Instituts d'Émission, Trésor Public, Comptes courants postaux, Banques et Entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire		904		1 669
Comptes à vue     Comptes et prêts à échéance	753 151		1 374 295	
Concours à la clientèle		20 590		24 497
a) Crédits  • Immobiliers	14 299 2 275 2 302		16 602 2 581 3 246	
b) Crédits-bail et location  • Matériels donnés en crédit-bail  • Immeubles donnés en location ou en crédit-bail	1 169 298		1 329 456	
c) Participation à des opérations de promotion immobilière	247		283	
Comptes de régularisation et débiteurs divers		385		374
Titres de participation		134		137
Immobilisations		269		314
Total de l'actif		22 282		26 991
HORS BILAN				
Contrats de Crédit Différé non attribués		13 677		16 558

# Résultats consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire

Résultat brut d'exploitation
moins Impôts
Résultat net d'exploitation
moins Part des tiers
Résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire*
soit par action actuelle
* auquel s'ajoute la part de la Compagnie Bancaire dans les plus values dégagées

## en millions de francs

PASSIF	au 31 décembre 1971	au 31 décembre 1972
Instituts d'Émission, Banques et Entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire	16 860	20 120
Comptes d'entreprises, de particuliers & divers	2 2 1 1	2 943
Comptes à vue  Comptes & emprunts à échéance  Fonds de répartition C.F.E.C.	153 57 2 001	289 103 2 551
Comptes de régularisation et créditeurs divers	1 160	1 328
Emprunts obligataires	746	1015
Fonds propres	1 305	1 585
Part des tiers dans les fonds propres des filiales      Part de la COMPAGNIE BANCAIRE	756 549	921 664
Total du passif	22 282	26 991
Engagements à terme différé de la C.F.E.C	13 677	16 558

## en milliers de francs

1968	1969	1970	1971	1972
148 393	140 895	255 026	460 158	558 950
71 979	63 691	124 333	226 171	271 715
76 414	77 204	130 693	233 987	287 235
40 776	47 822	75 813	124 761	158 417
35 638	29 382	54880	109 226	128 818
22,27 F	18,36 F	34,30 F	59,43 F	70,09 F
37 566	8 481	582	2 611	12 114

# Note sur les comptes consolidés

La Compagnie Bancaire a engagé auprès du Stock Exchange la procédure requise pour une introduction de ses actions à la Bourse de Londres. Elle a de ce fait, été conduite à apporter divers aménagements aux méthodes et aux principes retenus jusqu'alors pour consolider les comptes des sociétés de son Groupe.

Ces aménagements ont été opérés selon les recommandations formulées par le Cabinet de "Chartered Accountants" Touche Ross & Co en accord avec M. Lucien Launiau et M. Robert Mazars, Commissaires aux Comptes, et en conformité avec les usages comptables en vigueur sur les places financières internationales.

Sur la base de ces recommandations,

- ont été établis les bilans consolidés du Groupe aux 31 Décembre 1971 et 1972,
- ont été recalculés les résultats consolidés des années 1968 à 1972.

#### 1 - Le champ de la consolidation

Les sociétés dont les comptes sont consolidés sont celles pour lesquelles la Compagnie Bancaire assume à l'égard des tiers la responsabilité de la Direction, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses filiales (cf. ci-après la liste des principales sociétés du Groupe). Toutes ces sociétés ont fait l'objet d'une consolidation intégrale.

Le bilan et le compte de résultats au 31 Décembre 1972 ont été établis en supposant acquis les effets de l'offre publique d'échange adressée par l'UCB à tous les actionnaires de la CFEC. Les résultats ont été connus dès le 22 Décembre 1972, mais ils ne sont devenus définitifs qu'après la ratification des apports par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'UCB du 5 Mars 1973.

#### 2 - Les principes comptables

#### a - les provisions de réescompte

Les recettes relatives aux opérations de financement des ventes à tempérament (CETELEM, COFICA, ét pour partie UFB) sont comptabilisées suivant les règles traditionnelles de l'escompte.

A l'ouverture du crédit sont inscrits à l'actif du bilan le total des versements dus par le client, au crédit du compte d'exploitation la totalité des agios prévus au contrat. Dans les comptes d'un exercice clos avant le remboursement intégral du crédit, il convient de ne prendre en compte que les agios relatifs à l'encours des capitaux dus pendant cet exercice : on constitue donc une "provision de réescompte" en extournant une fraction des agios comptabilisés "d'avance".

Les provisions de réescompte ont été calculées pour chacune des années 1968 à 1972 en fonction du "taux client" des contrats en cours à la fin de chacune de ces années. Ces provisions ont été déduites des encours inscrits à l'actif du bilan.

Le calcul de ces provisions sur la base du "taux client" n'est admis par l'Administration fiscale que depuis 1966. Pour éviter les effets fâcheux d'un brusque changement de méthode, c'est de façon progressive que les sociétés du Groupe avaient depuis lors élevé le taux de leur réescompte jusqu'au "taux client".

Les résultats consolidés ont été établis en supposant la règle du "taux client" en application depuis le 31 Décembre 1967.

#### b - les résultats financiers des sociétés de crédit-bail

Les résultats des sociétés de crédit-bail mobilier ou immobilier ont été établis en fonction des amortissements financiers calculés sur la base d'un taux de rendement des capitaux engagés, constant pendant la durée du contrat.

Pour LOCABAIL, il a été tenu compte des "valeurs résiduelles" des contrats en cours, c'est-à-dire du produit de la cession éventuelle des biens loués, cession qui peut intervenir et — intervient très généralement — en fin de contrat à un prix convenu dès l'origine. Le produit de ces valeurs rési-

duelles a été supposé acquis progressivement, au rythme de l'amortissement financier du capital engagé, sous réserve toutefois d'un abattement de 10 % pour tenir compte des cas dans lesquels le locataire ne lève pas l'option d'achat dont il bénéficie.

Cette procédure diffère de celle qui est retenue par la Société qui comptabilise le produit de la vente des matériels au moment de son encaissement effectif en fin de contrat. En effet, pour probable que soit celui-ci, les valeurs résiduelles ne constituent pas juridiquement une créance qui puisse être escomptée.

#### c - les provisions affectées à la couverture de risques non spécifiques et les amortissements exceptionnels

Les dotations à ces provisions (pour éventualités diverses, pour fluctuations des taux de refinancement, pour investissement) ou ces amortissements exceptionnels (sur fonds de commerce) ont été réintégrés dans les résultats.

#### d - les tantièmes

Les tantièmes attribués aux Conseils d'Administration ont été considérés comme une charge et non comme un emploi du bénéfice car ils provoquent une réduction de l'actif net qui constitue l'assiette des droits de tous les actionnaires.

#### e - la provision pour impôt

Les aménagements effectués ont modifié l'évaluation du résultat brut du Groupe. Pour que le résultat net publié donne une image correcte du profit réalisé, il a été tenu compte des aménagements opérés dans le calcul de la provision pour impôt.

#### 3 - Remarques sur le bilan consolidé

#### a - Concours à la clientèle

Figurent dans ce poste du bilan les principaux actifs productifs.

Les crédits en cours sont obtenus, pour chacun des grands secteurs d'intervention du Groupe, en ajoutant aux montants inscrits dans les bilans des sociétés les divers éléments figurant au hors-bilan (effets circulant sous endos, valeurs données en pension à recevoir).

Le montant des crédits inclut les encours contentieux, nets des provisions pour créances douteuses et risques spécifiques.

Les matériels et immeubles donnés en crédit-bail sont estimés à la valeur comptable de ces immobilisations, nette d'amortissements financiers.

Les participations à des opérations de promotion immobilière sont constituées, pour l'essentiel, par les mises de fonds de la SINVIM dans les sociétés de construction et par diverses participations de sociétés du Groupe dans le financement des Centres commerciaux dont la SEGECE contrôle la réalisation.

#### b - Immobilisations

Sont inscrites à ce poste les immobilisations nécessaires à l'activité du Groupe et notamment les immeubles de bureaux possédés par les diverses sociétés immobilières dont les comptes sont consolidés.

## c - Banques et entreprises non bancaires admises au marché monétaire

Sont regroupées dans ce poste du passif toutes les ressources que le Groupe se procure directement auprès des banques et des organismes de réescompte et celles qu'il collecte sur les marchés monétaire et hypothécaire ou emprunte sur le marché des devises : ces ressources sont, pour une grande part, comptabilisées dans les engagements hors-bilan des différentes sociétés concernées.

#### d - Fonds propres

Aux fonds propres inscrits dans les comptes des différentes sociétés du Groupe ont été ajoutés les suppléments d'actif net dus aux aménagements résultant de l'application des principes de consolidation mentionnés ci-dessus.

Ont été inclus dans les fonds propres du Groupe au 31 Décembre 1972 les dividendes que la Compagnie Bancaire recevra de ses filiales du fait de la répartition de leurs bénéfices de l'exercice 1972.

### Liste des principales Sociétés consolidées

- Compagnie Bancaire
- Compagnic Bancaire
   Union Française de Banques "U.F.B."
   Compagnie pour la Location d'Equipements Professionnels "LOCABAIL"
   CETELEM (Crédit à l'Equipement des Ménages)

- Union de Crédit pour le Bâtiment "U.C.B."
  Compagnie Française d'Epargne et de Crédit "C.F.E.C."
  Locabail Immobilier

- Société d'Investissements Immobiliers de France "SINVIM"
  Société Immobilière de Construction et Aménagement du Centre de Rungis "SICAR"
- Solveg et Cie
  Société d'Etudes et de Gestion des Centres d'Equipement "SEGECE"
- Compagnie Financière Kléber

Les Filiales et les Participations du Groupe

# Union Française de Banques

loppées en 1972 dans une conjoncture marquée par une certaine réserve des entreprises de petite et l'année. Elle a entraîné une augmenmoyenne importance en matière de tation sensible des marges financières crédits d'équipement et par une forte de l'UFB dont une fraction importante concurrence interbancaire, atténuée de l'encours était encore, en 1972. toutefois en fin d'année par l'effet constituée par des crédits consentis des diverses mesures prises par les Pouvoirs Publics pour contenir l'expansion de la masse globale des crédits à l'économie.

Les crédits distribués ont augmenté de 8 % par rapport à l'année précédente et ont atteint 1 718 millions de F. Le montant global des crédits en cours s'est accru de 18 % et s'élevait à 2 841 millions de F en fin d'exercice.

Les opérations de l'UFB se sont déve- La baisse des taux d'intérêt observée en 1970 et 1971 s'est prolongée durant les trois premiers trimestres de à des époques d'argent cher. De ce fait le bénéfice d'exploitation, établi après amortissements et dotations des provisions pour créances douteuses ou pour charges futures, a atteint un niveau quelque peu exceptionnel, passant de 28 019 781 F en 1971 à 52 496 285 F en 1972.

L'UFB a donc jugé prudent et conforme à sa politique traditionnelle de constituer une provision contre les risques résultant d'éventuelles fluctuations du coût de ses refinancements, bien qu'une telle provision ne soit pas reconnue par l'Administration fiscale comme déductible du bénéfice imposable. Le montant de la dotation prélevée sur les résultats de l'exercice a été fixé à 10 millions

Les comptes de 1972 se soldent. après une provision pour impôt de 28 683 170 F. par un bénéfice social de 13 813 115 F, correspondant à un bénéfice net de 30,70 F par action, en progression de 24 % sur le résultat de 1971.

Le bénéfice distribuable, soit 13 882 595 F compte tenu du report à nouveau, a été réparti ainsi :

- Dotation aux réserves . F 10 000 000 - Dividendes ..... F 3 600 000 - Attribution statutaire au

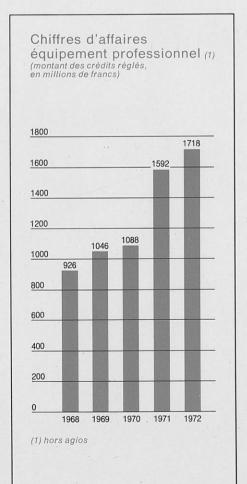
Conseil d'Administration F 150 000 - Report à nouveau .... F 132 595

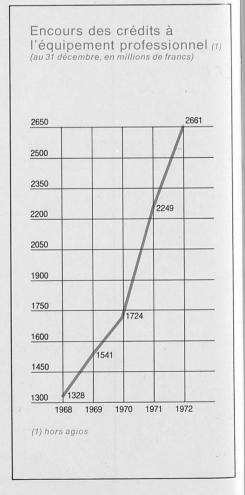
Le montant du bénéfice distribué n'a pas été modifié : le dividende de 8 F reste assorti d'un avoir fiscal de 4 F

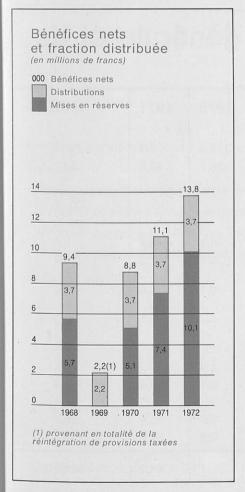
par action.

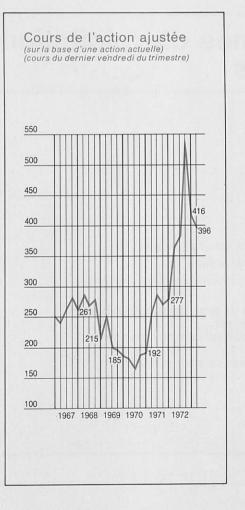
L'Assemblée Générale du 11 avril 1973 a décidé une augmentation du capital social porté de 45 000 000 de F à 60 000 000 de F par incorporation de réserves et attribution gratuite d'une action nouvelle pour trois anciennes. Les actions nouvelles ont été émises

avec jouissance du 1er janvier 1973.









# Bilans résumés de l'Union Française de Banques

ACTIF	1970	70 1971 1		72
	avant répartition	avant répartition	avant répartition	après répartition
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, C.C.P	53,9	39,0	62,2	62,2
- comptes à vue	39,9	155,9	287,2	287,2
- comptes et prêts à échéance	0,5	_		_
Bons du Trésor et valeurs reçues en pension ou achetées ferme	82,2	62,0	3,1	3,1
- crédits à court terme	70,2	93,4	48,9	48,9
- crédits à moyen terme	21,8	3,8	77,2	77,2
Crédits à la clientèle compte débiteurs	33,8	54,5	27,5	27,5
Comptes de régularisation et divers	34,9	34,6	46,9	46,9
Débiteurs divers	86,8	82,9	94,1	94,1
Débiteurs par acceptations  Titres de placement :	8,4	7,6	3,7	3,7
- Titres de placement autres que fonds d'état, bons et obligations	2,3	2,7	3,7	3,7
Titres de filiales et participations	1,0	1,0	1,1	1,1
Immobilisations	36,5	40,4	58,0	58,0
total de l'actif	472,2	577,8	713,6	713,6

hors bilan

# Comptes résumés d'exploitation générale et de pertes et profits

DÉBIT	1970	1971	1972
Frais bancaires et divers	173,3	176,0	195,9
Charges d'exploitation	36,7	46,5	56,2
dont: - (Frais de personnel) - (Impôts et taxes) - (Autres charges d'exploitation)	L. E. Santa		(26,1) (6,4) (23,7)
Dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements	0,3	0,4	0,5
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	5,6	7,3	11,9
Contribution nette au fonds de péréquation de l'intéressement du groupe	0,1	0,6	1,3
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors-exploitation :  - Provisions pour congés payés et divers		_	2,3
de l'intéressement du groupe		-	2,5
des coûts de financement	0,7 0,1	1,0 0,6	10,0 1,3
Amortissement exceptionnel		4,5	
Impôt sur les Sociétés	9,5	16,9	28,7
Bénéfice de l'exercice	8,8	11,1	13,8
total du débit	235,1	264,9	324,4

## millions de francs

PASSIF	1970	1971	1972	
	avant répartition	avant répartition	avant répartition	après répartition
Instituts d'émission, banques et entreprises non bancaires admises au marché monétaire :				
- comptes à vue	49,9	94,6 67,0	134,9 67,0	134,9 67,0
Comptes d'entreprises et divers :	70.5	00.0	101.0	181,9
- comptes à vue	79,5 69,9	93,3 3,1	181,9 4,2	4,2
Comptes de particuliers :	00.7	00.5	05.4	05.4
- comptes à vue	22,7	28,5 2,4	35,4 3,2	35,4
Comptes de régularisation, provisions et divers	148,5	159,9	136,3	136,3
Créditeurs divers	13,1	35,1	50,5	54,3
Acceptations à payer	8,4	7,5	3,7	3,7
Réserves	25,2 45,0	30,2 45,0	37,6 45,0	47,6 45.0
Capital	0.1	0,1	0.1	0,1
Bénéfice de l'exercice	8,8	11,1	13,8	_
total du passif	472,2	577,8	713,6	713,6
Valeurs données en pension ou vendues ferme	1 726,5	2 165,9	2 52	24.4
Cautions et avals pour le compte de la clientèle	13,5	17,5		16,4
Ouvertures de crédits confirmés	227,1	180,6	1	52,3
Autres engagements	40,8	37,7	1	20,6

CRÉDIT	1970	1971	1972
Produits bancaires et divers	235,1	264,9	324,4
dont:			
- (Intérêts perçus sur les comptes de banque)			(1,9)
- (Produits des opérations de trésorerie)			(8,8)
- (Produits perçus sur crédits consentis à la clientèle)			(310,2)
- (Produits perçus sur comptes débiteurs de la clientèle)			(2,9)
- (Autres produits)			(0,6)
total du crédit	235,1	264,9	324,4

## LOCABAIL

LOCABAIL et sa filiale LOCABAIL AUTOMOBILE ont, au cours de l'année 1972, poursuivi leur développement dans une conjoncture de vive concurrence. Leur activité, assez modérée en début d'année, a régulièrement progressé et a atteint au dernier trimestre un rythme soutenu.

Les investissements réalisés en 1972 se sont élevés à 890 millions de F, en augmentation de 10 % sur ceux de l'année précédente. Les loyers encaissés ont progressé dans le même temps de 19 % et ont atteint 845 millions de F. En fin d'année, l'encours total des investissements s'établissait à 1210 millions de F - non compris la T.V.A. à récupérer montant supérieur de 11 % à celui du 31 décembre 1971.

LOCABAIL a bénéficié en 1972 de la baisse des taux d'intérêt qui s'est prolongée jusqu'au dernier trimestre et du nouveau régime de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée qui lui a permis de dégager un montant important de ressources engagées jusqu'alors dans un emploi sans

Dans la presque totalité des cas, les entreprises locataires de la société achètent en fin de contrat le matériel qui leur a été loué pour un prix, dit valeur résiduelle, dont le montant a été fixé dès l'origine. Les sommes encaissées à ce titre ont augmenté de 44 % en 1972 et devraient encore connaître une importante progression

Le bénéfice net de LOCABAIL a été arrêté à 12 955 379 F; son bénéfice net consolidé, qui avait atteint 9 277 580 F en 1971, a été arrêté à 13 722 507 F.

L'appréciation de ces résultats doit toutefois tenir compte des dispositions fiscales qui régissent les amortissements des sociétés de crédit-bail. Ces dispositions imposent des amortissements linéaires ou dégressifs qui sont actuellement supérieurs aux amortissements financiers basés sur un taux de rendement constant des actifs immobilisés, et conduisent de ce fait à la constitution de réserves Un compte établi pour 1972 sur la base d'amortissements financiers aboutit, futures et après amortissements exceptionnels, mais avant toute provision pour impôt, à un bénéfice brut consolidé de 54 196 000 F, contre 40 119 000 F en 1971.

Compte tenu d'un report à nouveau de 8 554 F, le bénéfice à répartir s'est élevé pour LOCABAIL à 12 963 933 F. L'Assemblée Générale des actionnaires lui a donné l'affectation suivante :

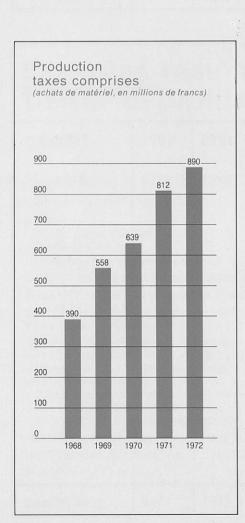
Dotations aux réserves F 3 410 000 Dividendes . . . . . . . . F 9 080 888

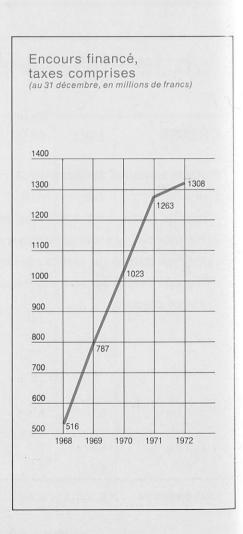
Attribution statutaire au

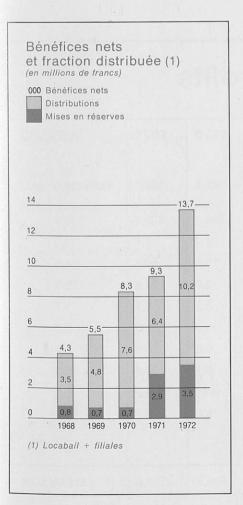
Conseil d'Administration F 378 370

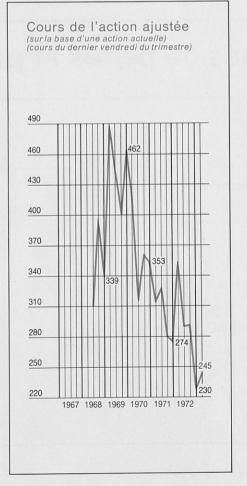
- Report à nouveau .... F 94 675

Le dividende distribué par action, soit 8 F assortis d'un avoir fiscal de après dotations des provisions pour 4 F, est identique à celui de l'an dercréances douteuses ou pour charges nier, mais il s'applique à un capital accru d'un peu plus de 50 % du fait de l'absorption par LOCABAIL de ses filiales CLERC et COFIBAIL en Avril 1972 et de l'augmentation de capital par incorporation de réserves qui a permis de procéder l'an dernier à l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour deux actions anciennes.









# Bilans consolidés résumés de LOCABAIL et de ses filiales

ACTIF	1970	0 1971 1972		72
	avant répartition	avant répartition	avant répartition	après répartition
Caisse, Banques et Chèques Postaux	0,1	29,9	47,4	47,4
Clients et Débiteurs divers	13,0	17,7	18,0	18,0
T.V.A. à récupérer	135,0	152,1	51,6	51,6
Comptes d'intéressés libres	0,2	0,3	0,9	0,9
Immobilisations en location	897,3	1 087,4	1 210,9	1 210,9
Portefeuille Titres	0,3	2,5	0,8	0,8
Comptes d'ordre	10,4	12,0	12,9	12,9
Immobilisations à l'usage de l'établissement	0,2	0,3	0,5	0,5
total de l'actif	1 056,5	1 302,2	1 343,0	1 343,0

# Comptes résumés de pertes et profits

DÉBIT	1970	1971	1972
			-
Taxe sur le chiffre d'affaires	93,4	132,2	158,0
Dotations aux comptes d'amortissements des immobilisations destinées à la location	294,1	439,3	540,2
Provision créances douteuses	3,0	7,7	10,0
Frais financiers	75,6	90,0	84,6
Frais généraux	18,0	24,6	25,8
Dotations aux comptes d'amortissements et de provisions	. 3,5	1,1	1,7
Provision pour investissement	0,3	0,5	0,6
Contribution au fonds de péréquation de l'intéressement	0,3	0,5	1,4
Provision pour impôt sur les Sociétés	8,1	7,6	15,2
Moins-values à court terme et divers	-:	5,8	5,7
Bénéfice de l'exercice	8,3	9,3	13,7
total du débit	504,6	718,6	856,9

#### millions de francs

PASSIF	1970	1971	1972	
	avant répartition	avant répartition	avant répartition	après répartition
Banques	134,3	223,3	311,2	311,2 20,0
Autres intermédiaires	10,1	20,0	20,0 6,5	16,8
Fournisseurs	1,6 41,2	0,3	4,6 —	4,6
Comptes d'intéressés bloqués	113,2 552,0	5,4 804,5	5,4 763,1	5,4 763,1
Comptes d'ordre  Provisions	8,3 0,7	33,5 1,8	14,7 4,2	14,7 4,2
Primes d'apport, de fusion, d'émission	110,8 2,2	118,8 2,9	82,8 3,2	82,8 6,6
Report à nouveau	0,1 73,7	0,1 75,7	0,1 113,5	0,1 113,5
Bénéfice au 31 Décembre	8,3	9,3	13,7	=
total du passif	1 056,5	1 302,2	1 343,0	1 343,0

CRÉDIT	1970	1971	1972
Loyers encaissés T.T.C	500,2	708,0	845,0
Produits divers	1,9	1,3	1,6
Produits financiers		1,2	_
Indemnités et profits divers	2,5	8,1	10,3
			1
total du crédit	504,6	718,6	856,9

## **CFTFI FM**

Pour le CETELEM et sa filiale COFICA. l'année 1972 a été caractérisée par le renforcement de la concurrence des Banques. Celles-ci ont accentué leur pression sur le marché des crédits aux particuliers en offrant largement leurs formules de prêts personnels. Ces formules sont très souples car elles ne sont pas soumises aux dispositions qui réglementent le financement des ventes à tempérament; elles ont recueilli un vif succès et ont suscité une très forte demande de crédits que les Banques ont pu aisément satisfaire grâce à l'abondance de leurs ressources.

Soucieux de s'adapter à cette situation et de maintenir leur position commerciale, le CETELEM et COFICA ont été conduits, dès le mois d'avril. à proposer à leur clientèle des prêts personnels dont ils assurent la distribution et la gestion, mais qui sont consentis et financés par la COMPA-GNIE BANCAIRE elle-même.

Pour permettre un jeu normal de la concurrence, les Pouvoirs Publics ont depuis lors accordé aux Établissements Financiers qui l'ont sollicité la faculté de distribuer des prêts personnels pour leur propre compte.

ont distribué en 1972 un total de 4 021 millions de F de crédits, dont 3 077 millions de F au titre des ventes à tempérament et 944 millions de F au titre des prêts personnels. Les deux Établissements ont ainsi réalisé une progression de 41 % par rapport à l'année précédente, au cours de laquelle le total des crédits similaires réglés avait été de 2 844 millions de F. Ce résultat témoigne de la capacité des deux Sociétés de résister à la concurrence et de leur faculté de s'adapter à un renouvellement des techniques du crédit aux particuliers.

Le CETELEM, quant à lui, a distribué 2 209 millions de F de crédits en 1972, tant en ventes à tempérament (1 885 millions de F) qu'en prêts personnels (324 millions de F). Il a ainsi réalisé une progression annuelle de sa production de 26 %.

Le CETELEM et sa filiale COFICA Les résultats d'exploitation qu'il a obtenus ont permis de dégager, après dotations aux provisions pour risque et pour réescompte et après constitution d'une provision pour impôt de 15 274 780 F, un bénéfice net de 13 457 735 F. La dotation qui a été faite à la provision de réescompte a permis de porter le taux du réescompte au "taux client" et de mener ainsi à son terme la politique suivie à cet égard depuis plusieurs années.

> Les comptes de COFICA, dont le CETELEM détient plus de 97 % des actions, font apparaître pour 1972 un bénéfice de 15 264 079 F. Correction faite de la provision pour intéressement sur les résultats de l'année, constituée pour la première fois, le bénéfice net consolidé du CETELEM a atteint en 1972 28,52 F par action.

Le bénéfice distribuable du CETE-LEM qui s'élevait, eu égard au report antérieur, à 13 457 949 F a été réparti de la manière suivante :

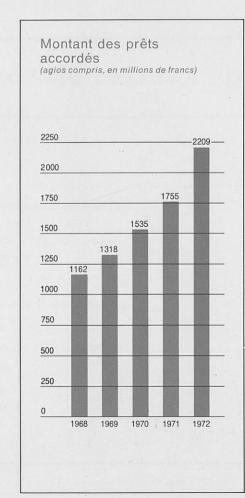
- Dotation aux réserves. F 4 819 000

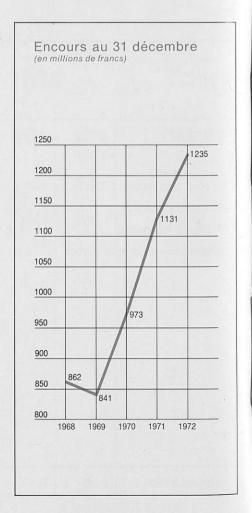
- Dividendes ..... F 8 292 544

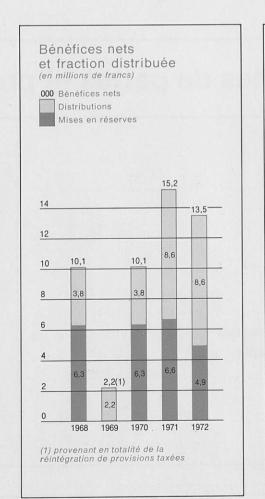
- Attribution statutaire au

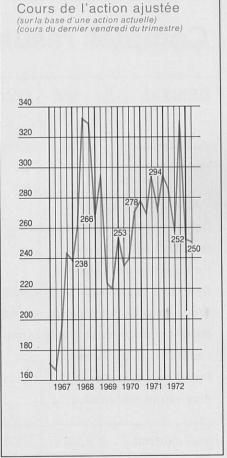
Conseil d'Administration F 345 522 - Report à nouveau .... F 883

Le dividende distribué est comme l'année précédente de 8 F par action; il est assorti d'un avoir fiscal de 4 F.









# Bilans résumés du CETELEM

ACTIF	1970	1971	19	72
	avant répartition	avant répartition	avant répartition	après répartition
Chèques postaux & Caisse	2,2	0,1	1,9	1,9
Banques & correspondants	2,3	7,0	24,2	24,2
Portefeuille-effets	6,8	0,8	1,0	1,0
Acheteurs	993,1	1 163,4	1 271,6	1 271,6
Débiteurs divers	29,8	31,3	42,0	42,0
Mobilier-matériel	1,3	1,5	1,8	1,8
Portefeuille-titres	0,3	109,9	109,8	109,8
Immobilisations	8,4	9,6	11,8	11,8
Comptes d'ordre	56,2	46,3	46,3	46,3
total de l'actif	1 100,4	1 369,9	1 510,4	1 510,4

# Comptes résumés de pertes et profits

DÉBIT	1970	1971	1972
Agios débiteurs	66,5	71,3	64,6
Frais Généraux - Frais de personnel - Charges fiscales d'exploitation - Autres frais généraux	30,3 5,0 26,5	36,2 5,4 35,4	42,3 6,2 42,5
Dotation aux amortissements	0,6	1,5	0,7
Dotation aux provisions	13,5	10,9	11,1
Participation des salariés		0,8	1,3
Dotation à la provision pour investissement	_	0,8	1,3
Provision pour participation des salariés	_	_	1,2
Impôt sur plus-values à long terme	0,9	-	-
Impôt sur les Sociétés	12,1	16,9	15,3
Profits de l'exercice	10,1	15,2	13,5
Plus-values disponibles	8,3	10,0	_
total du débit	173,8	204,4	200,0

### millions de francs

PASSIF	1970	1971	19	72
	avant répartition	avant répartition	avant répartition	après répartition
Banques	28,5	29,3	56,6	56,6
Créditeurs divers	51,7	51,1	53,2	53,5
Dividendes à payer	_	_	-	8,3
Mobilisation	770,3	892,7	982,5	982,5
Comptes d'ordre et provisions diverses	137,9	148,4	164,8	164,8
Compte bloqué	14,5	_	_	
Capital	45,0	103,7	103,7	103,7
Réserves	34,1	119,5	136,1	141,0
Profits de l'exercice	10,1	15,2	13,5	
Plus-values disponibles	8,3	10,0		_
	*			
total du passif	1 100,4	1 369,9	1 510,4	1 510,4

	4070	4074	4070
CRÉDIT	1970	1971	1972
Produits bruts	164,3	194,3	199,4
Plus-values à long terme	9,3	10,0	0,1
Bénéfices sur exercices antérieurs	0,2	0,1	0,5
			1 '
total du crédit	173,8	204,4	200,0

## COFICA

Pour les établissements qui sont, comme COFICA, spécialisés dans le financement des véhicules automobiles, l'année 1972 a été marquée par deux phénomènes probablement liés: le développement très rapide des prêts personnels qui ont, semble-t-il, dans une large mesure financé des achats de véhicules et la progression considérable (+ 11,5 %) des immatriculations de voitures neuves.

COFICA a dû, comme le CETELEM, s'adapter à cette évolution des techniques de financement. Elle a ainsi été amenée à proposer à sa clientèle des prêts personnels, consentis et financés par la COMPAGNIE BANCAIRE, mais dont la distribution et la gestion sont assurées par ses services.

Les crédits qu'elle a distribués en 1972, soit sous la forme traditionnelle de financements de ventes à tempérament, soit sous celle de prêts personnels, ont atteint 1812 millions de F.

La comparaison de cette production et du montant des crédits de même nature que la société avait distribués en 1971 (1 089 millions de F) fait apparaître une progression très sensible (+ 66 %) qui permet de penser que COFICA a développé ses positions sur le marché.

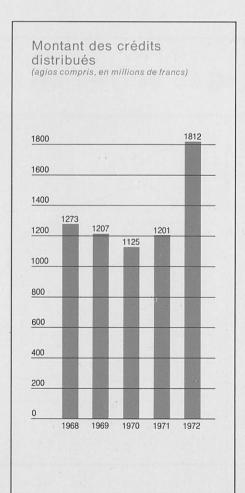
L'encours s'établit en fin d'année à 1 050 millions de F. Cet encours est relatif aux seules ventes à crédit et la régression qu'il marque par rapport aux années précédentes tient, en majeure part, au développement des prêts personnels qui sont inscrits dans les actifs de la COMPAGNIE BANCAIRE, mais aussi à la résorption progressive de l'encours des crédits sur véhicules industriels et biens d'équipements que COFICA ne distribue plus depuis le début de 1971.

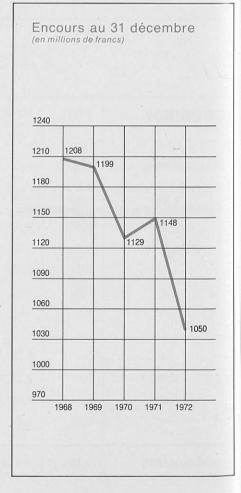
Les comptes de COFICA se soldent, après amortissements et dotations aux provisions pour réescompte ou pour créances douteuses, par un résultat de 20,6 millions de F. L'impôt prélevé sur ces résultats n'excédera pas 5,3 millions de F, en raison de reports déficitaires liés aux pertes supportées par la société avant 1970, et le bénéfice net de COFICA atteint pour 1972, 15,3 millions de F.

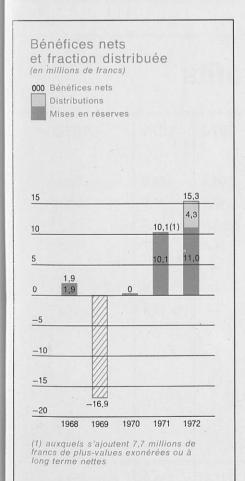
L'Assemblée des actionnaires a décidé, eu égard à l'évolution favorable des résultats bénéficiaires, de reprendre la distribution des dividendes interrompue depuis 6 ans. Le dividende servi à chaque action de 50 F sera de 2,50 F auquel s'ajoutera un avoir fiscal de 1,25 F.

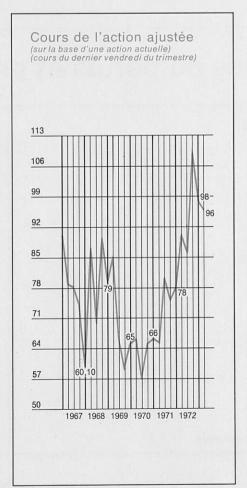
Compte-tenu d'un report à nouveau de 42 690 F, le bénéfice à répartir s'élève à 15 306 769 F. L'Assemblée Générale des actionnaires en a décidé l'affectation suivante :

Dans le cours de l'année 1972, COFICA a pris une participation de 12 % dans un groupe de sociétés espagnoles, dont la principale est la société SEFISA, qui sont spécialisées, comme elle l'est elle-même, dans la vente à crédit de véhicules automobiles.









# Bilans résumés de COFICA

ACTIF	1970	1971	19	72
	avant répartition	avant répartition	`avant répartition	après répartition
Caisses, banques, chèques postaux	3,9	14,1	24,1	24,1
Portefeuille effets	45,8	59,9	72,2	72,2
Acheteurs	1 109,8	1 092,2	978,0	978,0
Débiteurs divers	43,6	11,2	13,0	13,0
Portefeuille titres	16,2	5,8	6,7	6,7
Comptes d'ordre et divers	3,9	6,6	7,2	7,2
Immobilisations	15,1	18,4	16,6	16,6
	140015			
total de l'actif	1 238,3	1 208,2	1 117,8	1 117,8

hors bilan

# Comptes résumés de pertes et profits

DÉBIT	1970	1971	1972
Agios débiteurs	106,5	85,6	68,6
Frais généraux	53,8	49,8	54,1
Dotations aux amortissements	2,6	2,5	2,1
Dotations aux provisions	14,5	1,7	10,3
Provision pour participation des salariés	_	<u> </u>	0,4
Impôts sur les bénéfices		0,6	5,3
Bénéfice de l'exercice	_	(1) 17,8	15,3
(1) dont 7,7 de plus-values nettes à long terme ou exonérées.			
total du débit	177,4	158,0	156,1

millions de francs

PASSIF	1970	1971	19	72
	avant répartition	avant répartition	avant répartition	après répartition
Banques	17,8	3,6	8,4	8,4
Créditeurs divers	11,3	8,4	25,5	29,8
Mobilisation de crédits	994,4	953,6	833,8	833,8
Comptes d'ordre et divers	78,4	92,1	86,5	86,5
Provisions diverses	37,4	34,2	33,5	33,5
Avances bloquées	12,0	1,5		_
Réserves	8,0	10,3	28,1	39,1
Capital	78,9	86,6	86,6	86,6
Report à nouveau	0,1	0,1	0,1	0,1
Bénéfice de l'exercice	<del>-</del>	(1) 17,8	15,3	_
(1) dont 7,7 de plus-values nettes à long terme ou exonérées.				
total du passif	1 238,3	1 208,2	1 117,8	1 117,8
Effets escomptés circulant sous endos	4,8	3,3		1,9
Engagements par cautions et avals	0,5	0,4		0,9

CRÉDIT	1970	1971	1972
Produits bruts	175,6	148,1 <sup>-</sup>	148,6
Profits divers	1,1	9,1	5,2
Bénéfices sur exercices antérieurs	0,7	0,8	2,3
		4	
otal du crédit	177,4	158,0	156,1

# Union de Crédit pour le Bâtiment

L'année 1972 a été caractérisée pour I'UCB par la conjonction d'une concurrence très vive et d'une expansion importante, au niveau national, de la masse des crédits immobiliers distribués. Le montant des crédits ouverts par la Société s'est élevé à 5 721 millions de F, contre 5 380 en 1971; sur ce total 1 303 millions de F représentent de nouveaux engagements pris en faveur des promoteurs immobiliers et 4 418 millions de F des prêts accordés soit pour l'acquisition, la construction ou l'amélioration du logement des particuliers, soit pour le financement de constructions à usage commercial, industriel, sanitaire ou culturel.

Au 31 décembre 1972, les encours sous risque propre de l'UCB atteignaient 15 794 millions de F, en progression de 15 % par rapport à l'année précédente.

La baisse des taux d'intérêt qui s'est prolongée durant les trois premiers trimestres de l'année 1972 a placé l'UCB dans des conditions d'exploitation favorables. Après des dotations aux comptes de provisions et d'amortissements, nettes de reprises sur les provisions déjà constituées, de 61,0 millions de F et constitution d'une provision pour impôt, le bénéfice net de 1972 a été arrêté à 54 264 338 F et marque donc une progression de 13 % sur le résultat de 1971. Il s'ajoute à ce bénéfice 2036594 F de plusvalues nettes dégagées au cours de l'exercice.

L'année écoulée à été également marquée par l'offre publique d'échange que le Conseil d'Administration de l'UCB, en accord avec les Conseils de la Compagnie Bancaire et de la CFEC, décidait le 20 octobre d'adresser à tous les actionnaires de la CFEC.

Ceux-ci ont été sensibles à l'intérêt de l'opération qui leur était proposée et y ont répondu de façon très positive. Ils ont en effet accepté, pour plus de 99 % des titres, l'offre qui leur était faite.

Les actionnaires de l'UCB réunis le 5 mars 1973 en Assemblée Générale Extraordinaire, ont approuvé et ont rendu définitifs les apports d'actions CFEC. Ces apports évalués à 712 283 400 F ont été rémunérés par 1 448 712 actions nouvelles de l'UCB attribuées aux anciens actionnaires de la CFEC à raison de six actions UCB pour cinq actions CFEC. Ces actions ont été émises avec jouissance du 1er janvier 1972.

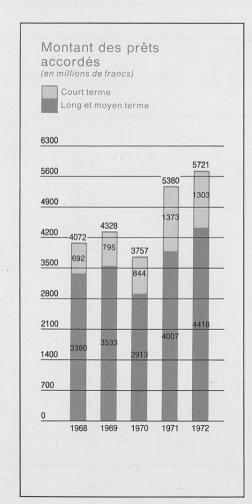
A la suite de cette opération, le capital de l'UCB a été porté de 150 000 000 de F à 294 871 200 F.

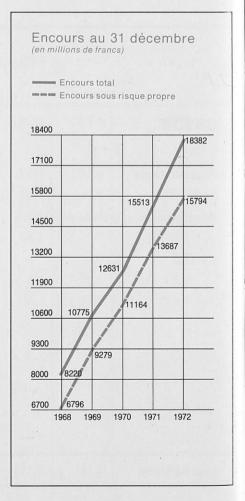
L'Assemblée Générale des actionnaires a fixé le dividende distribué à chaque action à 8 F, assorti d'un avoir fiscal de 4 F. Ce dividende identique à celui de l'an dernier s'applique à un nombre de titres qui a été multiplié par trois, ou presque, du fait de l'incorporation de réserves qui a permis de procéder l'an dernier à l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour deux anciennes, et de l'émission des actions rémunérant les apports de titres CFEC.

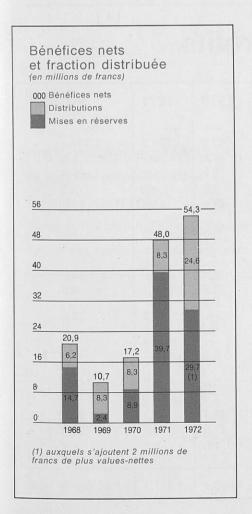
Compte tenu d'un report à nouveau de 160 577 F, le bénéfice à répartir s'élève à 56 461 509 F dont l'affectation est la suivante :

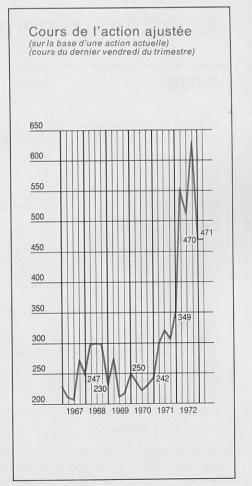
- Dotation aux réserves
et au fonds de prévoyance ......... F 31 647 913
- Dividende .......... F 23 589 696
- Attribution statutaire au
Conseil d'administration F 982 904

- Report à nouveau .... F 240 996









# Bilans résumés de l'Union de Crédit pour le Bâtiment

ACTIF	1970	1971	19	72
	avant répartition	avant répartition	avant répartition	après répartition et O.P.E.
Banques, chèques postaux	251,2	321,4	656,3	656,3
- Portefeuille nourri (Marché Hypothécaire exclu)	642,2	571,0	970,3	970,3
- Encours des crédits éligibles au Marché Hypothécaire	2 279,9	2 901,1	3 588,9	3 588,9
Clients et débiteurs divers (provisions déduites)	256,1	278,5	360,2	360,2
Portefeuille-titres (amortissements et provisions déduits)	20,6	28,2	28,2	740,4
Comptes d'ordre et divers	0,2	0,2	0,3	0,3
Immobilisations (amortissements déduits)	12,8	9,1	13,7	13,7
total de l'actif	3 463,0	4 109,5	5 617,9	6 330,1

hors bilan

# Comptes résumés de pertes et profits

DÉBIT	1970	1971	1972
Intérêts et commissions réglés	888,6	994.3	1 124.5
Taxes sur le chiffre d'affaires réglées	4.4	5,4	5,6
Frais de personnel	28,4	37,2	56,6
Impôts et taxes	3,0	4,0	5,2
Autres charges d'exploitation	41,0	59,8	72,1
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements :			
- Ordinaires	0,5	1,2	2,0
- Exceptionnels (frais d'augmentation de capital et d'OPE)		<del>-</del>	6,7
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions :	0.4	0.0	14.0
- Pour créances douteuses et litigieuses	0,4	8,9 6.7	14,3 8,6
- Pour dépréciation du portefeuille-titres	0,1	<del>-</del>	0,1
- Pour éventualités diverses		10,0	22.0
- Pour contribution au fonds de péréquation de l'intéressement du			0.0
Groupe Pour investissement	0,5	4,4 1,2	6,8 4.8
Contribution au fonds de péréquation de l'intéressement	0,5	1,2	4,0
du Groupe	0.5	1.2	4,8
Pertes sur exercices antérieurs ou exceptionnelles	3,0	1.0	1,2
Impôts sur les bénéfices	18,4	63,2	80,6
Bénéfice net	17,2	48,0	54,3
Plus-values nettes	1,0	0,6	2,1
total du débit	1 008,9	1 247,1	1 472,3

### millions de francs

PASSIF	1970	1971	19	72
	avant répartition	avant répartition	avant répartition	après répartition et O.P.E.
Banques	122,0	531,5	542,3	542,3
Clients et créditeurs divers	900,9	634,8	1 205,3	1 229,9
Mobilisation de crédits Marché Hypothécaire	2 172,4	2 635,7	3 532,1	3 532,1
Comptes d'ordre et divers	18,2	19,7	12,5	12,5
Emprunt obligations échangeables 4 1/2 % 1966	84,0	76,9	39,6	39,6
Réserves	46,7	61,8	79,6	678,6
Capital	100,0	100,0	150,0	294,9
Report à nouveau	0,6	0,5	0,2	0,2
Bénéfice de l'exercice	17,2	48,0	54,3	-
Plus-values à long terme ou exonérées	1,0	0,6	2,0	_
total du passif	3 463,0	4 109,5	5 617,9	6 330,1
Valeurs données en pension à recevoir	3 788,3	6 991,4	6 9	75,8
Effets de mobilisation circulant sous endos	4 458,6	3 224,5	4 261,8	
Engagements par ouvertures de crédits	1 823,8 416,8	2 265,3 601,2		72,9 81,9
Engagements par cautions et avals	410,0	001,2	0	01,0

CRÉDIT	1970	1971	1972
Intérêts et commissions perçus	1 000,0	1 238,0	1 457,3
Revenus du portefeuille-titres	2,1	1,3	1,3
Produits accessoires	0,6	1,0	0,7
Taxes sur le chiffre d'affaires perçues	4,4	5,5	5,7
Profits sur exercices antérieurs ou exceptionnels	0,8	0,7	5,1
Plus-values à long terme ou exonérées	1,0	0,6	2,2
			3
total du crédit	1 008,9	1 247,1	1 472,3

# Compagnie Française d'Epargne et de Crédit

L'activité de la Compagnie Française d'Épargne et de Crédit a connu en 1972 une nouvelle progression. Dans une conjoncture caractérisée par une très vive demande de crédits immobiliers, les contrats souscrits au cours de l'année ont atteint le montant de 3 777 millions de F marquant une progression de 22 % par rapport à l'année précédente. Ce développement qui fait suite à celui qui avait été enregistré en 1971 (+ 33 %) confirme l'intérêt du crédit différé et l'importance de sa contribution au financement des investissements immobiliers.

Les nouveaux contrats ont entraîné une croissance de 17 % de l'encours des contrats souscrits qui atteignait 18 394 millions de F au 31 décembre 1972. A cette date le nombre de comptes gérés dépassait 400 000.

Tous les secteurs d'activité ont participé à la croissance de la production : les opérations réalisées avec le concours de l'Union de Crédit pour le Bâtiment ont progressé de façon satisfaisante; les opérations réalisées pour consolider des prêts distribués par d'autres organismes, intervenant soit seuls soit en partage avec l'U.C.B., se sont développées plus rapidement encore. Ces opérations, qui associent aux contrats de la C.F.E.C. des prêts consentis par des Banques, des Établissements Financiers et même des particuliers qui placent leur épargne sur le conseil des notaires, ont progressé de 65 % et ont représenté 46 % de l'ensemble des interventions de la Société en

Pour tous les actionnaires de la C.F.E.C. l'année restera marquée par l'offre publique d'échange de leurs titres que leur a adressée l'Union de Crédit pour le Bâtiment en octobre 1972. Les deux sociétés étaient unies dans leur action par des liens nombreux et éprouvés. Parce qu'elles opèrent sur un marché unique elles avaient été progressivement conduites à harmoniser leurs actions et à conjuguer leurs moyens. La réunion des intérêts de leurs deux collèges d'actionnaires visait à mener à son terme cette politique de coopération et doit permettre d'en tirer le plein bénéfice.

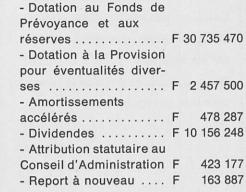
Le Conseil d'Administration de la C.F.E.C. avait approuvé le principe et les modalités de la proposition adressée publiquement à tous les actionnaires. Ceux-ci ont, à plus de 99 %, accepté l'offre qui leur était faite : sur un total de 1 219 349 actions qui pouvaient être présentées à l'échange, 1 207 260 l'ont effectivement été.

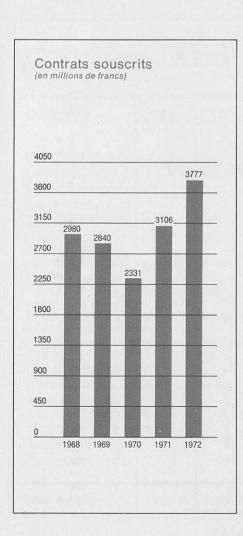
Toutefois la C.F.E.C. conservera sa personnalité propre, à la fois parce qu'elle est dotée d'un statut juridique particulier et parce que les opérations qu'elle consolide sont engagées à l'initiative d'organismes divers. L'activité de la société sera poursuivie sans changement et visera notamment au développement des opérations réalisées conjointement avec d'autres Établissements que l'U.C.B.

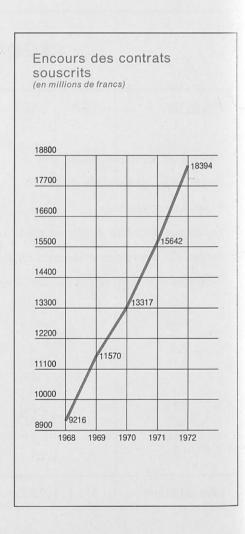
Le compte de Pertes et Profits fait apparaître, après dotation de 24,9 millions de F aux comptes d'amortissements et de provisions et constitution d'une provision pour impôt de 56,6 millions de F, un bénéfice net de 44 368 935 F, supérieur de 22 % à celui de l'exercice 1971.

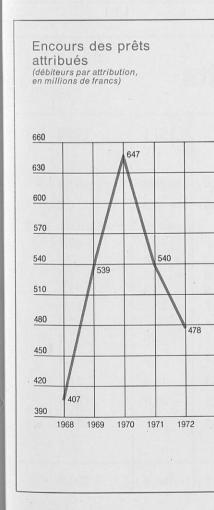
L'Assemblée Générale a fixé à 8 F, plus un avoir fiscal de 4 F, le dividende distribué à chaque action. Ce dividende d'un montant unitaire inchangé s'applique à un nombre de titres augmenté de 25 % du fait de l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour quatre anciennes intervenue l'an dernier.

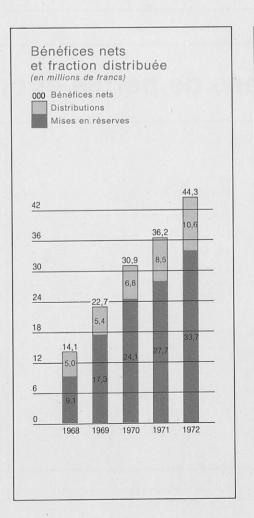
Le compte de Pertes et Profits fait Le bénéfice distribuable, soit apparaître, après dotation de 24,9 millions de F aux comptes d'amortissen nouveau, a été réparti ainsi :

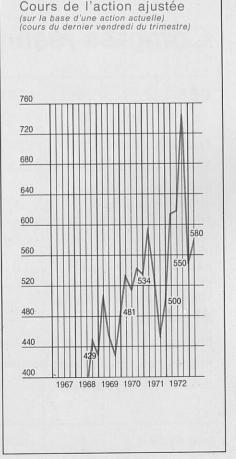












# Bilans résumés de la Compagnie Française d'Epargne et de Crédit

ACTIF	1970	1971	19	72
	avant répartition	avant répartition	avant répartition	après répartition
Valeurs immobilisées (amortissements déduits)	8,9	12,0	13,1	12,6
Titres (amortissements déduits)	23,6	23,1	23,2	23,2
Débiteurs par attribution de crédits	647,1	539,6	478,1	478,1
Prêts Épargne-Logement	16,6	20,3	22,1	22,1
Débiteurs divers	130,1	634,3	624,8	585,5
Banque, chèques postaux et caisse	1 065,8	1 201,5	1 897,9	1 897,9
Comptes de régularisation	19,4	30,7	42,9	42,9
total de l'actif	1 911,5	2 461,5	3 102,1	3 062,3
hors bilan				

18 393,7 0,2

13 316,6 15 641,8

# Comptes résumés de pertes et profits

DÉBIT	1970	1971	1972
			-
Frais de production	11,6	11,3	13,5
Taxe sur le chiffre d'affaires	0,9	1,1	0,8
Frais généraux divers :  - Dépenses personnel  - Patente et contributions diverses  - Publicité  - Frais financiers  - Autres frais généraux  - Loyers crédit bail "Locamic"  - Participation du personnel	21,4 1,0 0,8 2,6 12,2 — 2,1	30,6 1,0 0,6 3,2 17,1 —	33,5 1,3 0,8 3,4 21,0 0,3 3,3
Amortissements	1,1	3,2	4,3
Provisions	18,5	16,2	17,3
Provision pour impôt sur les Sociétés	39,3	43,8	56,6
Bénéfice net de l'exercice	30,9	36,2	44,3
total du débit	142,4	166,9	200,4

#### millions de francs

PASSIF	1970	1971	19	72
	avant répartition	avant répartition	avant répartition	après répartition
Capital	81,3	101,6	127,0	127,0
Réserves	47,2	57,2	57,3	87,9
Fonds de répartition général	1 480,5	1 973,8	2 523,6	2 523,6
Fonds de Répartition Épargne-Logement	28,2	26,9	27,3	27,3
Créditeurs divers	195,6	208,2	249,2	279,5
Comptes de régularisation	8,5	13,7	16,8	16,8
Report à nouveau	_	_	_	0,2
Résultats bruts (avant impôt)	70,2	80,1	100,9	_
total du passif	1 911,5	2 461,5	3 102,1	3 062,3
Engagements à terme différé	11 253,2 2 063,4	13 676,9 1 964,9	16 557,7 1 836,0	
Engagements de crédit bail mobilier "Locamic"	13 316,6	15 641,8	18	393,7 0,2

CRÉDIT	1970	1971	1972
Frais de gestion encaissés	60,9	63,1	58,8
Produits financiers et divers	81,2	103,8	141,7
Plus-values à court terme	0,3	<u>-</u>	0,1
total du crédit	142,4	166,9	200,4

## SINVIM

L'activité de la SINVIM en 1972 s'est développée dans une conjoncture immobilière favorable caractérisée par une demande de logements neufs, très soutenue tout au cours de l'année, qui a encore augmenté sensiblement au quatrième trimestre sous l'effet des achats d'investisseurs privés.

Les ventes réalisées dans l'année ont représenté un montant global de 855 millions de F et ont porté sur 4 760 logements et 22 500 m² de bureaux. Pour la seule part de la SINVIM, elles ont totalisé 460 millions de F, contre 374 millions de F en 1971, progressant ainsi de 23 % d'une année sur l'autre.

Les mises en ventes et les lancements de chantiers n'ont pu s'opérer au même rythme que les ventes, du fait notamment des nombreuses difficultés auxquelles se heurte l'obtention des permis de construire, et le stock des logements à vendre a diminué d'un quart au cours de l'année.

Les opérations nouvelles retenues, qui permettent d'entretenir la réserve des affaires à lancer, représentent. pour la part de la SINVIM, un montant de 483 millions de F, très proche de celui des ventes réalisées en 1972. Ces opérations nouvelles seront traitées soit en copromotion (13 programmes pour une valeur globale de la part SINVIM de 236 millions de F), soit en promotion directe (12 programmes pour une valeur totale de 247 millions de F). Les programmes dont la SINVIM assure elle-même la réalisation sont, pour des raisons d'efficacité, localisés à PARIS ou en banlieue.

La SINVIM a, en fin d'exercice, modifié ses structures juridiques et financières pour les adapter aux modalités du nouveau régime fiscal des profits de construction : la SINVIM a fait apport de l'essentiel de son secteur construction à une filiale nouvelle, SINVIM - CONSTRUCTION, qui réalise désormais la grande majorité des opérations immobilières du Groupe SINVIM et, à ce titre, bénéficie pleinement des dispositions particulières du statut des sociétés de construction. La SINVIM, qui détient la quasi-totalité des actions de SINVIM-CONS-TRUCTION, continue d'exercer des activités financières ou locatives.

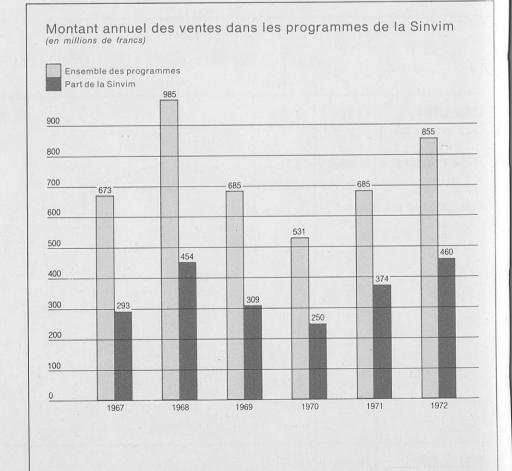
Les résultats d'exploitation consolidés de SINVIM et de SINVIM - CONSTRUC-TION ont atteint 27 030 786 F en 1972 et sont en très nette augmentation par rapport à ceux de 1971 qui s'élevaient à 16 235 724 F.

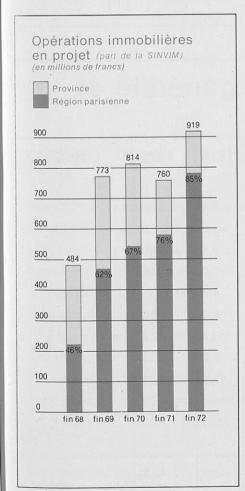
Compte tenu des provisions et notamment des provisions pour impôts calculés pour la première fois selon les dispositions du nouveau régime fiscal (4 145 267 F en 1972 au lieu de 150 568 F l'année précédente), le compte de Pertes et Profits consolidé fait ressortir un bénéfice net de 22 316 446 F en augmentation de 29 % sur le bénéfice de 17 323 271 F obtenu en 1971.

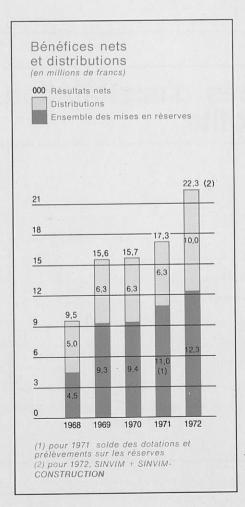
La réforme de structure intervenue cette année modifie profondément le mécanisme des distributions de la SINVIM. Afin de pouvoir distribuer un dividende de 6 F brut par action, soit au total 7 500 000 F, l'Assemblée a décidé de prélever cette somme, pour partie sur les résultats et pour partie sur les réserves de profits de construction et de plus-values à long terme.

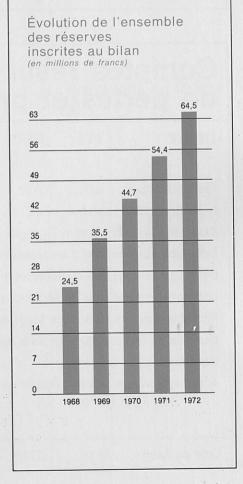
Compte tenu de ce prélèvement sur les réserves, la répartition du bénéfice s'est effectuée de la manière suivante:
- Réserve légale .... F 41 844
- Réserve spéciale de plus-values à long terme F 89 460
- Dividende ..... F 7 500 000

Compte tenu du précompte, le montant net du dividende, soit 4,77 F, est assorti d'un avoir fiscal de 2,39 F et procure à l'actionnaire un revenu de 7,16 F.









# Bilans résumés de la SINVIM et, pour 1972, bilan consolidé SINVIM et SINVIM CONSTRUCTION

ACTIF	1970	1971	19	72
	avant répartition	avant répartition	avant répartition	après répartition
Immobilisations - Immeubles en exploitation (valeur nette) - Immobilisations d'exploitation (valeur nette) - Immobilisations diexploitation (valeur nette) - Autres valeurs immobilisées - Avances à des Sociétés Immobilières du Groupe - Autres avances à plus d'un an - Dépôts et cautionnements - Participations à des Sociétés Immobilières locatives (valeur nette)	4,8 0,2 9,7 0,3 — 0,4	8,3 0,4 3,8 0,2 1,6 0,4	8,2 0,7 3,5 22,3 1,4 0,4	8,2 0,7 3,5 22,3 1,4
- Titres de participation (valeur nette)	13,3	13,2	11,9	11,9
- Participations à des opérations immobilières en cours  Valeurs réalisables à court terme ou disponibles - Sociétés immobilières - Débiteurs divers	199,8 49,9 1,3	234,0 54,0 5,0 0,2	237,0 60,5 3,7 1,0	237,0 60,5 3,7 1,0
- Comptes de régularisation Actif - Avances à court terme	0,2 6,6 0,5 —	8,1 0,3 —	3,6	3,6
total de l'actif	287,0	329,5	354,2	354,2

hors bilan

# Comptes résumés d'exploitation générale et de pertes et profits

DÉBIT	1970	1971	1972
Frais Généraux	9,8	12,9	15,2
Frais financiers	6,8	6,9	6,6
Taxes sur le chiffre d'affaires réglées	0,5	1,0	—
Dotations aux comptes d'amortissements	0,2	0,2	0,3
Pertes sur exercices antérieurs et diverses	4,3	_	0,1
Dotations aux comptes de provisions	2,1	0,5	1,3
Provision pour impôt sur les Sociétés	0,7	0,2	4,2
Dotation au compte plus-values à réinvestir	2,9	5,5	· —
Résultats de l'exercice	15,7	17,3	22,3
A déduire plus-values réinvesties au cours de l'exercice	_	-3,2	_
total du débit	43,0	41,3	50,0

#### millions de francs

PASSIF	1970	1971	19	72
	avant répartition	avant répartition	avant répartition	après répartition
Capital propre et réserves  - Capital  - Réserve légale  - Réserve spéciale de plus-values à long terme  - Plus-values à réinvestir  - Plus-values réinvesties  - Réserve spéciale profits de construction  Report à nouveau  Provisions  Dettes à long et moyen terme  Dettes à court terme  - Sociétés Immobilières  - Emprunts à moins d'un an  - Créditeurs divers  - Comptes de régularisation Passif  - Banques  Résultats de l'exercice	125,0 3,1 1,8 16,7 12,7 — 0,9 27,3 30,9 18,5 20,4 2,4 2,0 9,6 15,7	125,0 3,9 2,2 6,7 34,1 — 0,9 26,5 52,1 25,2 31,9 1,6 3,8 1,5	125,0 4,8 2,1 3,8 — 43,7 — 25,2 67,8 45,8 2,8 6,7 4,2 — 22,3	125,0 5,9 1,2 3,8 — 53,6 — 25,2 67,8 45,8 2,8 18,9 4,2 —
A déduire plus-values réinvesties au cours de l'exercice	_	-3,2	-	-
total du passif	287,0	329,5	354,2	354,2
Engagements de réinvestir  Engagements de garantie  Engagements de reprise d'appartements anciens  Engagements par cautions et avals  Congés payé courus (estimation)	67,4 123,7 1,1 33,9 0,2	39,6 93,9 0,4 30,7	9	6,9 7,3 0,4 5,9

CRÉDIT	1970	1971	1972
		-	07.0
Produits des opérations immobilières	28,0	26,6	37,6
Produits des opérations locatives	0,5	0,8	0,5
Commissions de garantie	2,4	3,3	2,4
Honoraires de gestion et divers	2,4	4,8	6,7
Produits financiers et divers	2,3	0,7	1,9
Taxes sur le chiffre d'affaires facturées	0,5	1,0	_
Profits sur exercices antérieurs et divers	4,0	0,3	0,6
Provisions non utilisées	-	0,2	<u> </u>
Plus-values à long terme	_	1,3	0,3
Profits comptables dégagés sur plus-values réinvesties	2,9	2,3	
total du crédit	43,0	41,3	50,0

# LOCABAIL-IMMOBILIER

favorisé un fort développement des crédits de type classique et provoqué, par contre coup, un certain ralentissement des demandes de financement en crédit-bail. Il en est résulté un climat de très vive concurrence entre les SICOMI qui a conduit à une certaine dégradation des conditions généralement pratiquées.

LOCABAIL-IMMOBILIER, pour sa part, a préféré limiter volontairement le volume de ses engagements nouveaux, ce qui lui a permis de maintenir la rentabilité de ses investissements et de se conformer aux consignes de modération des autorités de tutelle. Au total, le montant des engagements nouveaux donnés au cours de l'exercice s'est élevé à 118 millions de francs contre 186 millions de francs l'année précédente.

Au cours de l'exercice 1972, l'abon- Le délai avec lequel sont réalisés les dance des liquidités bancaires a engagements pris par la Société et la durée des concours qu'elle distribue font que ce ralentissement d'activité n'a en rien affecté la croissance des actifs financés, ni des recettes encaissées : la valeur nette d'amortissement des immobilisations destinées à la location, qui était de 225 millions de F à la fin de l'exercice 1971, s'élevait à 383 millions de F au 31 décembre 1972. Le montant hors taxes de recettes locatives perçues est passé de 28,3 millions de F en 1971 à 46,8 millions de F en 1972.

> Le bénéfice de LOCABAIL IMMOBI-LIER, qui avait atteint 10 310 249 F en 1971, a été arrêté à 14 020 953 F. L'appréciation de ce résultat doit tenir compte des dispositions qui régissent les amortissements des SICOMI et conduisent la Société à pratiquer des amortissements !-

néaires ou dégressifs, sensiblement supérieurs actuellement aux amortissements financiers basés sur un taux de remboursement constant des actifs immobilisés. Le compte établi ciers aboutit à un bénéfice de

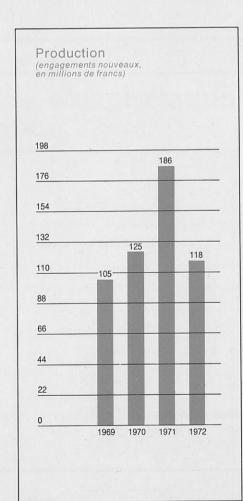
L'Assemblée Générale des actionnaires a fixé à 9,5 F par action le dividende servi au titre de l'exercice 1972. Le bénéfice disponible, compte tenu du report à nouveau de l'exercice réserves. précédent, a été réparti ainsi :

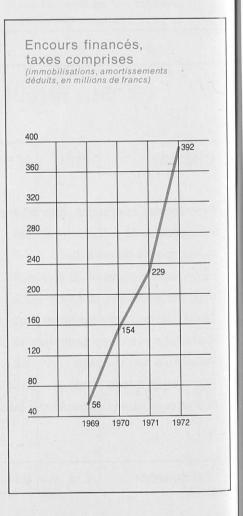
Dotation à la réserve égale ..... F 2 106 000 Dividende . . . . . . . F 11 907 029 Report à nouveau ... F

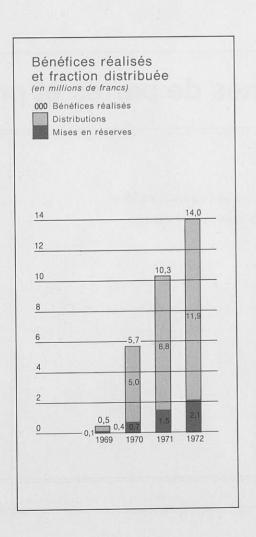
Pour permettre à la société de se conformer à la réglementation des réserves obligatoires, qui revêt un caractère particulièrement restrictif dans son application aux SICOMI, et sur la base d'amortissements finan- lui donner les moyens de poursuivre son activité sans discontinuité, le 22 283 000 F contre 15 788 000 F en Conseil d'Administration de LOCA-BAIL IMMOBILIER a décidé de procéder à deux opérations de nature à fournir à la société des ressources non monétaires susceptibles de financer un accroissement d'actif qui ne donne pas lieu à constitution de

> La première de ces opérations a été l'émission en mars 1973 d'une deuxième tranche d'emprunt obligataire d'un montant nominal de 50 000 000 de F entièrement assimilé dès son émission à l'emprunt de 50 000 000 de F émis en février 1972.

La deuxième opération concerne une augmentation du capital social qui sera élevé de 138 264 300 F à 199 715 100 F par émission de 614 508 actions nouvelles émises au prix de 125 F chacune. Cette augmentation de capital aura lieu au mois de juin 1973, la libération des actions nouvelles devant intervenir progressi-







# Bilans résumés de LOCABAIL IMMOBILIER

ACTIF	1970	1971	19	72
	avant	avant	avant	après
	répartition	répartition	répartition	répartition
Caisse et Banques  Clients et Débiteurs Divers  Taxes sur le Chiffre d'Affaires  Immobilisations en Crédit-Bail (amortissements déduits)  Immobilisations en location simple (amortissements déduits)  Immobilisations en cours	0,9	2,2	17,5	17,5
	0,9	0,9	6,5	6,5
	9,1	5,3	9,2	9,2
	116,6	200,3	329,1	329,1
	1,9	15,0	32,2	32,2
	26,8	9,3	21,7	21,7
total de l'actif	156,2	233,0	416,2	416,2

# Comptes résumés de pertes et profits

DÉBIT	1970	1971	1972
Amortissements et provisions afférents aux immobilisations	6,4	11,9	19,3
Frais Généraux afférents aux immobilisations en location	0,3	0,4	0,9
Frais Financiers	3,2	5,5	13,7
T.V.A. payée	4,0	6,7	12,2
Autres Frais Généraux	1,2	2,3	2,8
Amortissements divers			0,1
Bénéfice net	5,7	10,3	14,0
total du débit	20,8	37,1	63,0

### millions de francs

PASSIF	1970	1971	19	72
	avant répartition	avant répartition	avant répartition	après répartition
Banques	10,1	42,3	39,2	39,2
Clients et Créditeurs Divers	0,3	0,4	7,7	19,6
Retenues de garanties à payer	2,2	1,7	2,7	2,7
Comptes de régularisation	2,4	1,8	7,7	7,7
Provision Art. 64 Loi du 24/12/69	0,9	2,9	6,2	6,2
Crédits à long terme	30,0	54,1	137,8	137,8
Emprunts obligataires	_	_	50,0	50,0
Capital	100,0	112,4	138,3	138,3
Primes et réserves	4,6	7,1	12,6	14,7
Bénéfices	5,7	10,3	14,0	_
total du passif	156,2	233,0	416,2	416,2

CRÉDIT	1970	1971	1972
Loyers encaissés H.T	16,8	30,4	50,6
T.V.A. encaissée	4,0	6,7	12,2
Produits Financiers		<del>-</del>	0,2
			1 / 1
	- 44	4	
total du crédit	20,8	37,1	63,0

# LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

faisante une activité en très nette dans l'année dépassent de plus de 60 % ceux de l'année précédente et sont doubles de ceux de 1970.

l'ouverture, réussie dans de bonnes conditions, du Centre Commercial de Belle-Épine. En 1972, les efforts poursuivis pour la gestion, l'animation et la promotion de ce Centre ont abouti à une progression satisfaisante du chiffre d'affaires.

La Société a poursuivi l'étude de la création à Créteil d'un autre Centre Commercial Régional. Ce centre, à ouvrir en 1974, comportera 92 000 mètres carrés de surfaces commerciales et sera donc plus important Au cours de l'année 1972, l'intérêt prendre conduiront la SICAR à augencore que celui de Belle-Épine.

Trois centres commerciaux de moindre importance ont été inaugurés en 1972 dans des villes de province. Quatre autres sont en cours de construction et la société poursuit l'étude de divers autres projets dont la réalisation a parfois été retardée par la difficulté d'obtenir les permis de construire nécessaires.

La Société d'Études et de Gestion La Société d'Économie Mixte d'Amédes Centres d'Équipement "SEGECE" nagement et d'Équipement de Créteila poursuivi en 1972 de façon satis- SEMAEC, dont les principaux actionnaires sont la commune de Créteil, expansion : les honoraires facturés la Compagnie Bancaire et la Caisse des Dépôts et Consignations, a poursuivi son activité en collaboration étroite avec les autorités municipales.

L'année 1971 avait été marquée par Les différents chantiers ont progressé de facon satisfaisante, tant en ce qui concerne les logements et les équipements collectifs que les installations commerciales et les bureaux. Grâce au projet de télédistribution dont l'étude est maintenant très avancée, le Nouveau Créteil sera l'une des premières villes de France à disposer d'un moyen de communication appelé à jouer un rôle important dans le domaine de la culture et de l'informa-

> n'a cessé de grandir pour les premières réalisations du Nouveau Créteil et pour les conceptions générales qui président à son organisation et à son développement. Des visiteurs nombreux, venant de France et de l'étranger, représentant souvent des gouvernements ou des collectivités publiques, ont attesté l'intérêt porté à cette réalisation.

La SICAR, qui fut constituée en Juin 1971 avec le statut de SICOMI, reçut en apport quelques mois plus tard des parts de la Société Civile d'Études et d'Aménagement du Centre d'Affaires Régional de Rungis "SECAR". propriétaire de l'ensemble commercial de la Belle-Épine, et détient maintenant 47.5 % du capital de cette

En 1972, la SICAR a pris une participation de 30 % dans la SOLOREC, société civile propriétaire des magasins de petite ou moyenne surface du Centre de Créteil. Elle a également acquis, en indivision à parts égales avec LOCABAIL-IMMOBILIER, un magasin populaire et un super-marché situés dans le même Centre.

Ces nouveaux engagements et ceux que la société est encore appelée à menter son capital, qui est actuellement de 20 millions de francs et qui doit d'ailleurs, en vertu de la réglementation propre aux SICOMI, être élevé à 25 millions au moins avant le 30 Juin 1974.

La Compagnie Bancaire a entrepris, La Compagnie de Gestion et d'Invesà la fin de l'année 1972, une réorganisation des participations qu'elle même et ses principales filiales détenaient dans le capital de sociétés 15 millions de francs, a obtenu au n'appartenant pas au Groupe.

Cette réorganisation vise à loger ces participations, dont la gestion constitue une activité particulière à laquelle les sociétés détentrices n'étaient pas toujours préparées, dans des sociétés de portefeuille spécialisées dépendant d'une holding commune, animée et contrôlée par la COMPAGNIE BANCAIRE.

Cette holding, la COMPAGNIE FINAN-CIÈRE KLÉBER, a été constituée avec un capital initial de 1 000 000 de F, qui sera prochainement porté à un niveau mieux adapté au montant des capitaux engagés.

La COMPAGNIE FINANCIÈRE KLÉBER contrôle cinq filiales : le CRÉDIT AUTOMOBILE LYONNAIS, I'Omnium Général de Participations Mobilières OGEPAM. KLÉBER-FONCIER, KLÉ-BER-INVESTISSEMENT et KLÉBER-VALEURS, à qui ont été cédées les principales participations qui étaient jusque là détenues directement par la COMPAGNIE BANCAIRE.

Il a été procédé au sein du Groupe à une redistribution des activités des sociétés de services informatiques qui a rendu sans objet la Société d'Études et de Participations en Informatique "SEPI" dans laquelle notre Compagnie possède une participation de 29 %. La SEPI a, de ce fait, été mise dans le courant de l'année 1972 en situation de liquidation volontaire.

tissements Internationaux COGEI, à laquelle la COMPAGNIE BANCAIRE avait fait en 1971 des apports de titre de l'exercice clos le 30 septembre 1972 un bénéfice net de 4 872 842 F qui a permis la distribution d'un dividende de 3 F assorti d'un avoir fiscal de 1,50 F par action.

Le capital de COGEI a été élevé de 129 800 000 F à 146 250 000 F en mars 1972 par des apports auxquels n'a pas pris part la COMPAGNIE BAN-CAIRE dont la participation au capital de COGEI a de ce fait été réduite de 10,41 % à 9,24 %.

Votre Société s'est associée l'an dernier au Crédit Foncier de France, à diverses sociétés du Groupe de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas, à la Caisse Centrale des Banques Populaires, à la Caisse des Dépôts et Consignations et à la Banque Louis DREYFUS pour constituer, sous la dénomination de FONCIER-INVESTISSEMENT, une nouvelle société à capital variable dont le portefeuille se caractérise par l'importance particulière qu'y ont les titres émis par les sociétés foncières ou immobilières, les sociétés de promotion et les sociétés de crédit immobilier.

Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Mai 1973

#### RAPPORT DU DIRECTOIRE

à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 1973

Les résultats très favorables enregistrés au cours des deux derniers exercices ont permis à votre Compagnie de poursuivre sa politique traditionnelle d'auto-financement. Elle a ainsi été en mesure, grâce à d'importantes dotations à ses réserves, d'assurer l'assise nécessaire à la croissance de ses besoins de financement sans avoir à demander de concours nouveaux à ses actionnaires.

Parallèlement votre société reste soucieuse d'assurer aux détenteurs de ses titres une progression du dividende distribué qui les fasse directement bénéficier de l'amélioration de ses résultats. Elle l'a fait dans le passé en procédant périodiquement à l'incorporation au capital d'une partie de ses réserves et à l'attribution gratuite des actions nouvelles. Cette politique a eu pour corollaire le maintien à 8 F du montant nominal du dividende versé à chaque action.

Il nous paraît possible de poursuivre cette politique et nous vous proposons de porter le capital social de votre Compagnie de 183 779 400 F à 245 039 200 F par incorporation de 61 259 800 F de réserves et attribution gratuite d'une action nouvelle pour trois anciennes.

Les actions nouvelles porteraient jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1973 et seraient donc entièrement assimilées dès leur création aux actions actuelles.

Les Établissements Tiers-Souscripteurs, détenteurs des actions tenues à la disposition des porteurs d'obligations échangeables, recevront, à charge pour eux de les remettre aux échangistes éventuels, les actions attribuées gratuitement aux titres qu'ils possèdent.

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Directoire, décide de porter le capital social de 183 779 400 F à 245 039 200 F par l'incorporation au capital d'une somme de 61 259 800 F, prélevée à concurrence de 11 924 900 F sur les primes d'apport, de 11 772 800 F sur les primes de fusion, et de 37 562 100 F sur les primes d'échange figurant au bilan, et la création corrélative de 612 598 actions de 100 F nominal, numéro 1 837 795 à 2 450 392, entièrement libérées et attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison de une action gratuite pour trois actions possédées dans le capital actuel.

Ces actions nouvelles, qui sont soumises à toutes les dispositions des statuts, sont créés jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1973.

En conséquence, dans les répartitions de bénéfice qui pourront être effectuées au titre de l'exercice commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1973 et au titre des exercices ultérieurs, comme au cas de remboursement total ou partiel de leur capital nominal, ces actions nouvelles recevront le même montant net que celui qui pourra être attribué aux actions anciennes auxquelles elles seront entièrement assimilées, l'ensemble des taxes et impôts auxquels elles pourraient être soumises étant réparti uniformément entre toutes les actions.

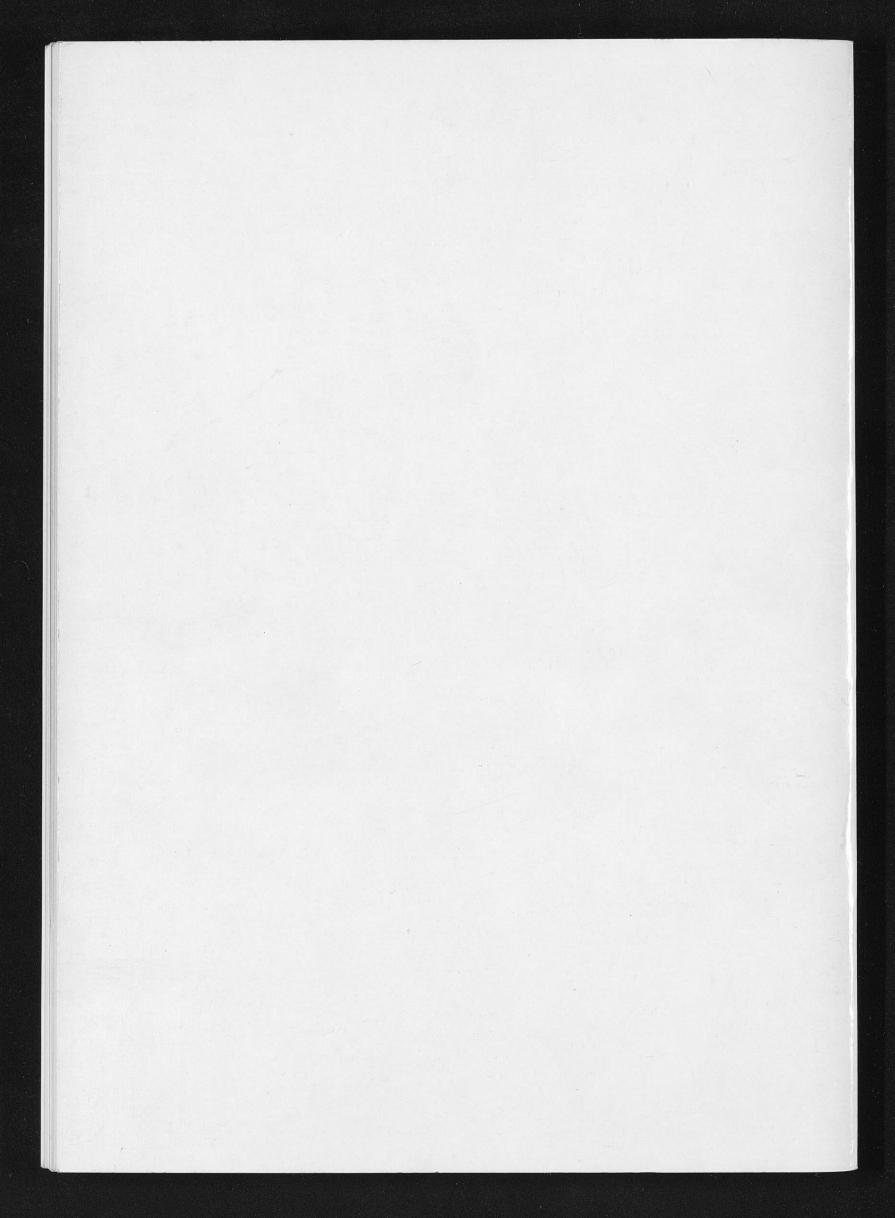
L'Assemblée donne tous pouvoirs au Directoire pour procéder à cette distribution d'actions gratuites aux dates et conditions qu'il fixera.

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, de modifier comme suit l'article 6 des statuts :

Article 6 "Le capital social est fixé à la somme de 245 039 200 F. Il est divisé en 2 450 392 actions de 100 F chacune, entièrement libérées".

#### **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités, conformément à la loi.



# GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS 1972



# Le Groupe de la Compagnie Bancaire Activité et Résultats 1972

		Pages
•	L'environnement économique et financier	1
•	L'activité dans le Groupe	
	. Production et encours	10
	• Financement des encours	21
•	Les résultats	30
•	Les perspectives	45

# Le Groupe de la Compagnie Bancaire

		6386
0	L'environnement économique et financier	ì
0	L'activité dans le Groupe	
	. Production et encours . Financement des encours	10
0	les résultats	30
0	Les porspectives	45

## L'environnement économique et financier

L'environnement économique et financier

1972 : LE RETOURNEMENT DE LA CONJONCTURE

L'année 1972 a été caractérisée par une opposition assez tranchée entre :

- les trois premiers trimestres : développement rapide des crédits distribués dans un climat de vive concurrence et de baisse des taux ;
- le dernier trimestre : mise en place de mesures de plus en plus sévères visant à freiner ce développement jugé excessif ; vive remontée des taux d'intérêt à partir du mois d'Octobre.

Au total, 1972 a été une année relativement favorable à la distribution du crédit; mais la hausse des taux d'intérêt et la politique de restriction du crédit marqueront fortement la conjoncture 1973.

000

(pravision CB)

Pour frement de développement, la réglementation des 16 entres chligatoires à ét

palement lently lours affets on 1973.

1972: LE RETOURNEMENT DE LA CONJONCTURE

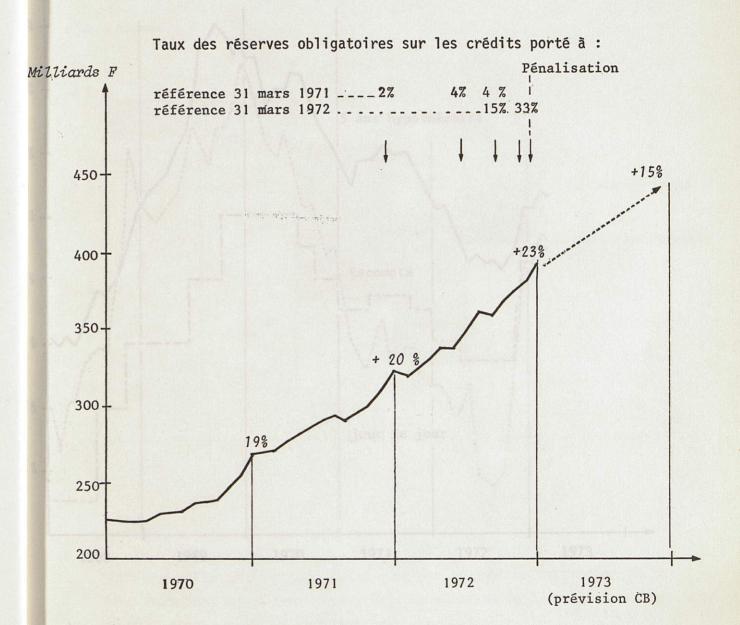
L'année 1972 a été caractérisée par une opposition assez tranchée entre :

- les trois premiers trimestres : développement rapide des crédits distribués dans un climat de vive concurrence et de baisse des taux ;
- · le dernier trimestre : mise en place de mesures de plus en plus sévères visant à freiner ce développement jugé excessif ; vive remontée des taux d'intérêt à partir du mois d'Octobre.

Au total, 1972 a été une année relativement favorable à la distribution du crédit; mais la hausse des taux d'intérêt et la politique de restriction du crédit marquerent fortement la conjoncture 1973.

Depuis la levée de l'encadrement en Octobre 1970, les crédits se développaient à un rythme rapide et croissant ...

Augmentation de l'encours des crédits à l'économie financé par le système bancaire

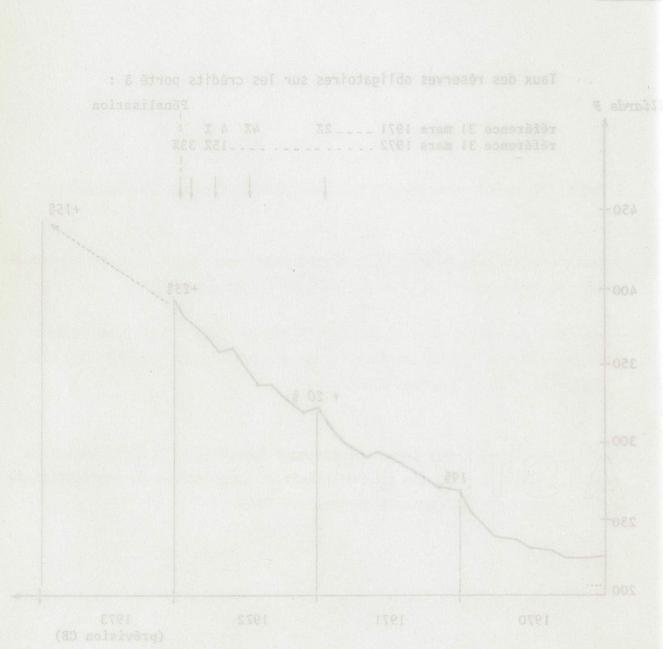


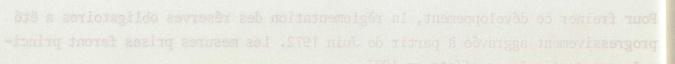
Pour freiner ce développement, la règlementation des réserves obligatoires a été progressivement aggravée à partir de Juin 1972. Les mesures prises feront principalement sentir leurs effets en 1973.

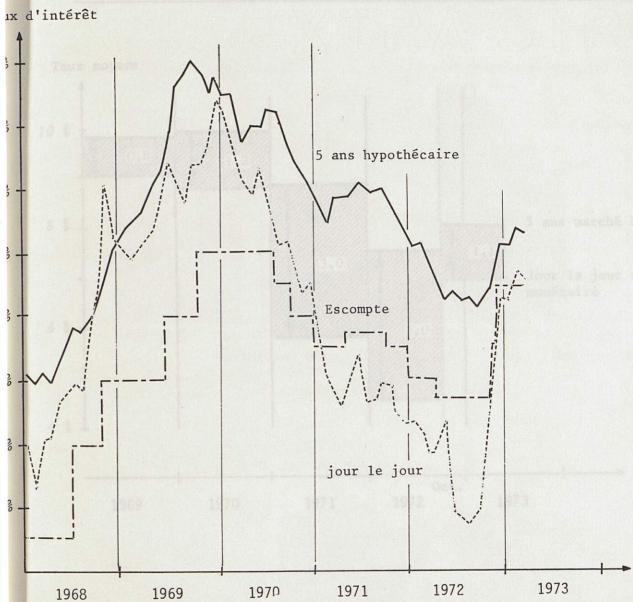
epuis la levée de l'encadrement en Octobre 1970, les crédits se développaient

Les taux d'intérêt ont baissé jusqu'en Octobre 1972. Ils ont depuis lors vivement remonté.

Evolution de quelques taux d'intérêt "directeurs".



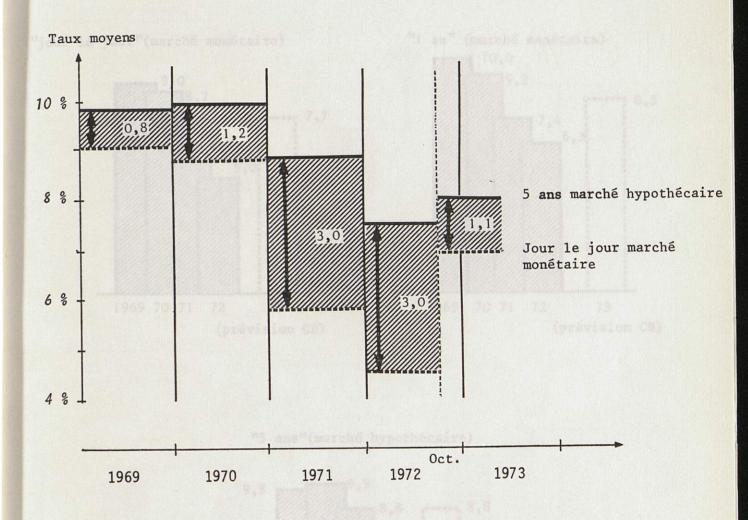




Les tendances récentes marquent cependant un certain ralentissement du rythme de hausse.

Pendant les trois premiers trimestre 1972, la gamme des taux est restée, comme en 1971, très 'ouverte'. Elle s'est refermée au quatrième trimestre, avec la hausse des taux.

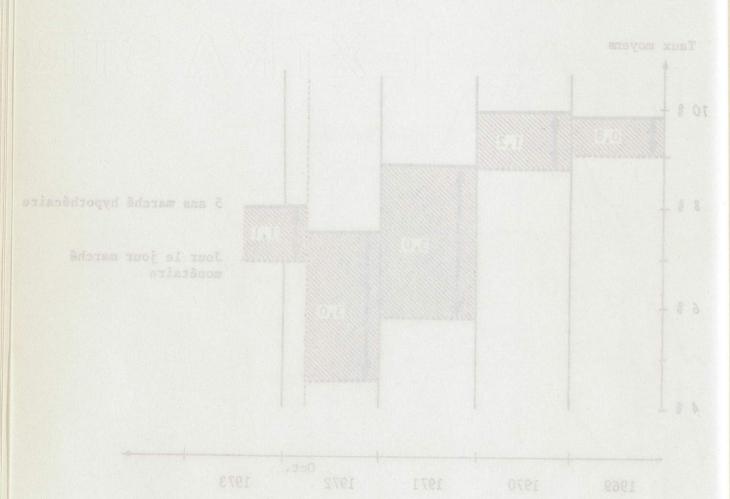
Evolution de l'écart de taux entre le "5 ans hypothécaire" et le "jour le jour".



Dans une telle conjoncture, où le coût des ressources empruntées varie très fortement selon leur durée, la détermination de la politique financière la plus adéquate est un problème politique majeur.

Pendant les trois premiers trimestre 1972, la gamme des taux est restée, comme en 1971, très "ouverte". Elle s'est refermée au quatrième trimestre, avec la hausse des taux.

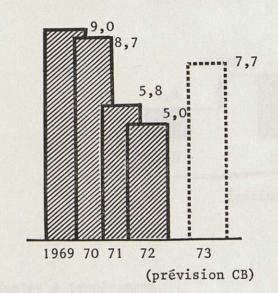
Evolution de l'écart de taux entre le "5 ans hypothécaire" et le "jour le jour"



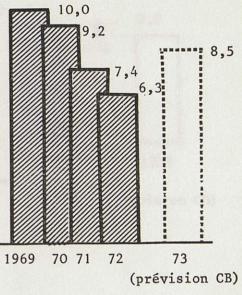
Dans une telle conjoncture, où le coût des ressources empruntées varie très fortement selon leur durée, la détermination de la politique financière la plus adéquate est un problème politique majeur. Le coût moyen de l'argent sur l'ensemble de l'année a continué de baisser en 1972...

### Taux d'intérêt moyen annuels

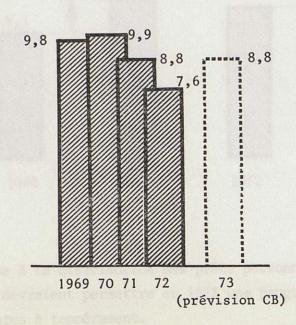
"jour le jour"(marché monétaire)



"l an" (marché monétaire)



"5 ans"(marché hypothécaire)



Il devrait remonter assez sensiblement en 1973.

coût moyen de l'argent sur l'ensemble de l'année a continué de baisser en 1972.

aux d'intérêt moyen annuels

our le jour"(marché monétaire)

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

10,0

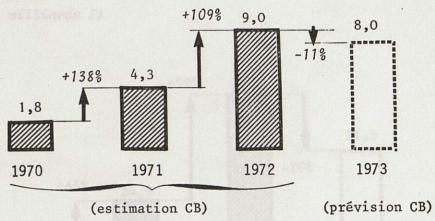
10,0

Il devrait remonter assez sensiblement en 1973

Le développement très rapide des prêts personnels a provoqué une stagnation des crédits pour le financement des ventes à tempérament. En l'espace de trois ans les premiers ont atteint un volume de production annuel du même ordre que celui des seconds.

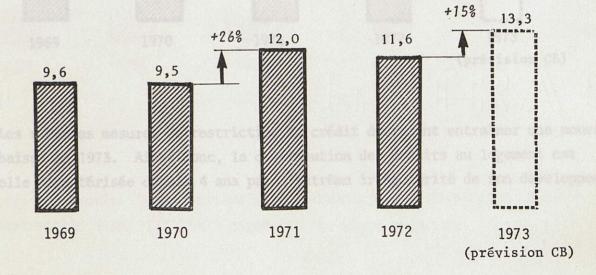
### Prêts personnels.

(crédits nouveaux, milliards F)



#### Ventes à tempérament.

(crédits nouveaux pour le financement de biens durables, milliards F)



Les freins qu'impose à la distribution des prêts personnels la politique actuelle du crédit devraient permettre en 1973 une progression modérée des financements de ventes à tempérament.

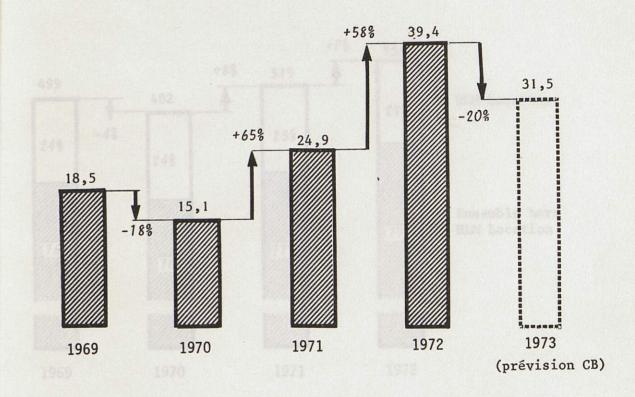
e développement très rapide des prêts personnels a provoqué une stagnation des rédits pour le financement des ventes à tempérament. En l'espace de trois ans es premiers ont atteint un volume de production annuel du même ordre que celui

Les freins qu'impose à la distribution des prêts personnels la politique actuelle du crédit devraient permettre en 1973 une progression modérée des

Après la baisse enregistrée en 1970, du fait d'un premier "encadrement", les crédits distribués pour le financement du logement ont connu une période de progression extrêmement rapide en 1971 et 1972.

# Crédits acquéreurs pour le financement du logement\*

(crédits nouveaux, milliards F)



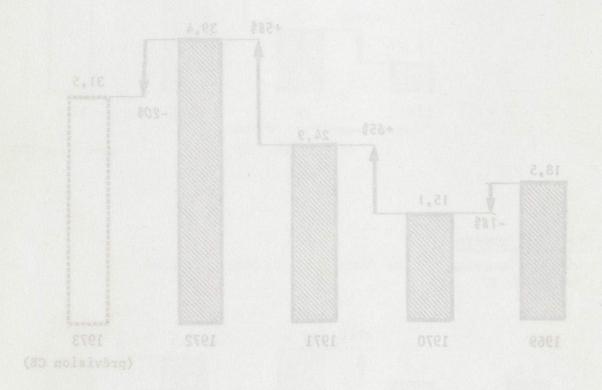
Les récentes mesures de restriction du crédit devraient entraîner une nouvelle baisse en 1973. Ainsi donc, la distribution des crédits au logement est elle caractérisée depuis 4 ans par l'extrême irrégularité de son développement.

<sup>\*</sup> distribués par le secteur privé et le secteur intermédiaire (Crédit Agricole, Crédit Mutuel et Caisses d'Epargne).

Après la baisse enregistrée en 1970, du fait d'un premier "encadrement", les crédits distribués pour le financement du logement ont commu une période de progression extrêmement rapide en 1971 et 1972.

Crédits acquéreurs pour le financement du logement M

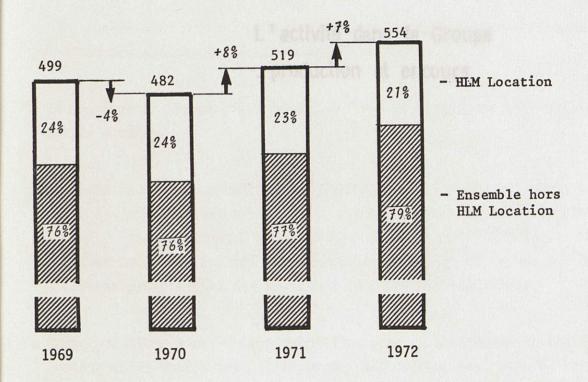
(crédits nouveaux, milliards F)



les récentes mesures de restriction du crédit devraient entraîner une nouvelle baisse en 1973. Ainsi donc, la distribution des crédits au logement est elle caractérisée depuis 4 ans par l'extrême irrégularité de son développement. 554.000 logements ont été mis en chantier en 1972, tant dans le secteur public que dans le secteur de financement privé.

Logements mis en chantier.

(en milliers)



Après deux années de progression principalement dûe au développement de la construction 'hors HLM', 1973 marquerait au mieux un palier.

M distribués par le secteur privé et le secteur intermédicire (Grédit Agricole, Crédit Mutuel et Caisses d'Epargne).

TIACTETY TO LONG LO CONTENT

PRODUCTION ET ENCOURS

. La production de crédits du Groupe à magazante de la colores

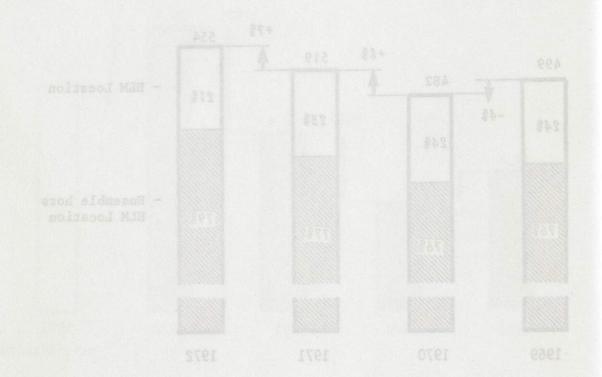
L'activité dans le Groupe . production et encours

e les encours du Grande cut augmenté de 19 % et attaignent 24,2 milliards ? en fin d'année.

Réalines dans une conjunguare de dévaloppement exceptionnellement rapide de la distribution des crédits, ces progrès pauvent apparaître relativement modérés. Ils résultent d'une politique comparciale délibérée qui vise la maintien de la resumbilité des opérations usuavalles et repuse sur le déve-

. Cetre politique s'est evérée compatible musc la sumilimation sommaitée par les Antonités Monétaires. Elle person sujenni'htij su Groupe de respecter les mantres d'encadrement tout en poursuivant su croissance.

Logements mis en chantier.



Après deux années de progression principalement dûe au développement de la construction "hors HLM", 1973 marquerait au mieux un palier.

#### L'ACTIVITE DANS LE GROUPE

#### PRODUCTION ET ENCOURS

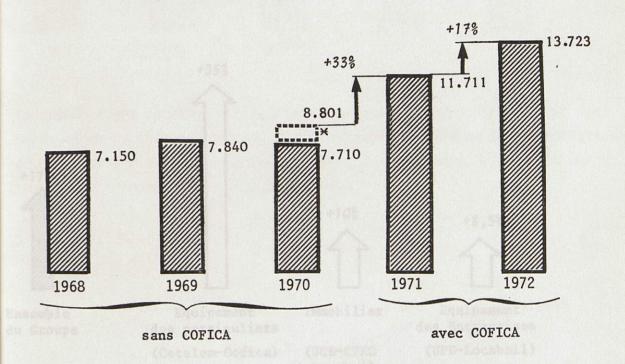
- La production de crédits du Groupe a augmenté de 17 % en 1972 :
  - . Progression très vive des crédits à l'équipement des particuliers, liée à l'essor des prêts personnels.
  - . Progression moins rapide des crédits au logement des particuliers et des crédits à l'équipement professionnel.
- Les encours du Groupe ont augmenté de 19 % et atteignent 24,5 milliards F en fin d'année.
- Réalisés dans une conjoncture de développement exceptionnellement rapide de la distribution des crédits, ces progrès peuvent apparaître relativement modérés. Ils résultent d'une politique commerciale délibérée qui vise le maintien de la rentabilité des opérations nouvelles et repose sur le développement préférentiel des relations de clientèle régulières.
- Cette politique s'est avérée compatible avec la modération souhaitée par les Autorités Monétaires. Elle permet aujourd'hui au Groupe de respecter les mesures d'encadrement tout en poursuivant sa croissance.

. La production de crédits du Groupe a augmenté de 17 % en 1972 :

Après une année de croissance très rapide en 1971 (+ 33 %), la production de crédits du Groupe a encore progressé de 17 % en 1972;

# Crédits distribués par le Groupe

(millions F)



<sup>\*</sup>Crédits distribués par Cofica.

Le rythme de croissance de cette production a varié sensiblement, selon les secteurs d'activité.

Croissance de la production de crédits de 1971 à 1972 (en %)

+35% +17%

Ensemble Equipement des particuliers du Groupe (Cetelem-Cofica)

+10%

Immobilier

(UCB-CFEC

Immobilier)

+8,5%

Equipement des Entreprises

(UFB-Locabail) Locabail-

Le rythme de croissance de cette production a varié sansiblement, selon les secteurs d'activité.

Croissance de la production de crédits de 1971 à 1972 (en %)

+175

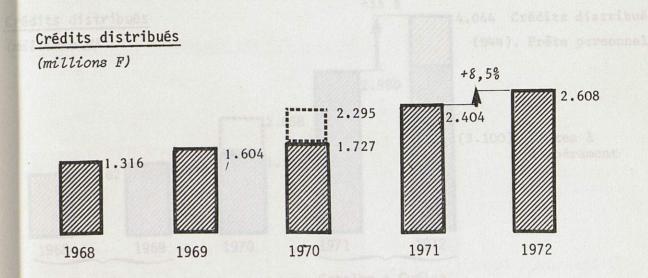
+175

+175

+8.53

the semble Equipment Embilier Equipment Unforupe des Entreprises

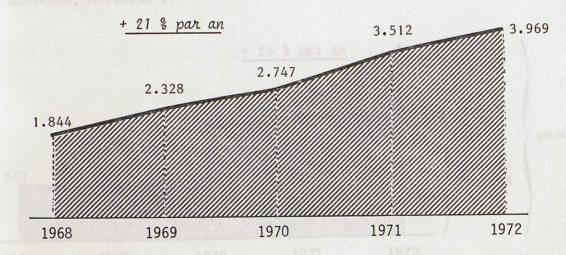
. DANS LE SECTEUR DES CREDITS A L'EQUIPEMENT PROFESSIONNEL : U.F.B. et LOCABAIL.



En raison d'une certaine atonie dans la demande de biens d'équipement des entreprises petites et moyennes, de la relative aisance de leur trésorerie et d'une concurrence interbancaire très vive, la production de l'U.F.B. et de Locabail n'a augmenté que de 8,5 % en 1972.

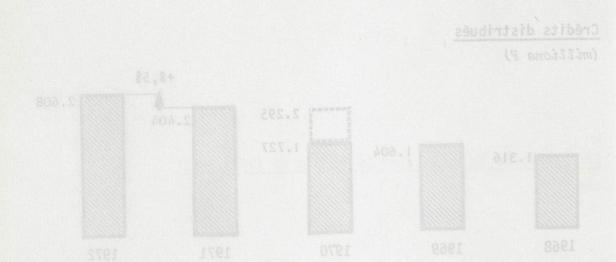
#### Crédits en cours.

(31 Décembre, millions F)

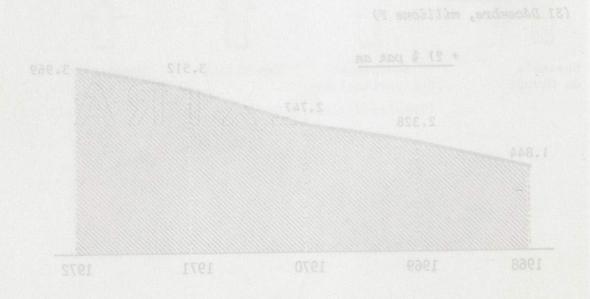


Les encours de 1'U.F.B. et de Locabail ont enregistré une progression de 13 % et atteint près de quatre milliards de F à 1a fin de 1972.

DANS LE SECTEUR DES CREDITS A L'EQUIPEMENT PROFESSIONNEL : U.F.B. et LOCARATI

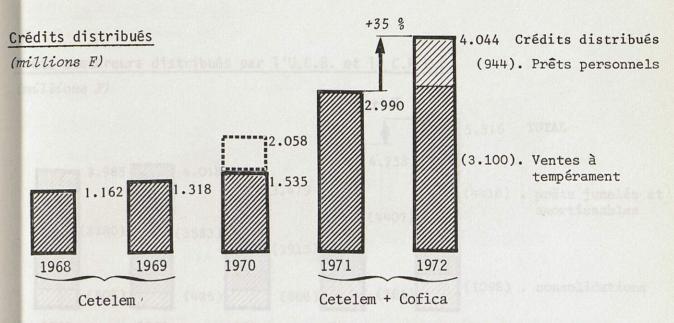


En raison d'une certaine atonie dans la demande de biens d'équipement des entreprises petites et moyennes, de la relative aisance de leur trésorerie et d'une concurrence interbancaire très vive, la production de 1'U.F.B. et de Locabail n'a augmenté que de 8,5 % en 1972.



Les encours de l'U.F.B. et de Locabail ont enregistré une progression de 13 % et atteint près de quatre milliards de F à la fin de 1972.

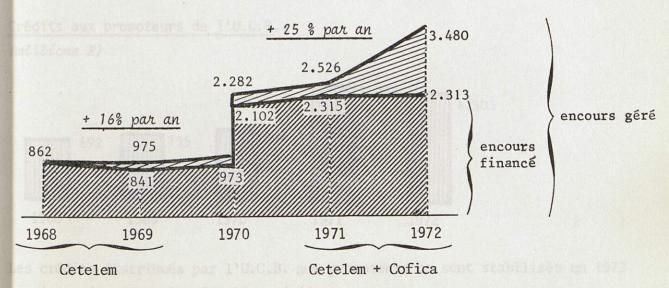
. DANS LE SECTEUR DES CREDITS A L'EQUIPEMENT DES PARTICULIERS : CETELEM et COFICA



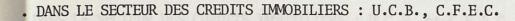
En dépit de la concurrence bancaire, le Cetelem et Cofica ont tiré profit de l'important développement des crédits aux particuliers : leur production a pratiquement doublé en deux ans.

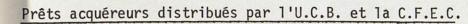
#### Crédits en cours

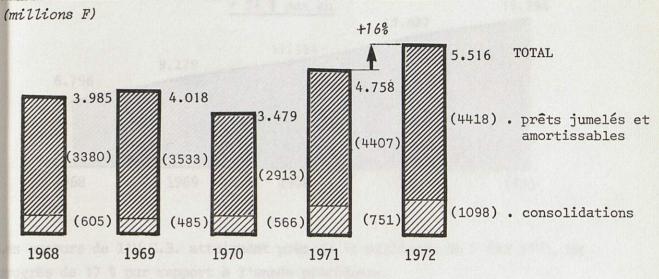
(31 décembre, millions F)



Les prêts personnels figurent dans les actifs de la Compagnie Bancaire. On observe de ce fait une stagnation de l'encours des ventes à tempérament financé par le Cetelem et Cofica.



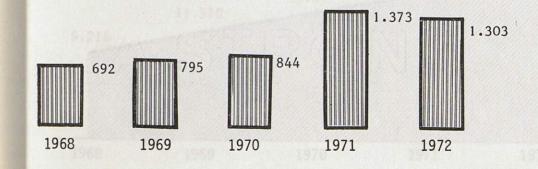




En raison de la concurrence et d'une politique délibérée de protection des marges, la production de "crédits acquéreurs" de l'U.C.B. et de la C.F.E.C. n'a progressé que de 16 % en 1972. Les opérations de consolidation de la C.F.E.C. réalisées en association avec des Etablissements extérieurs aux Groupe ont progressé plus rapidement : elles ont doublé en deux ans.

#### Crédits aux promoteurs de l'U.C.B.

(millions F)



Les crédits distribués par l'U.C.B. aux promoteurs se sont stabilisés en 1972 au niveau élevé atteint l'année précédente.

DANS LE SECTEUR DES CREDITS IMMOBILIERS : U.C.B., C.F.B.C.

raison de la concurrence et d'une politique délibérée de protection des marges, production de "crédits acquéreurs" de 1°U.C.B. et de la C.F.E.C. n'a progressé de 16 % en 1972. Les opérations de consolidation de la C.F.E.C. réalisées en sociation avec des Établissements extérieurs aux Groupe ont progressé plus rapiment : elles ont doublé en deux ans.

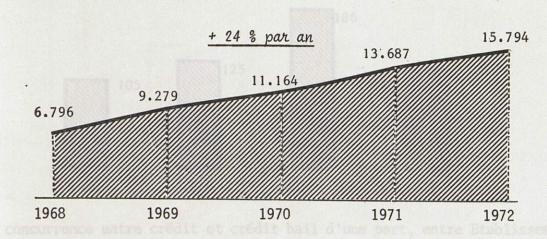
1.303 (1.373 (1.

es crédits distribués par 1'U.C.B. aux promoteurs se sont stabilisés en 1972 u niveau élevé atteint l'amée précédente.

. DANS LE SECTEUR DES CREDITS IMMOBILIERS : U.C.B. et C.F.E.C.

Crédits en cours de l'U.C.B.

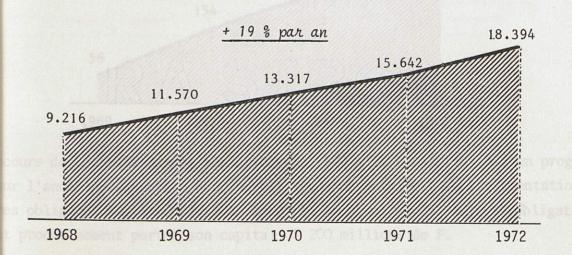
(31 décembre, millions F)



Les encours de l'U.C.B. atteignent près de 16 milliards de F fin 1972, en progrès de 17 % par rapport à l'année précédente.

Contrats de crédits en cours de la C.F.E.C.

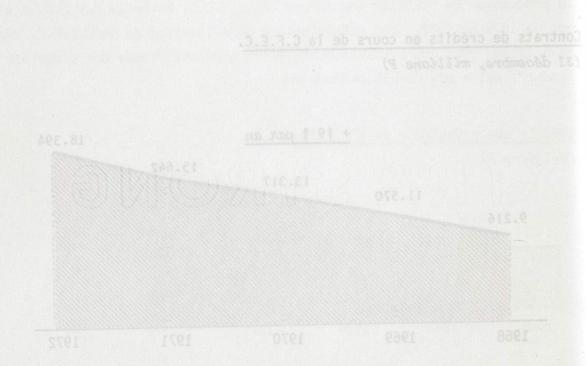
(31 décembre, millions F)



L'encours des contrats gérés par la C.F.E.C. progresse de 18 % en 1972 et atteint 18,4 milliards de F à la fin de l'année.

L'encours des prêts attribués était, à la même date, de 0,48 milliards de F.



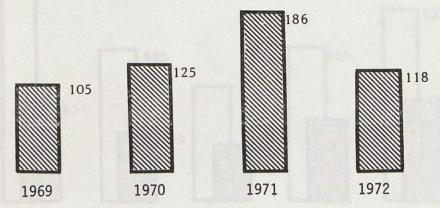


rencours des prêts attribués était, à la même date, de 0,48 milliards de F.

DANS LE SECTEUR DES CREDITS IMMOBILIERS : LOCABAIL-IMMOBILIER

#### roduction

engagements nouveaux, millions F)



a vive concurrence entre crédit et crédit bail d'une part, entre Etablissements de rédit bail immobilier d'autre part, a entraîné une dégradation des conditions pratiuées par les SICOMI en 1972. Pour préserver la rentabilité de ses investissements ocabail-Immobilier a préféré limiter le volume de ses engagements nouveaux.

#### ncours financé taxes comprises

1969

31 décembre, millions F) 392 229 154 1972

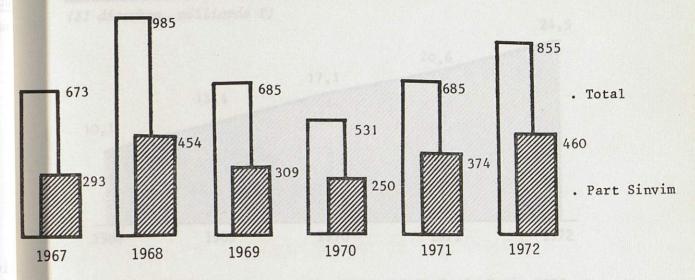
1970

es encours de Locabail-Immobilier atteignent 392 millions F fin 1972 en progrès de 1 % sur l'année précédente. Pour permettre de satisfaire à la réglementation des éserves obligatoires, la Société a émis récemment un nouvel emprunt obligataire t doit prochainement porter son capital à 200 millions de F.

1971

. DANS LE SECTEUR DE LA PROMOTION IMMOBILIERE : SINVIM

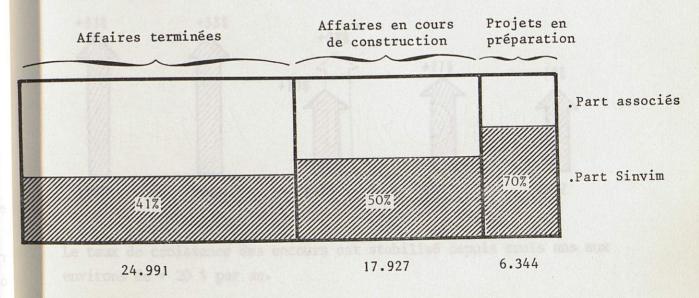
# Montant annuel des ventes dans les programmes SINVIM (millions F)



En progression sensible depuis deux ans, les ventes de la Sinvim ont retrouvé en 1972 le niveau record qu'elles avaient atteint en 1968.

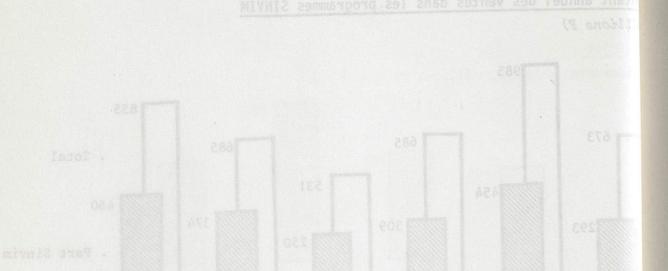
# Programmes SINVIM par stades d'avancement en Décembre 1972.

(nombre de logements)



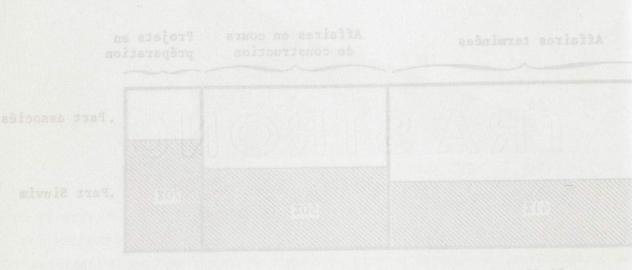
Près de 25.000 logements ont été construits par la Sinvim depuis l'origine; près de 25.000 autres logements sont en cours de construction ou en projets. Conformément à une politique délibérée la Sinvim augmente sa part dans les programmes où elle intervient soit comme copromoteur soit comme promoteur unique.

ANS LE SECTEUR DE LA PROMOTION IMMOBILIERE : STANTA



arogression sensible depuis deux ans, les ventes de la Sinvim ont retrouvé en le niveau record qu'elles avaient atteint en 1968.

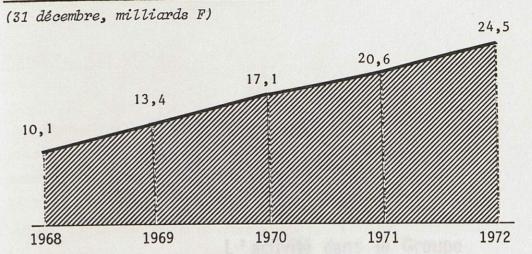
rammes SINVIM par stades d'avancement en Décembre 1972. bre de logements)



de 25.000 logements ont été construits par la Sinvim depuis l'erigine; de 25.000 autres logements sont en cours de construction ou en projets.

. AU NIVEAU DE L'ENSEMBLE DU GROUPE

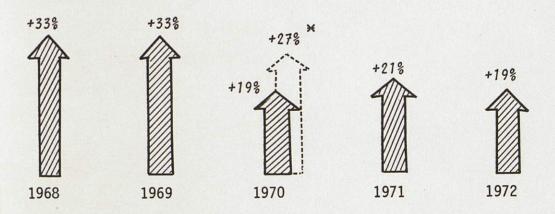
## Total des concours à la clientèle



Les encours du Groupe ont atteint 24,5 milliards de F fin 1972 et sont en augmentation de près de 4 milliards de F sur l'année précédente.

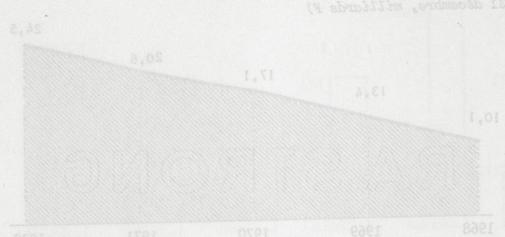
## Taux de croissance annuel des encours

(en %)



Le taux de croissance des encours est stabilisé depuis trois ans aux environs de + 20 % par an.

<sup>\*</sup>compte-tenu de l'augmentation des encours imputable à l'entrée de Cofica dans le Groupe.





L'activité dans le Groupe . financement des encours

#### L' ACTIVITE DANS LE GROUPE

### FINANCEMENT DES ENCOURS.

- Conformément à l'évolution observée depuis plusieurs années, la part des encours immédiatement réescomptables à diminué en 1972. Elle représente encore cependant le tiers de l'encours global en fin d'année.
- Pour financer les encours réescomptables à terme, non réescomptables et hypothécaires, la Compagnie Bancaire a poursuivi sa politique de consolidation des ressources. Ce choix, maintenu malgré l'écart grandissant entre le coût des ressources courtes et celui des ressources longues, a été commandé par un souci de prudence que l'évolution des taux amorcée au quatrième trimestre parait bien justifier.

L' ACTIVITE DANS LE GROUPE

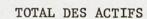
TANANCEMENT DES ENCOURS.

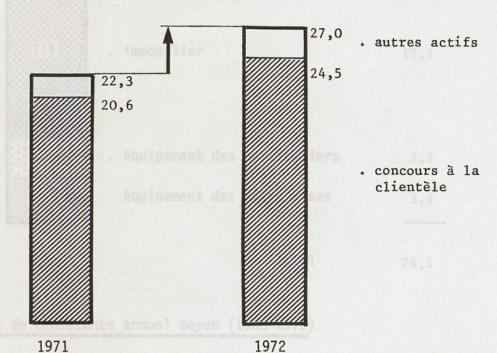
Conformement à l'évolution observée depuis plusieurs années, la part des encours immédiatement réescomptables à diminué en 1972. Elle représente encore cependant le tiers de l'encours global en fin d'année.

Pour financer les encours réescomptables à terme, non réescomptables et hypothécaires, la Compagnie Bancaire a poursuivi sa politique de consolidation des ressources. Ce choix, maintenu malgré l'écart grandissant entre le coût des ressources courtes et celui des ressources longues, a été commandé par un souci de prudence que l'évolution des taux amorcée au quatrième trimestre parait bien justifier.

Les actifs du Groupe ont progressé de 21 % en 1972. Ils sont constitués à plus de 90 % par les concours à la clientèle.

Bilan consolidé du Groupe
(31 décembre, milliards F)





Les actifs du Groupe ont progressé de 21 % en 1972. Ils sont constitués à plus de 90 % par les concours à la clientèle.

Bilan consolide du Groupe

TOTAL DES ACTIES

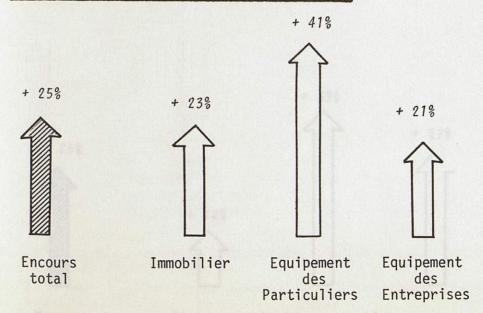
27,0 autres actifs
22,3
20,6
concours à la clientèle

Les crédits immobiliers constituent la plus grande part (71%) des encours du Groupe; mais ce sont les crédits à l'équipement des particuliers qui se sont le plus rapidement développés depuis 1968 : entrée de COFICA dans le Groupe en 1970, développement des prêts personnels en 1972.

### . Encours au 31 décembre 1972

		milliards de francs	progression 1972/1971
71%	. immobilier	17,3	+ 17 %
13 %	. équipement des particuliers	3,3	+ 41 %
16 %	. équipement des entreprises	3,9	+ 14 %
	Total	24,5	+ 19 %

#### . Taux de croissance annuel moyen (1968-1972)



Les crédits immobiliers constituent la plus grande part (71%) des encours du Groupe mais ce sont les crédits à l'équipement des particuliers qui se sont le plus rapide ment développés depuis 1968 : entrée de COFICA dans le Groupe en 1970, développement

Encours au 31 décembre 1972

militards de progression

france 1972/1971

17.3 + 17.5

17.5 cquipement des particuliers 3.3 + 41.5

equipement des entreprises 3.9 + 14.5

\* 418

\* 238

\* 238

\* 218

\* 218

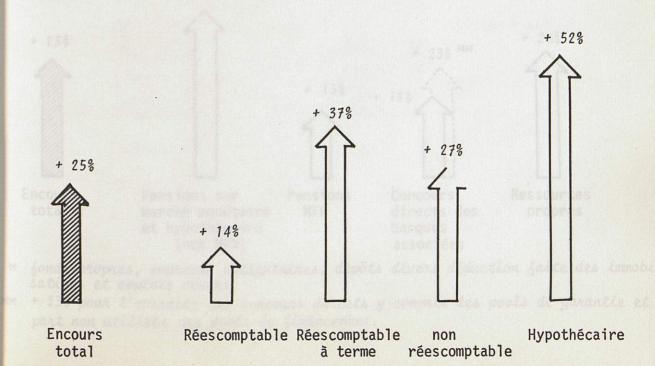
Encours Immobilier Equipement Equipement des des des des des des des fatrenties

Les crédits réescomptables se développant moins vite que les autres crédits, leur part dans l'encours diminue régulièrement. Ils représentent encore le tiers de l'encours global du Groupe en décembre 1972.

### . Encours au 31 décembre 1972

		milliards de francs	progression 1972/1971
33 %	. réescomptable	8,0	+ 12 %
12 %	. réescomptable à terme	3,1	+ 10%
///40 %///	. non réescomptable	9,8	+ 27%
15 %	. hypothécaire	3,6	+ 24 %
	Total	24,5	+ 19%

## . Taux de croissance annuel moyen (1968-1972)

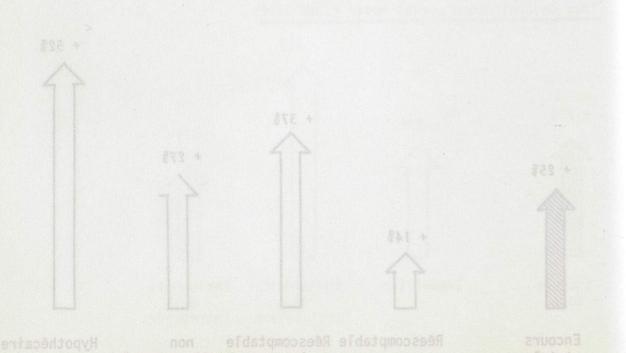


es crédits réescomptables se développant moins vite que les autres crédits, leur part ans l'encours diminue régulièrement. Ils représentent encore le tiers de l'encours lobal du Groupe en décembre 1972

Encours au 31 décembre 1972

	. rées comptable	
	. réescomptable à terme	
	. non réescomptable	
	. hypothēcaire	

Taux de croissance annuel moyen (1968-1972

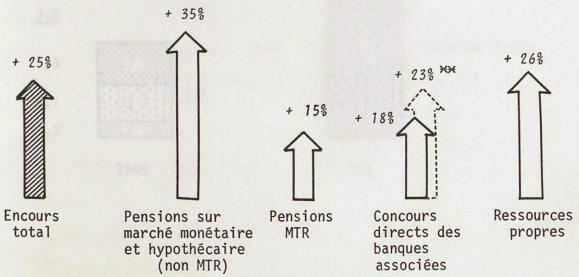


En 1972, les concours directs des banques associées se sont développés plus rapidement que les pensions sur les marchés monétaire et hypothécaire. Depuis quelques années cependant, le Groupe trouve une part croissante de ses ressources sur ces marchés.

#### Financement au 31 décembre 1972

		milliards de francs	progression 1972/1971
41%	. pensions sur marchés monétaire et hypothécaire (hors MTR)	10,1	+ 17%
15%	. pensions MTR	3,8	+ 12%
24%	. concours direct des banques associées	5,8	+ 21%
20%	. ressources propres*	4,8	+ 26%
	Total	24,5	+ 19%

## . Taux de croissance annuel moyen (1968-1972)



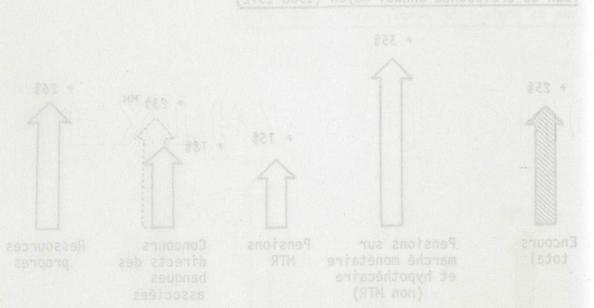
\* fonds propres, emprunts obligataires, dépôts divers déduction faite des immobilisations et emplois divers.

\*\* + 23% pour l'ensemble des concours directs y compris les pools de garantie et la part non utilisée des pools de financement.

n 1972, les concours directs des banques associées se sont développés plus rapidemen us les pensions sur les marchés monétaire et hypothécaire. Depuis quelques années ependant, le Groupe trouve une part croissante de ses ressemmes sur ces mardées

Financement au 31 décembre 1972

	1.01	

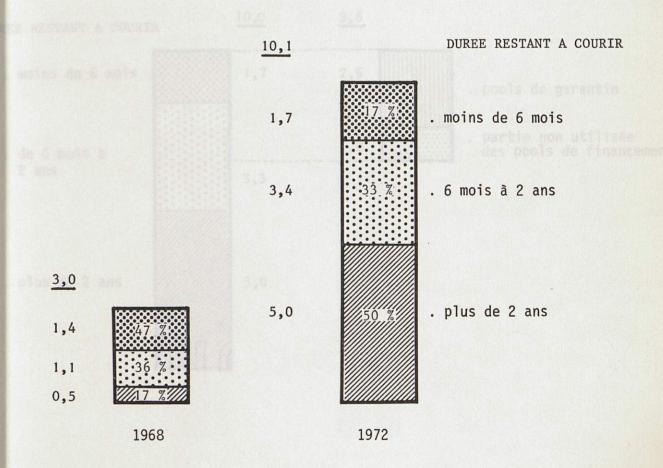


fonds propres, emprunts obligataines, dépôts divers déduction faite des immobilis sations et emplois divers.

Pour assurer son financement sur ces marchés monétaire et hypothécaire dans des conditions de sécurité satisfaisantes, le Groupe a augmenté très fortement la part de ses ressources à plus de deux ans ....

. Pensions sur les marchés monétaire et hypothécaire (hors MTR)

(31 décembre, milliards de francs)



r assurer son financement sur ces marchés monétaire et hypothécaire dans des ditions de sécurité satisfaisantes, le Croupe a augmenté très fortement la part ses ressources à nius de deux aux

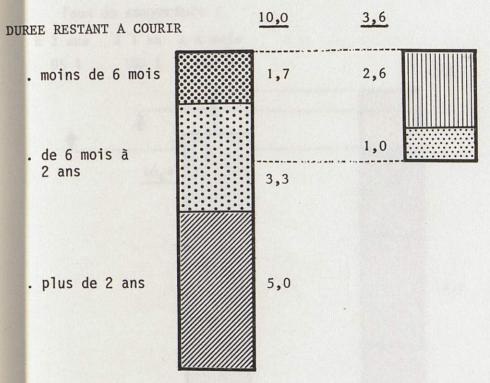
31 decembre, milliards de stancs)

... Et pour les emprunts de durée plus courte le Groupe a developpé ses garanties de mobilisation.

Pensions sur les marchés monétaire et hypothécaire (hors MTR)

(31 décembre 1972, milliards de francs)

Ressources de garantie -



. pools de garantie

. partie non utilisée des pools de financement N . Et pour les emprunts de durée plus courte le Groupe a developpé ses garanties e mobilisation.

Ressources de garantie

Pensions sur les marchés monétaire et hypothécaire (hors MTR)

COURIR 10.0 3.6 mois de garanta

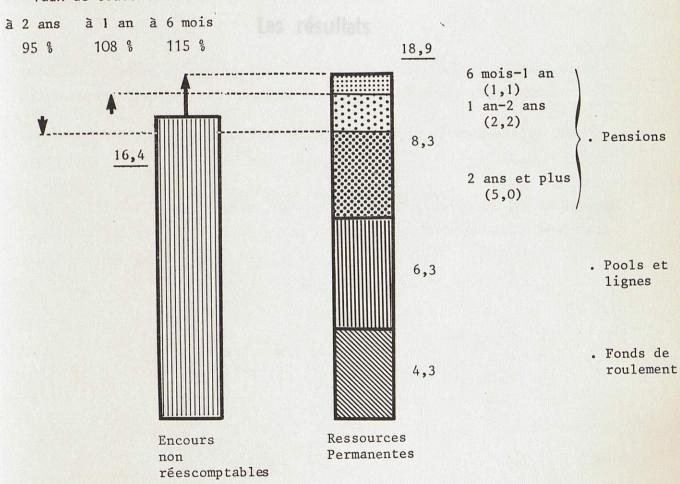
partie non utilisée

and 2 and 2 and

Au total, la couverture des encours non réescomptables est très largement assurée.

Couverture des encours non réescomptables (31 décembre 1972, milliards de francs)

#### Taux de couverture :



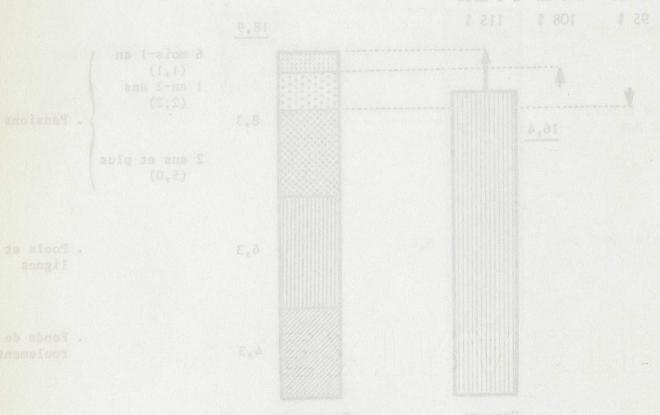
in total, la converture des encours non réescomptables est très largement assurée

Couverture des encours non réescomptables

Il décembre 1972, milliards de france)

faux de couverture :

à 2 ans à i an à 6 mois



Leves two progression tres committe on although the Maria and Aller and Alle

ct s'explique :

# Les résultats

pour les sociétés de crédit, que la companyant de la respensable d

pour le C.F.E.C. et la Sisser, que les engages de la company de la compa

LES RESULTATS

Après une progression très notable en 1970 et en 1971, les résultats consolidés du Groupe ont encore augmenté de 23 % en 1972.

Ceci s'explique :

Les résultais

- pour les sociétés de crédit, par la croissance des encours (+ 19%) et le maintien de la marge nette moyenne au niveau de l'année précédente.

Cette moyenne recouvre cependant des évolutions différentes selon les Sociétés.

- pour la C.F.E.C. et la Sinvim, par les facteurs spécifiques qui commandent leur activité et qui, en 1972 comme les années précédentes, ont joué dans un sens favorable

000

LES RESULTATS

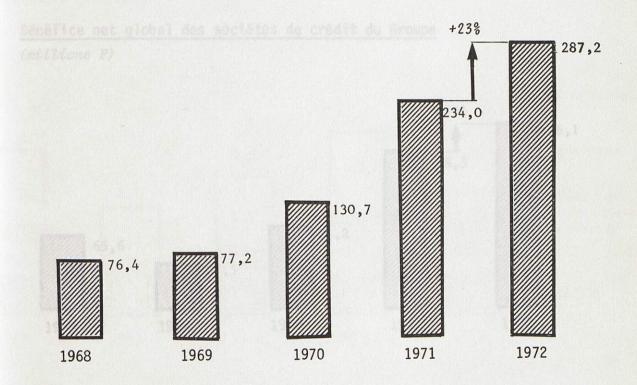
Après une progression très notable en 1970 et en 1971, les résultats consolidés du Groupe ont encore augmenté de 23 % en 1972.

lect s'explique :

- pour les sociétés de crédit, par la croissance des encours (+ 19%) et le maintien de la marge nette moyenne au niveau de l'armée précédente.
  - Cette moyenne recouvre cependant des évolutions différentes selon les Sociétés.
- pour la C.F.E.C. et la Sinvim, par les facteurs spécifiques qui commandent leur activité et qui, en 1972 comme les années précédentes, ont joué dans un sens favorable

Les résultats consolidés du Groupe ont augmenté de 23 % en 1972. En moyenne leur progression annuelle depuis 1968 est de + 39 % par an.

Résultats nets consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire (millions F)



Ces résultats tiennent compte des aménagements apportés cette année aux méthodes de consolidation des comptes du Groupe.

Les résultats consolidés du Groupe ont augmenté de 23 % en 1972. En moyenne leur progression ammelle depuis 1968 est de + 39 % par an

Résultats nets consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire

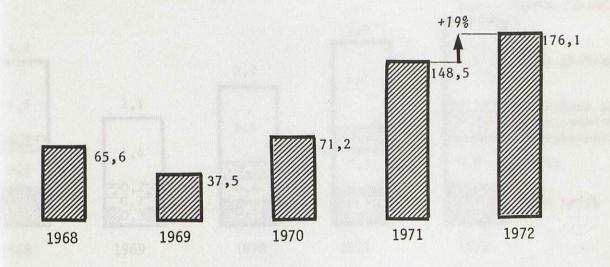
130,7

Ces résultats tiennent compte des anénagements apportés cette année au mithedes de consolidation des comptes du divinos

#### LES SOCIETES DE CREDIT DU GROUPE

Les bénéfices de sociétés de crédit du Groupe ont augmenté de 19 % en 1972. En moyenne leur progression depuis 1968 est de + 28 % par an.

# Bénéfice net global des sociétés de crédit du Groupe (millions F)



<sup>\*</sup>bénéfices sociaux tels qu'ils apparaissent au Bilan des sociétés concernées.

es bénéfices des sociétés de crédit du Groupe ont augmenté de 19 % en 1972. n moyenne leur progression depuis 1968 est de + 28 % par ap

Bénéfice net global des sociétés de crédit du Groupe

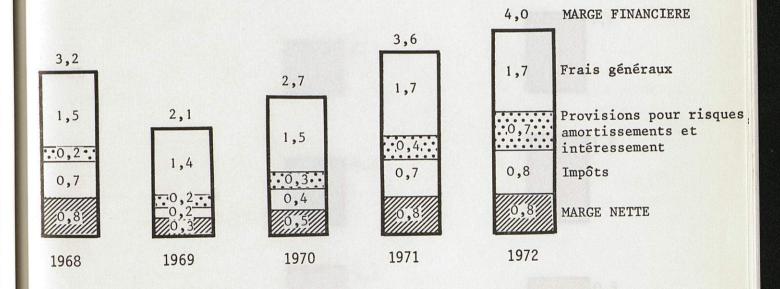
referous F)

71.2

#### LES SOCIETES DE CREDIT DU GROUPE

La reconstitution des marges observée en 1971 s'est poursuivie en 1972. Les baisses successives de barême ont entraîné une diminution du rendement moyen des encours, mais le coût moyen des ressources a diminué plus nettement encore.

Marge financière des Sociétés de crédit du Groupe pour 100 F d'encours :



La progression des résultats comptables ne rend pas pleinement compte de l'amélioration réelle de la situation des sociétés de crédit du Groupe. Celles-ci ont mis à profit la conjoncture favorable des trois dernières années pour renforcer la structure de leur Bilan et provisionner très largement les risques susceptibles de survenir.

la reconstitution des marges observée en 1971 s'est poursuivie en 1972. Les baisses de contraîne une diminution du rendement moyen des encours, lais le coût moyen des ressources a diminute plus pattement encours.

Marge financière des Sociétés de crédit du Groupe

a progression des résultats comptables ne rend pas pleinement compte de l'amélioration éelle de la situation des sociétés de crédit du Groupe. Celles-ci ont mis à profit la sanjoncture favorable des trois dernières années pour renforcer la structure de leur ilan et provisionner très largement les risques susceptibles de survenir.

LES SOCIETES DE CREDIT DU GROUPE

Les marges nettes des sociétés de crédit ont eu en 1972 des évolutions différentes :

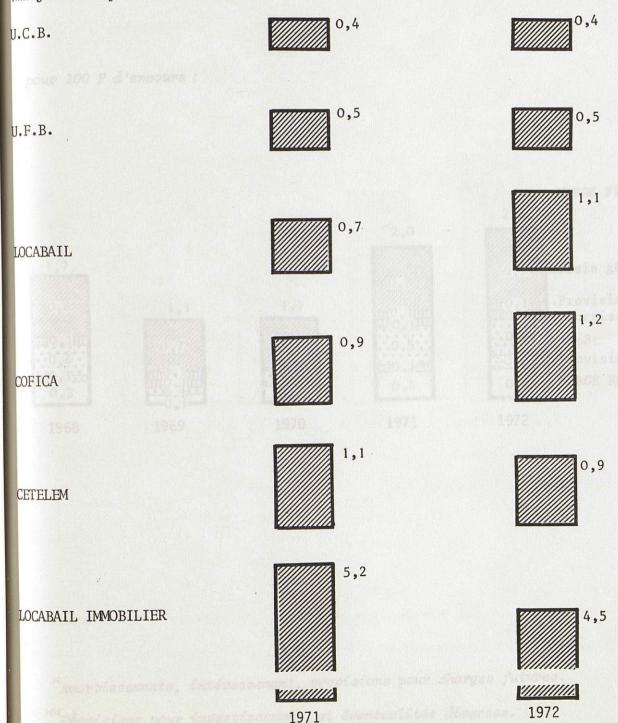
Elles se sont :

maintenues à 1'U.C.B. et à 1'U.F.B.

améliorées à Locabail et à Cofica.

légèrement dégradées au Cetelem et à Locabail Immobilier.

(marge nette pour 100 F d'encours)



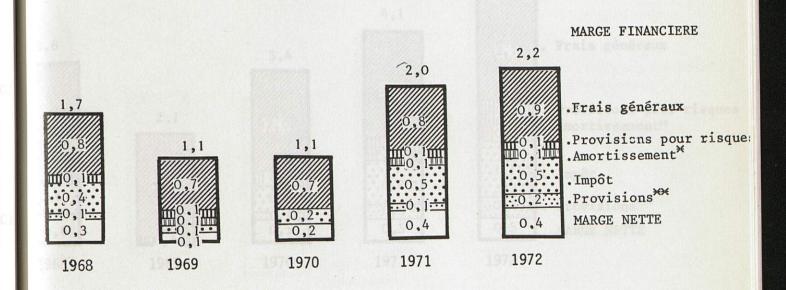
calculées sur la base du bénéfice social tel qu'il figure au Bilan des sociétés concernées.

SCHEENS LE CREEDE LE GREEDE LE GROUPE

UCB

pour 100 F d'encours:

LES SOCIETES DE CREDIT DU GROUPE

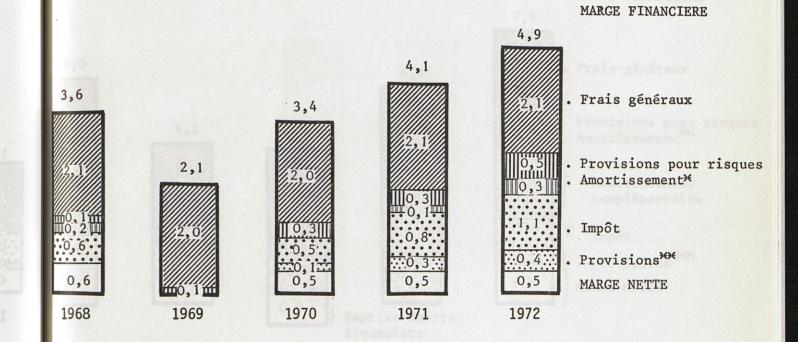


<sup>\*</sup>Amortissements, intéressement, provisions pour charges futures.

Provisions pour investissement et éventualités diverses.

UFB

pour 100 F d'encours:



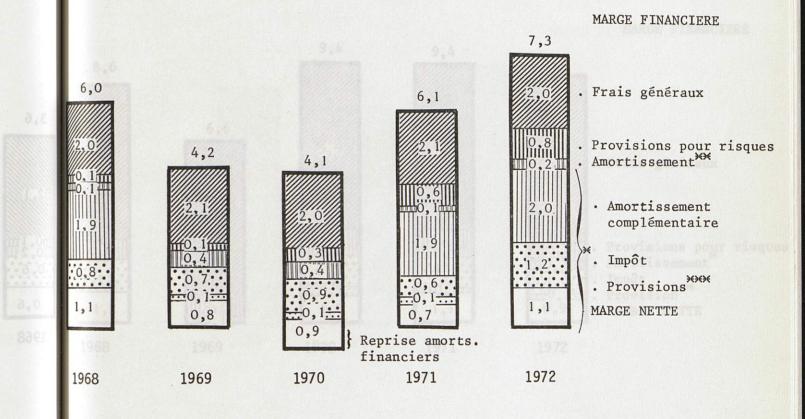
Amortissements, intéressement, provisions pour charges futures.

Provision pour investissement, fluctuation de coût et amortissement exceptionnel.

# 1099 UG TIGISO EG SETTION ET LES SOCIETES DE CREDIT DU GROUPE

LOCABAIL

pour 100 F d'encours:



\*Bénéfice financier

Amortissements, intéressement et provisions pour charges futures Provision pour investissements et éventualités diverses.

CETELEM

pour 100 F d'encours:

8,6

9,4

9,4

9,0

6,6

5,4

6,6

5,8

1,2

1,2

1,2

1968

1969

1970

1971

1972

MARGE FINANCIERE

9,0

9,0

6,1

Frais généraux

10,7

10,7

10,7

10,7

10,7

10,7

10,7

10,7

11,0

11,1

1972

MARGE FINANCIERE

9,0

9,0

10,7

10,7

10,7

10,7

10,7

11,1

10,7

11,1

11,1

11,1

12,1

13,1

14,1

15,1

16,1

17,1

17,1

17,1

17,1

17,2

18,6

1971

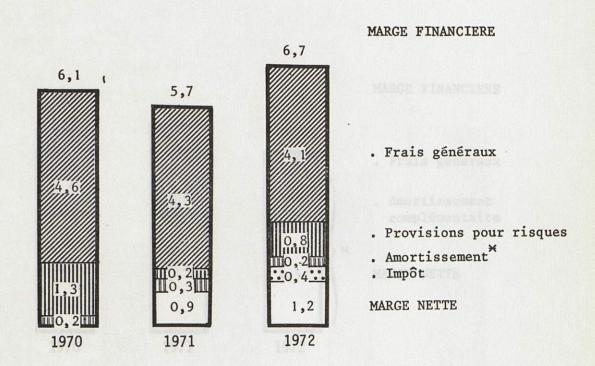
1972

<sup>\*</sup> Amortissements, intéressement, provisions pour charges futures

Provision pour éventualités diverses et investissements.

COFICA

pour 100 F d'encours:



<sup>\*</sup>Amortissements, intéressement, provisions pour charges futures.

COFICA

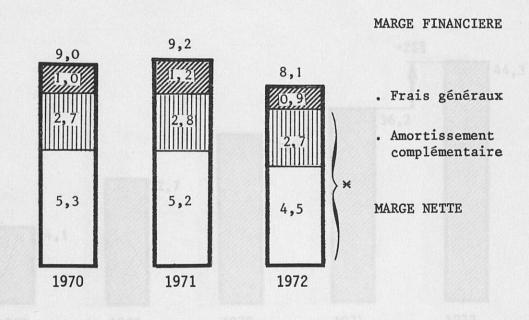
pour 100 F d'encoure:

MARGE FINAMOTERS

LES SOCIETES DE CREDIT DU GROUPE

LOCABAIL IMMOBILIER

pour 100 F d'encours:



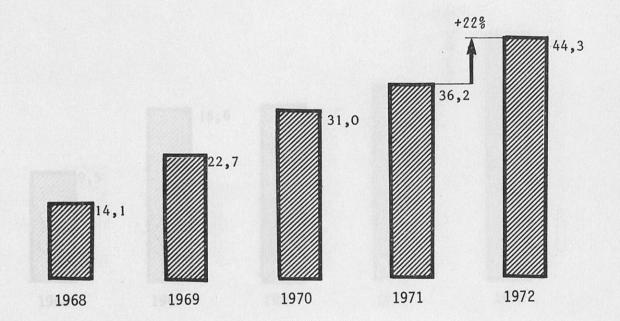
\*Bénéfice financier.

Pde répartition pat (+ 45%)

CFEC

Le bénéfice net de la C.F.E.C. progresse de 22 % en 1972 et atteint 44,4 millions F. Depuis 1968, le bénéfice a augmenté au rythme moyen de 33 % par an.

Bénéfice net.
(millions F)



Cette progression réalisée malgré la diminution temporaire des contrats en deuxième période (réduction des frais de gestion encaissés) et malgré la baisse du taux de l'escompte (réduction du taux de rémunération des fonds disponibles), s'explique par la croissance très notable en 1972 du fond de répartition net (+ 43%).

LES SOCIETES DE CREDIT DU GROUPE

LOCABAIL IMMOBILIER

pour 100 F d'eneours;

9.0
9.2
8.1
. Trais général
. Amortissement
. Amortissement
. S.2
4.5
MARCE METTE

Benefice financien.

SINVIM

Le bénéfice net de la C.F.E.C. progresse de 22 % en 1972 et atteint 44,4 millions F. Depuis 1968, le bénéfice a augmenté au rythme moyen de 33 % par an.

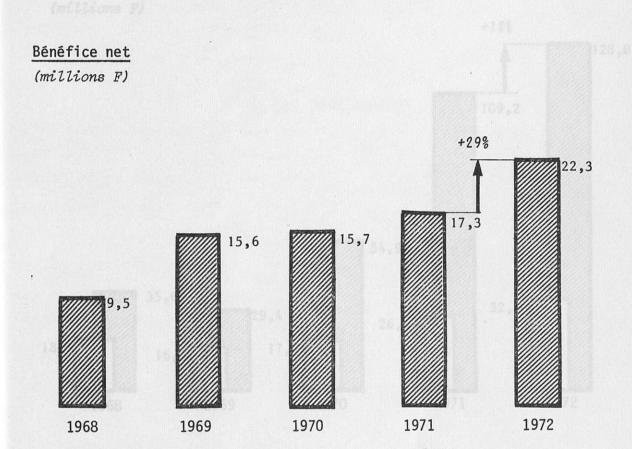
Bēnēfice net.
(mcllions P)

+228

1968 1969 1970

Gette progression réalisée malgré la diminution temporaire des contrats en deuxième période (réduction des frais de gestion encaissés) et malgré la baisse du taux de l'escompte (réduction du taux de rémunération des fonds disponibles), s'explique par la croissance très notable en 1972 du fond de répartition net (+ 43%).

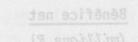
Le bénéfice net de la Sinvim progresse de 29 % en 1972 et atteint 22,3 millions F. Depuis 1968, le bénéfice a augmenté au rythme moyen de 24 % par an.

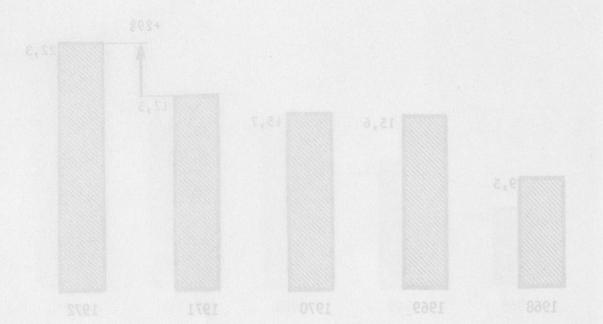


Les bons résultats de la Sinvim s'expliquent par le niveau élevé des ventes (accélération des rentrées de fonds) et par la diminution du portefeuille de logements en vente (réduction des charges de trésorerie).

#### MIVWI2

Le bénéfice net de la Sinvim progresse de 29 % en 1972 et atteint 22,3 millions P. Depuis 1968, le bénéfice a augmenté au rythme moyen de 24 % par an.



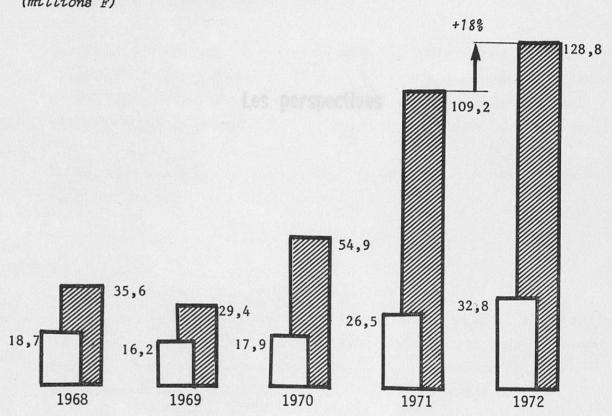


Les bons résultats de la Sinvim s'expliquent par le niveau élevé des ventes (accélération des rentrées de fonds) et par la diminution du portefeuille de logements en vente (réduction des charges de trésorerie).

#### COMPAGNIE BANCAIRE

Le résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire a progressé de 18 % et atteint 128,8 millions de F en 1972.

# Bénéfice net et résultat net consolidé\* (millions F)



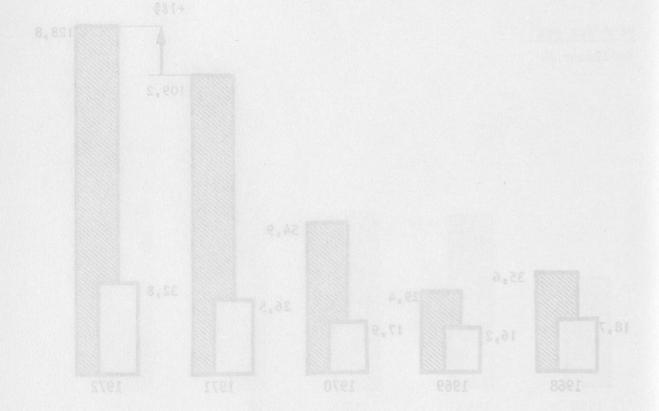
Depuis 1968 ce résultat net a augmenté au rythme moyen de 38 % par an.

<sup>\*</sup>Ces résultats consolidés tiennent compte des aménagements apportés cette année aux méthodes de consolidation.

Le résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire a progressé de 18 f et atteint 128,8 millions de F en 1972.

Bénéfice net et résultat net consolide

(millions P)



Depuis 1968 ce résultat net a augmenté au rytime moyen de 38 % par an.

La polifique de responser controles poursuluis es 1922 decembre messo de saune explicateurios fallese su Croupe la faculto de parametera se développement confessiones en 1973, como on respectant les limites de

Les perspectives

the tox company to the montreet a or divelegments has percent be different according to the morning.

LE POINTAIRE LE PROPERTIE DE LE CONTRE EN 1972 EN CÉMIT PROPERTIE DE PROPERTIE DE L'ANGE PAR L'ANGE DE L'A

des marges finder des que qui maint un nivers fire en fort, sois ce mouvement des sant august des sant august

PROBLEM 1977 OF THE COMMENT OF THE PARTY OF

Inacias publicas on portude d'argent cher les 1960-1970.

Ges résultats consolidés tiennent compte des aménagements apportés cette aux méthodes de consolidation.

# LES PERSPECTIVES

#### · ACTIVITE

La politique de croissance contrôlée poursuivie en 1972 dans un souci de saine exploitation laisse au Groupe la faculté de poursuivre un développement raisonnable en 1973, tout en respectant les limites de progression fixées par les pouvoirs publics.

Ces limites n'ont pas été précisées pour les troisième et quatrième trimestres ; dans l'hypothèse où elles n'apporteraient pas un infléchissement sensible aux règles déjà en vigueur, l'ensemble des concours distribués par le Groupe pourrait, en 1973, croitre de 14 à 18 % environ.

Un tel niveau d'activité aboutirait à un développement des encours peu différent de celui de l'an dernier.

#### MARGES

La politique de consolidation poursuivie en 1972, en dépit d'une large ouverture de la gamme des taux d'intérêt pendant la majeure partie de l'année, permet au Groupe de supporter la hausse récente des coûts de refinancement d'une façon mieux assurée qu'il ne le fit en 1969.

La prolongation de cette hausse pourrait entraîner une certaine dégradation des marges financières, qui ont atteint un niveau élevé en 1972, mais ce mouvement devrait rester limité en raison :

- . de la masse des ressources à taux garanti accumulées pendant les années 1971 et 1972,
- . de l'importance relative que conservent dans l'encours les crédits initiés pendant la période d'argent cher de 1969-1970.

Une hausse des taux d'intérêt a des effets divers sur les conditions d'exploitation des établissements de crédit :

- Elle entraîne une aggravation des coûts de refinancement. Cette aggravation peut être atténuée toutefois par une politique de consolidation des ressources qui diminue l'importance de cette charge et en répartit les effets sur de plus longues périodes.
- Elle provoque une élévation du taux des crédits distribués qui aboutit à une augmentation du taux de rendement moyen des capitaux prêtés.

Ces effets ont une résultante complexe. Mais les plus favorables d'entre eux sont sans doute les plus durables. Il n'est donc pas interdit de penser que la hausse des taux d'intérêt que l'on observe depuis les derniers mois de 1972, constitue le germe d'une nouvelle progression de la capacité bénéficiaire des établissements de crédit du Groupe au cours des années prochaines.

000

July 1

de saine exploitation laisse au Groupe la faculté de poursuivre un développement raisonnable en 1975, tout en respectant les limites de progression fixées par les nouvoirs publics.

Ces limites n'ont pas été précisées pour les troisième et quatrième trimestres; dans l'hypothèse où elles n'apporteraient pas un infléchissement sensible aux règles déjà en vigueur, l'ensemble des concours distribués par le Grance pourreit en 1973, croitre de 14 à 18 4 environ

Un tel niveau d'activité aboutirait à un développement des encours peu différent descelui de l'an dernier.

La politique de consolidation poursuivie en 1972, en dépit d'une large ouverture de la gamme des taux d'intérêt pendant la majeure partie de l'année, permet au Groupe de supporter la haussa récente des coûts de l'année, permet dume force mieur assurée qu'il ne le fit en 1969.

La prolongation de cette hausse pourrait entraîner une certaine dégradat des marges financières, qui ont atteint un niveau élev6 en 1972, mais ce monvement devrait rester limité en raison :

- . de la masse des ressources à taux garanti accumulées pendant les années 1971 et 1972,
- . de l'importance relative que conservent dans l'encours les crédits initiés pendant la période d'argent cher de 1969-1970.